Cité libre

Volume XXV
Numéro 5
Novembre–décembre 1997
4,95 $

- **LA COUR SUPRÊME SUR LA CORDE RAIDE**
- ***LE NOUVEL OBSERVATEUR* NE COMPREND RIEN AU QUÉBEC**
- **CHANGER LA CONSTITUTION DE 1867 : UNE HISTOIRE DE FOUS**
- **LES COLPORTEURS D'ILLUSIONS**

À PARTIR DE JANVIER 1998

Cité libre en français
Cité libre in English





LA COUR SUPRÊME SUR LA CORDE RAIDE



Le 9 octobre, la Cour suprême du Canada rendait son jugement dans le cas Libman. Elle déclarait la Loi référendaire du Québec inconstitutionnelle parce que « les moyens d'expression prévus à [l'article 404] sont à ce point restrictifs qu'ils se rapprochent d'une prohibition totale. » D'autre part, la Cour expliquait que cet article étant indissociable de plusieurs autres portant sur le contrôle des dépenses, la Loi référendaire elle-même devenait inopérante. Toutefois, elle suggérait des moyens simples pour rétablir la loi tout en la rendant conforme à la Constitution : il suffirait, premièrement, que le plafond des dépenses autorisées par individu non associé aux comités du Oui ou du Non passe de 600 $ à 1 000 $ et, deuxièmement, que ces 1 000 $ puissent être dépensés en toute liberté, sans toutefois qu'il soit possible à plusieurs individus de combiner ces fonds.

Ce jugement, il fallait bien s'y attendre, s'est attiré les foudres des nationalistes. C'est ainsi, par exemple, que Lise Bissonnette écrivait dans *Le Devoir* du 10 octobre : *L'épisode donne encore une fois un goût amer à la vie en fédération. La Cour suprême s'est montrée automatiquement plus sensible aux récriminations d'un réseau, si bien représenté par M. Libman, qui fait profession de chasse à la brimade pour laisser croire au monde que le Québec est un lieu piégé pour les libertés. Tel est l'instinct de cette Cour, que dicte sa composition, et tel il restera.* Pour Josée Legault, ce jugement « favorise le pouvoir de l'argent » et mènera à l'apocalypse puisqu'il « rendra impossible la tenue d'un troisième référendum ». Elle ajoute que « se soumettre à ce chantage, c'est entrer dans une logique de perdants. C'est refuser de décider seul de son propre destin ». C'est « un affront de plus qui vise à affaiblir le Québec », renchérit Gilles Duceppe. Accepter ce jugement, c'est se soumettre à ceux qui veulent « miner notre système démocratique », s'écrie à son tour Pierre-F. Côté. C'est mettre à terre « un des plus beaux héritages que nous a légué René Lévesque », déplore Guy Chevrette.

En somme, selon les nationalistes, ce jugement, conçu expressément pour « humilier » une fois de plus le Québec, a pour conséquences 1) de dénigrer le Québec auprès du monde entier, 2) de donner un poids inouï à l'argent, 3) de rendre impossible la tenue d'un troisième référendum, 4) de faire violence à la mémoire de René Lévesque. Bref, la Cour suprême mine la « démocratie québécoise ». C'est à se demander si tous ces gens ont bien lu le jugement, ou si, par principe, le Québec étant déjà « maître chez lui », la moindre critique d'une loi québécoise est automatiquement perçue comme une atteinte à son autonomie.

Prenant une position totalement opposée, de nombreux défenseurs de la liberté d'expression et d'association se sont indignés de ce que la Cour suprême, après avoir reconnu que la Loi référendaire restreignait sévèrement ces libertés, n'ait suggéré que quelques ajustements mineurs. En effet, la Cour s'est bornée à proposer que chaque citoyen puisse utiliser librement les moyens de diffusion qu'il désire à condition de limiter ces dépenses à 1 000 $. Ainsi, s'écrient les défenseurs de cette position, pour la plus haute cour de notre pays, 400 $ et une plus grande marge de manœuvre dans les dépenses font toute la différence entre une loi respectueuse des libertés et une loi qui ne l'est pas.

On a peine à croire que ces réactions se rapportent à un même jugement. À qui donner raison : aux nationalistes québécois ? aux défenseurs d'un libéralisme inconditionnel ? à la Cour suprême ?

Pour tenter d'y voir plus clair, retraçons quelques faits. M. Libman, anciennement chef du Parti égalité, a entrepris son recours en justice quelques mois avant le référendum de Charlottetown d'octobre 1992. Dans un premier temps, il contestait, auprès de la Cour supérieure du Québec, la structure même de la loi. Invoquant des restrictions sévères à sa liberté d'expression, il s'attaquait à la légitimité des comités-parapluies qui chapeautent les deux options, au principe même du Fonds officiel où sont versées les subventions permises et aux limites de dépenses imposées aux participants. En juillet 1992, la Cour supérieure rejeta cette requête. Tout en admettant que certaines dispositions de la Loi référendaire portaient effectivement atteinte aux libertés, le jugement considérait ces restrictions comme justifiables en vertu de l'article premier de la Charte canadienne qui stipule que : *La* Charte canadienne des droits et libertés *garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.* Selon la Cour supérieure, les restrictions aux libertés étaient « raisonnables » car la loi référendaire vise à assurer l'égalité des ressources des deux camps et favorise, de ce fait, l'équité, qui constitue une valeur fondamentale en démocratie.

Monsieur Libman s'adressa alors à la Cour d'appel du Québec. En 1995 la Cour d'appel confirma le jugement de la Cour supérieure et réaffirma que les restrictions à la liberté d'expression imposées par la loi référendaire étaient « raisonnables » en vertu de l'article 1 de la Charte.

M. Libman porta alors sa cause auprès de la plus haute cour du pays, mais cette fois il rajustait son tir et ne contestait plus l'architecture fondamentale de la loi québécoise. Son recours portait sur deux aspects seulement de la Loi référendaire. Il contestait d'une part l'obligation de s'associer à un des deux comités pour recevoir des fonds et, d'autre part, la restriction sévère des moyens d'expression et de diffusion de ses opinions. C'est à la requête ainsi reformulée que la Cour suprême donna son aval à l'unanimité.

Voilà donc l'essentiel du jugement de la Cour suprême. Il reconnaît la légitimité et même « l'importance réelle et urgente » des objectifs poursuivis par la Loi référendaire québécoise. Il accepte le principe des deux comités et il accepte même le principe du plafonnement des dépenses. Mis à part cet appui à l'esprit même de cette loi, la portée du jugement consiste à avoir identifié quelques dispositions relativement mineures de cette loi qui constituent, selon la Cour et en vertu de la Charte, une restriction « déraisonnable » aux libertés d'expression et d'association.

L'importance du jugement ne dérive donc pas de sa critique de la loi québécoise ni des modifications qu'il faudrait y apporter pour la rendre conforme à la Constitution. Il découle plutôt du fait que la Cour suprême a émis un jugement modifiant l'équilibre existant entre liberté et équité. Oublions donc les protestations véhémentes des nationalistes qui nous empêchent de discuter sereinement de ce problème complexe. La question fondamentale que soulève ce jugement est de savoir si nos libertés ont été suffisamment protégées par la Cour.

On pourrait croire que dans une perspective libérale pure, la défense de la liberté d'expression ne souffre aucun compromis. Mais, comme le montre bien Jean-Pierre Derriennic dans ce numéro, la notion même de liberté d'expression, fort complexe, comporte plusieurs dimensions. Par exemple, alors que la liberté d'opinion doit effectivement être absolue, la liberté de diffusion de l'information est inévitablement soumise à diverses contraintes. Or, le jugement de la Cour porte sur *la diffusion de l'information* et non sur la liberté d'opinion. La Cour reconnaît d'emblée l'importance fondamentale de la liberté d'expression mais elle reconnaît également l'existence d'une autre valeur tout aussi importante : celle de l'équité. Selon la Cour, si tous les citoyens ont un droit égal d'exprimer leurs opinions politiques, il est injuste (inéquitable, pour utiliser ses termes) que les citoyens les plus riches acquièrent, de par leur moyens financiers, une voix plus importante dans le choix de leurs options politiques. Ainsi, juge la Cour, équité et liberté d'expression, toutes les deux fondamentales en

démocratie, ne peuvent être des valeurs absolues puisqu'elles peuvent parfois s'opposer.

Le jugement de la Cour suprême dans le cas de la Loi référendaire, comme c'était le cas d'ailleurs dans le jugement de 1988 sur la langue de l'affichage, ne visent nullement à « humilier le Québec ». Loin de « bafouer la démocratie québécoise », les juges, bien au contraire, dans un cas comme dans l'autre, ont loué l'esprit de ces lois. Bien sûr, dans un cas comme dans l'autre la Cour a porté un jugement défavorable sur certaines dispositions de ces lois. Mais à moins de croire que les lois ne nous sont données que par Dieu ou par ses prophètes, il est normal de les considérer comme perfectibles. Tout comme en 1988 le jugement de la Cour suprême avait trouvé un équilibre entre la liberté d'expression et la protection du français au Québec, le jugement sur la Loi référendaire vise un nouvel équilibre entre la liberté d'expression et les pratiques électorales québécoises. À qui sait voir, le système juridique canadien a mis en évidence, une fois de plus, sa recherche constante d'un équilibre entre équité et liberté. Notons, en passant, que là se situe une différence fondamentale entre les cultures politiques américaine et canadienne. Alors qu'aux États-Unis la liberté d'expression est considérée presque comme un droit absolu, au Canada, surtout du fait que la défense de la liberté totale d'expression pourrait affaiblir le français et les institutions québécoises, notre Constitution enchâsse le principe de l'équilibre entre liberté et équité.

Les hauts cris des nationalistes, habitués à mordre la main qu'on leur tend, ne doivent pas nous empêcher d'évaluer les faits et de poser les bonnes questions. Dans tous ses jugements, la Cour suprême marche inévitablement sur une corde raide. Dans ce cas-ci, on devrait se demander si son penchant pour le Québec ne lui a pas fait perdre l'équilibre.

Max et Monique Nemni

Cité libre

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aurèle Beaulnes, *président*
Pierre Arbour, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Andrée Noël, *trésorière*
Marc Agostini, Pierre Béchard,
Dany Gravel, Jacques Hébert,
William Johnson, Barbara Kay,
Nadia Khouri, Reford MacDougall
Jean-Paul Murray

RÉDACTION
Directeurs de la revue :
Max Nemni, Monique Nemni
Secrétaire d'administration :
Jean-Paul Murray
Révision de texte :
Rémi Maillard
Jean-Paul Murray
Thérèse Viau

PRODUCTION :
Graphisme : Studio Robillard
Impression : Reprotech

SECRÉTARIAT
Jean-Paul Murray
4-10 rue de l'Épervier
Hull, Québec
J9A 2A3
Tél. : (819) 778-0745
Fax : (514) 738-5516

RENSEIGNEMENTS :
(514) 846-2253

SERVICE D'ABONNEMENT
Periodica
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél. : *Région de Montréal :*
(514) **274-5468**
Tout le Québec et l'Outaouais :
1-800-**361-1431**
Fax : (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO
Messageries de presse Benjamin
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél. : (514) **364-1780**
Fax : (514) **364-7245**

VENTE AUX LIBRAIRES
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q. H4N 1S2
Tél. : (514) 336-3941
Fax : (514) 331-3916

Dépôt légal : 1er trimestre 1995
ISSN : 1183-7144
Envoi de publication :
enregistrement no. 10123

sommaire

DANS CE NUMÉRO...

Ce numéro de novembre-décembre 1997 marque la fin d'une étape de la série de *Cité libre* qui a vu le jour en juillet 1991, il y a plus de six ans déjà. Aujourd'hui, grâce à de multiples appuis, à l'enthousiasme de ses collaborateurs et à la fidélité de ses lecteurs, *Cité libre* a le vent dans les voiles et vogue vers de nouveaux horizons. En effet, à partir du numéro de janvier-février 1998, *Cité libre* paraîtra simultanément en français et en anglais. Il s'agit là d'un projet emballant qui constitue une première dans l'histoire du Canada. Il vous suffira de lire nos annonces pour mieux comprendre notre enthousiasme.

Le jugement de la Cour suprême sur la Loi référendaire du Québec a fait couler beaucoup d'encre et a reçu de nombreuses critiques. Les nationalistes n'y ont vu qu'un nouvel exemple de « l'humiliation du Québec et de la faillite du Canada ». D'autres y ont vu un appui important à des restrictions inacceptables de la liberté d'expression. Nous pensons que ce jugement reflète la recherche d'un équilibre complexe et délicat entre liberté et équité en tenant compte des réalités québécoises. Il devrait cependant susciter une réflexion plus poussée...

Le « Courrier des lecteurs » de ce numéro est un peu spécial. Il inclut d'une part de longs extraits d'une lettre de Guy Bertrand que de nombreux quotidiens ont refusé de publier (à l'exception du *Soleil* qui en a publié un extrait), et d'autre part une lettre que *Cité libre* aurait voulu que le gouvernement du Canada écrive au gouvernement du Québec en réponse à sa demande d'amendement de la Constitution. Lisez notre lettre et vous serez convaincus, comme nous, qu'il s'agit d'une histoire rocambolesque.

La moisson des « Regards critiques » a été très fructueuse. Dans le style enflammé qu'on lui connaît, Nadia Khouri montre que « les revendications traditionnelles » du Québec n'ont pas pour but d'améliorer le bien-être des Québécois mais d'accroître le pouvoir de nos politiciens. En se référant à de nombreux exemples, elle montre que les soi-disant gains « du Québec » sont réalisés *au détriment* des intérêts de la population québécoise.

Il fallait bien que *Cité libre* aussi parle de la princesse Diana ! Pas tout à fait d'elle en fait. Jean-Pierre Derriennic part de cet épisode exagérément médiatisé pour réfléchir avec finesse sur la manière dont on pourrait assurer le droit des individus à contrôler la diffusion de leur image. La solution qu'il propose tient compte du fait que « les lois les plus efficaces ne sont pas celles qui sont les plus sévères, mais celles qui sont faites en tenant compte de la structure particulière du phénomène contre lequel on veut lutter. »

Vous avez probablement déjà lu, dans *Cité libre,* les articles de Monique Nemni qui montrent comment, au Québec, les manuels d'histoire, de géographie et de français déforment les faits afin de promouvoir l'idéologie nationaliste. Cette fois-ci, c'est Claude Péclet qui dévoile des distorsions de même nature dans un manuel destiné à l'enseignement de l'économie au cégep.

Guy Bertrand, le champion des droits des citoyens, explique pourquoi la reconnaissance de la fameuse « société distincte », ou « unique », n'aide en rien à résoudre les problèmes auxquels nous faisons face, contrairement à ce que veut nous laisser croire l'entente de Calgary. Selon Me Bertrand, la notion de « société distincte » est, en réalité, une forme de séparation bien moins attrayante que la vraie.

Dans notre province qui souffre de « référendite » aiguë, il est utile de rappeler, comme le fait ici Roland Rainville, certaines données qui montrent que les mythes véhiculés par nos souverainistes et les idées reçues bien ancrées dans la population reposent sur un processus de désinformation et de distorsion des faits.

Si « le Diable a disparu des sociétés modernes », la diabolisation, elle, se porte bien, écrit Roger Tessier, qui analyse le phénomène en mettant un accent particulier sur ce qui se passe au Québec. Il suggère une manière de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, critiquant entre autres le point de vue de *Cité libre.*

Avez-vous été ahuris, comme tant d'autres, par l'éditorial de Jean Daniel dans *Le Nouvel Observateur* du 25 septembre ? Vous êtes-vous demandés comment un journaliste occupant un poste aussi important a pu écrire tant de choses erronées qui moussent, comme par hasard, le point de vue des nationalistes ? Alors vous vous devez de lire « Deux ou trois choses que Jean Daniel croit savoir sur le Québec », de Marc Angenot, qui remet les pendules à l'heure avec son humour mordant. Un vrai régal.

Dans « Les exclus du système : les jeunes », Peter Frost tente de montrer que des principes tels que l'ancienneté, le *bumping* ou la permanence révèlent, à l'analyse, notamment dans la conjoncture actuelle, de graves fai-

blesses. Ce que l'on considère, selon Frost, comme des gains syndicaux favorise en fait les travailleurs les plus âgés, au détriment des jeunes qui ont, ainsi, un accès plus difficile au marché du travail.

Et pour finir sur une note plus légère, vous pourrez lire « Jeanne qui grogne et Jeanne qui rit ». Reprenant le titre de la comtesse de Ségur, *Jean qui grogne et Jean qui rit,* Monique Nemni l'a adapté au contexte québécois tout en le rendant plus *politically correct.* En le lisant, vous reconnaîtrez sans aucun doute bon nombre de grognards et de pleurnichards humiliés qui sont légion au Québec. Vous conviendrez, par contre, que les « Jeanne qui rient » sont, hélas ! bien plus rares. « Puisse leur nombre croître et se multiplier ! »

« L'Élite, c'est quoi au juste ? » a demandé Geneviève Manseau aux gens à qui elle a prêté sa plume. Question très pertinente à laquelle elle a obtenu des réponses intéressantes.

Dans « Vu et lu », André Seleanu nous fait voir des aspects troublants de la vie au Mexique, notre nouveau partenaire de l'Aléna. « S'il n'y a pas une démocratisation radicale au Mexique et une prise en main de l'économie par des intérêts locaux, la situation deviendra explosive », confie une des personnes qu'il a rencontrées.

Savez-vous la différence entre la *connaissance,* le *savoir* et l'*ignorance*? Et entre l'*ignorance* et l'*erreur*? Ne risquez pas d'être dans l'erreur. Vérifiez vos connaissances dans notre « Glossaire » et enrichissez-les par la lecture de citations savoureuses.

Bonne lecture !

Cité libre en français in English

Grâce à la fidélité de ses lecteurs, grâce au dévouement de ses collaborateurs, *Cité libre* a le vent dans les voiles et vogue vers de nouveaux horizons.

À partir du numéro de janvier-février 1998, *Cité libre* paraîtra dans deux éditions parallèles mais identiques, l'une en français et l'autre en anglais. Tous les articles acceptés seront publiés dans les deux langues, grâce à la collaboration de traducteurs chevronnés.

En éliminant la barrière de la langue, *Cité libre* deviendra ainsi la première revue au Canada à rendre possible un dialogue direct entre francophones et anglophones. Les « deux solitudes » pourront enfin s'informer aux mêmes sources et se répondre sans intermédiaires.

Les idéaux de *Cité libre* demeurent les mêmes : défendre les valeurs libérales et la justice sociale, lutter pour l'unité canadienne, combattre le nationalisme et le séparatisme et favoriser la réflexion et les débats.

Lisez-nous ! Écrivez-nous !
Parlez de nous ! Abonnez-vous !
Abonnez vos amis !
Contribuez à mettre fin aux « deux solitudes » !



La Cour suprême n'est pas la Tour de Pise

N'en déplaise à monsieur Chevrette, la Cour suprême n'est pas la Tour de Pise ; elle ne penche pas toujours du même côté. Le commentaire de M. Chevrette m'apparaît injuste et sans fondement. À mon avis, la Cour suprême a rendu une décision équilibrée et libératrice pour les citoyens du Québec qui ne vivront plus sous le joug et l'arbitraire des autorités des parapluies du Oui ou du Non durant une période référendaire.

J'estime regrettable qu'un gouvernement ou ses ministres discréditent une Cour ou toute autorité judiciaire, alors qu'ils ont recours aux tribunaux pour assurer la mise en œuvre de leurs lois et l'obéissance des citoyens. D'ailleurs le gouvernement du Québec lui-même invoque la Charte canadienne quand cela fait son affaire. En ce qui concerne la cause sur la Loi référendaire, la Cour suprême affirme que la solution aurait été la même en vertu de la Charte québécoise.

Le gouvernement du Québec et le Parti québécois ont promis, lors du référendum de 1995, qu'en cas d'indépendance du Québec, ils adopteraient une nouvelle Charte pour assurer aux citoyens du Québec des droits aussi vastes que ceux actuellement garantis par la Charte canadienne. Alors pourquoi toutes ces protestations outrées et ces hauts cris suite au jugement de la Cour suprême du Canada et à l'application de la Charte canadienne ?

Dans un pays démocratique, quand un gouvernement perd une cause, il doit se soumettre à la décision judiciaire tout comme le citoyen. Moralement, il n'a pas le droit, en dépit des pouvoirs qu'il détient, de changer la loi ou d'en faire une nouvelle pour annuler le jugement qui reconnaît les droits de l'individu qui a gagné sa cause. Ce citoyen a connu des peines et a encouru des coûts qui dépassent parfois ses moyens et mettent sa sécurité financière et celle de sa famille en péril. Par conséquent, Mesdames et Messieurs du gouvernement du Québec, ne faites pas de loi spéciale et rétroactive qui aurait pour effet d'annuler le jugement de la Cour suprême.

Pour lire le jugement de la Cour suprême du Canada, consultez le site Internet du Barreau du Québec : www.barreau.qc.ca. C'est un site très intéressant. Pour la version anglaise de ce jugement, consultez : www.uni.ca

Me Viateur Bergeron,
Hull, QC

Réponse à Monsieur Parizeau

Dans sa lettre ouverte du 16 septembre 1997 intitulée « La déclaration unilatérale est indispensable », M. Parizeau soutient que l'intégrité territoriale d'un Québec souverain serait garantie par le droit international et il préconise d'effectuer la sécession du Québec par une déclaration unilatérale d'indépendance. Il va même jusqu'à dire qu'il faut garder le « couteau sur la gorge » du Canada anglais en proclamant l'indépendance préalablement à toute négociation. M. Bouchard, en conférence de presse, s'est dit d'accord avec l'ex-premier ministre sur ce procédé. Pourtant, au lendemain du référendum de 1995, il niait connaître le plan de séparation unilatérale de M. Parizeau, qu'il aurait soi-disant désapprouvé. Comme on le voit, l'élite péquiste n'hésite pas à recourir à tous les moyens et tous les coups bas pour arriver à ses fins.

M. Parizeau affirme avec raison que les juges ne sauraient empêcher la sécession du Québec, décision qui dépend en réalité de la volonté des citoyens canadiens. Pour soutenir sa position, il s'appuie sur une étude réalisée à la demande de la Commission sur l'accession du Québec à la souveraineté, en prenant bien soin de n'en relever que les passages qui lui conviennent.

Premièrement, il prétend que le « peuple » québécois pourrait réaliser seul la séparation. Ce type de sécession est possible dans les faits, mais ne saurait être couvert et réglé par le droit interne ou international. En effet, l'avis juridique invoqué par l'ex-premier ministre nous informe que « le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes constitue l'un des grands mythes juridiques de la seconde moitié du XXe siècle » et que ce droit « va rarement jusqu'à inclure la sécession, du fait de la nécessaire conciliation du principe d'autodétermination avec celui de l'intégrité territoriale ». La jurisprudence internationale ne confère ce droit qu'aux peuples coloniaux, car « la généralisation (à toutes les minorités qui s'intitulent peuple) du droit à l'autodétermination entendu comme droit d'un peuple de fonder un État aurait des effets dramatiquement déstabilisateurs ».

Par conséquent, le PQ se prépare manifestement à agir en dehors du droit international, et s'oppose également à la Constitution canadienne en cherchant à nouveau à organiser un référendum décisif et à utiliser les pouvoirs de l'Assemblée nationale, émanation de la Constitution, pour détruire le Canada.

Contrairement à la procédure que M. René Lévesque privilégiait, la sécession unilatérale équivaudrait donc à une révolution, à un coup d'État. C'est d'ailleurs pourquoi le gouvernement du Québec refuse d'aller en Cour suprême : il craint que le jugement de la Cour nous fasse sortir de l'ère de la Mythologie dans laquelle, pendant 25 ans, nous nous sommes tous fait croire que le droit d'un peuple à disposer de lui-même signifiait le droit à la séparation. Hypnotisés par le discours séparatiste, on nous convainc d'avancer d'un pas vers l'illusion d'une plus grande liberté et d'un niveau de vie amélioré, alors qu'en réalité, on s'apprête à sauter dans le vide.

Deuxièmement, M. Parizeau camoufle une réalité encore bien plus inquiétante. Il admet que la réalisation de la sécession, dans ces circonstances, serait une question de fait et non de droit, mais évite de nous renseigner sur les conséquences logiques du projet. En dehors de la primauté du droit, il ne restera que la force pour rendre la séparation effective. M. Parizeau peut bien affirmer que le Québec, une fois souverain, trouvera sa place dans l'ordre international et qu'il jouira ce jour-là de la même intégrité territoriale accordée à n'importe quel autre État. C'est une vérité de La Palice qui ne prouve pas que cette intégrité s'étendra aux frontières actuelles. Entre la proclamation illégale de souveraineté et la reconnaissance internationale tant attendue, la détermination des frontières ne sera pas juridique et immédiate, comme le prétend M. Parizeau, mais aussi factuelle que la sécession unilatérale. Réalisée en dehors de l'ordre constitutionnel, elle ne bénéficiera d'aucune fondation légale.

Même si l'on n'a pas le droit de faire sécession, celle-ci peut tout de même être réussie, comme le montre la cause Madzimbamuto (*Madzimbamuto c. Lardner Burke*, [1969] I A.C. 645 (P.Q.) qui est déterminante dans les cas de déclaration unilatérale d'indépendance, si les conditions suivantes sont respectées. Après sa déclaration d'indépendance, le nouvel État doit prouver l'effectivité de son contrôle sur son territoire par la loi ou la force. Il est nécessaire aussi que le Canada ne s'oppose pas à la sécession et que les juges, les fonctionnaires et les citoyens obéissent à la nouvelle Constitution. Enfin, cette situation doit perdurer suffisamment longtemps pour assurer la communauté internationale de l'impossibilité d'un retour en arrière. Lorsque ces conditions sont remplies, la communauté internationale prend acte de cet état de fait et en tire les conclusions légales qui s'imposent.

Dans l'intervalle, le peuple canadien vivant au Québec disposera d'un avantage énorme sur les sécessionnistes. Il pourra se prévaloir de la Constitution et du droit international pour demeurer au Canada sur la partie du territoire où il sera majoritaire. De plus, Ottawa se verra dans l'obligation de défendre la Constitution. Ainsi, le peuple canadien n'aura pas besoin de « partitionner » un Québec qui n'existera pas encore et qui flottera dans le vide juridique et l'anarchie ; il lui suffira de refuser de participer à la révolution péquiste pour que la province se déchire d'elle-même. Aucune société démocratique n'osera prendre le parti des hors-la-loi contre les citoyens. Tant que les frontières seront contestées, aucun pays, pas même la France, n'osera et ne pourra légitimement s'immiscer dans le conflit délicat que l'on qualifiera d'« interne ». Les péquistes et bloquistes pensent pouvoir rejeter la Constitution pour briser le Canada et en même temps l'invoquer pour conserver les frontières provinciales. Quelle arrogance !

M. Parizeau nous laisse croire que le problème de la séparation se résoudrait, malgré la querelle entre Ottawa et Québec, parce que des capitales étrangères viendraient solutionner le « différend » canadien en émettant quelques communiqués. Il oublie, à son habitude, que dans notre pays le citoyen est souverain, et qu'un individu libre ne se défait pas de ses droits si facilement.

Enfin, je voudrais encore rectifier un dernier point dans les propos de M. Parizeau. À la suite de ma démarche judiciaire visant à démontrer l'inconstitutionnalité du dernier référendum, le juge Lesage a clairement déclaré que le projet de sécession de l'ex-premier ministre était illégal et, contrairement à ce que ce dernier avance, je n'ai pas bénéficié, dans cette requête, de l'aide d'Ottawa qui s'est opposé à mon action et ne s'est pas présenté devant la Cour. Je me suis battu en tant que citoyen et la Cour a confirmé mes droits. Si le juge Lesage n'a pas accordé l'injonction que je demandais, c'est qu'il prévoyait, comme c'est la tradition au Canada, que le gouvernement de la province se plierait au jugement déclaratoire de la Cour. La désobéissance de M. Parizeau n'enlève rien à la validité du droit et à sa primauté.

Le peuple canadien du Québec, auquel ce pays appartient en propre, ne marchera pas dans un projet suicide qui n'aboutirait qu'à la division des Québécois eux-mêmes. Je plaide et j'admets que le Québec pourrait, par un amendement constitutionnel, obtenir les pleins pouvoirs d'un État souverain : il s'agirait de la voie du consentement, qui est la plus

sûre. La séparation serait aussi réalisable en dehors du droit, comme un fait accompli. En effet, les juges ne sauraient empêcher que des actes illégaux soient commis, mais les prisons sont remplies d'individus ayant décidé d'agir en marge de la loi. Toute action a ses conséquences... Aussi, les chefs péquistes devraient être clairs sur les coûts de la séparation unilatérale. Sans compter que s'il n'y a pas de volonté commune, on ne pourra pas forcer le peuple canadien vivant au Québec à devenir une partie du peuple québécois ou canadien-français pour des fins de sécession. Un peuple ne peut être contraint à l'autodestruction. Le remplacement de la primauté du droit par celle du PQ ou par la primauté de Lucien ou de Jacques, coûterait très, très cher ; n'est-ce pas, M. Parizeau ? n'est-ce pas, M. Bouchard ?

Me Guy Bertrand,
président des
Citoyens de la nation
(CDN)
Québec.

CE QUE *Cité libre* AURAIT RÉPONDU

Max et Monique Nemni

Le gouvernement fédéral étudie une demande d'amendement à la Constitution canadienne qui permettrait au gouvernement du Québec de remplacer les commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires linguistiques. Ce débat a fait couler (et continue de faire couler) beaucoup d'encre et de salive. Cependant, un aspect rocambolesque de la requête du Québec a échappé à la critique. Figurez-vous que la résolution *passée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec* demande l'amendement de « la Constitution du Canada, Loi constitutionnelle de 1867 » tout en spécifiant, dans un des CONSIDÉRANT, « qu'une telle modification ne constitue en aucune façon une reconnaissance par l'Assemblée nationale de la Loi constitutionnelle de 1982 qui fut adoptée sans son consentement. »

À *Cité libre,* nous pensons que le gouvernement fédéral n'a pas à prendre part à la fabulation collective qui s'est emparée de notre gouvernement provincial québécois. Selon nous, une seule réponse convient à la requête du Québec, et comme nous savons que le gouvernement fédéral a beaucoup de chats à fouetter, nous l'avons rédigée pour lui.

Modèle de réponse du gouvernement du Canada à la requête du gouvernement du Québec

Ottawa, le... 1997 (*Cité libre* aurait souhaité une date très rétroactive, mais enfin...)

Mesdames et Messieurs de l'Assemblée législative du Québec, dite Assemblée nationale,

Nous avons le regret de vous annoncer que nous n'avons pas le pouvoir de faire suite à votre résolution. En effet, vous nous demandez d'amender « la Constitution du Canada, Loi constitutionnelle de 1867 » (qui, comme vous le savez, fait maintenant partie intégrante de notre Constitution actuelle, celle que nous avons rapatriée en 1982), tout en affirmant que vous ne reconnaissez pas cette dernière. Or, c'est en vertu de 1982 que le Canada a acquis le pouvoir d'amender sa Constitution et donc de faire suite à des demandes comme la vôtre.

Nous voulons néanmoins vous manifester notre surprise devant votre requête, étant donné que vos avocats avaient déclaré au juge Pidgeon que l'absence de traduction officielle de la Constitution de 1867 (appelée Acte de l'Amérique du Nord Britannique) rendait toute la Constitution canadienne inopérante. Le gouvernement canadien se demande donc pourquoi diable vous voulez amender une constitution que vous avez déclarée invalide. D'autre part, le gouvernement se demande comment il se fait que maintenant seule cette partie en anglais fait loi au Québec.

Mais faisons abstraction de cette volte-face tout à fait remarquable. Si vous, membres de l'Assemblée dite nationale, péquistes et libéraux confondus (votre demande a été adoptée à l'unanimité, n'est-ce pas ?) croyez réellement que seule compte pour vous la Constitution de 1867, puisque vous ne reconnaissez pas celle de 1982, alors nous vous invitons à présenter votre requête à Westminster. En effet, comme vous le dira le plus novice de vos juristes, toute modification à l'AANB devait (doit, selon votre logique) être approuvée par le gouvernement britannique, *and in English please*. Puisque vous dites ne pas reconnaître la Constitution qui nous donne l'autorité de faire suite à votre demande, adressez-vous donc au gouvernement britannique.

Nous vous rappelons néanmoins que selon le plus haut tribunal du pays, soit la Cour suprême du Canada, le fait que vous n'ayez pas signé l'accord de rapatriement de 1982 ne change absolument rien au fait que la Constitution ainsi rapatriée est la vôtre et qu'elle s'applique à votre province exactement comme elle s'applique à toutes les autres provinces canadiennes, c'est-à-dire intégralement. En affirmant que vous ne reconnaissez pas toute la Constitution actuelle, vous vous déclarez hors-la-loi. Si nous acceptions votre point de vue, c'est-à-dire que, malgré le jugement de la plus haute cour de notre pays, vous pouvez obéir seulement aux articles qui vous arrangent, nous deviendrions complices de votre dénigrement de la loi fondamentale de notre pays, et nous risquerions ainsi de transformer notre pays en république de bananes.

Mais à dire vrai, nous savons que vous êtes de bons bougres et bougresses qui respectez la loi, même celle de 1982. Vous prenez simplement plaisir à faire semblant que vous vous en fichez et que vous avez le pouvoir de le faire. Ce que vous nous demandez donc, c'est d'amender la Loi constitutionnelle de 1867, en utilisant les pouvoirs que nous confère la Constitution de 1982, mais en faisant semblant que ce pouvoir nous vient de la Constitution de 1867 – ou du Saint-Esprit. Vous pouvez de la sorte continuer à crier sur tous les toits que vous ne reconnaissez pas la Constitution de 1982, qui est la loi fondamentale de notre pays, tout en obtenant l'amendement dont vous avez besoin. Avouez que c'est rocambolesque et vous comprenez qu'en tant qu'adultes responsables, nous ne pouvons pas participer à ce petit jeu. Nous ne savons ni ne voulons légiférer dans le monde de l'imaginaire ; celui de la réalité nous donne déjà suffisamment de tracas.

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée dite nationale, que notre refus de recevoir votre résolution ne reflète nullement un manque de bonne volonté de notre part. Il est plutôt dû à la formulation de votre demande qui confond votre État virtuel avec l'État de droit.

Nous vous invitons à faire le ménage dans vos cerveaux et à nous soumettre une nouvelle demande d'amendement solidement ancrée dans la réalité de ce bas monde. Soyez assurés que nous traiterons celle-ci avec la plus haute considération.

Signé :

Le gouvernement du Canada qui ne peut pas traiter avec les citoyens et les gouvernements provinciaux qui font semblant de ne pas respecter la loi fondamentale de leur pays.



LE CITOYEN ET LES COLPORTEURS D'ILLUSIONS

Nadia Khouri

Le 3 septembre 1997 paraissait dans *La Presse* un article de Claude Castonguay intitulé « Les normes nationales : une menace ou une opportunité ? » Cet texte mérite qu'on s'y arrête : il illustre de façon typique le double problème qui afflige le Québec depuis une génération et plus : 1) celui du décalage entre, d'une part, les jeux et les intérêts des politiciens et des partis et, d'autre part, les intérêts et les droits des citoyens ; 2) celui de l'absence d'alternative politique véritable pour les Québécois, le Parti libéral du Québec (PLQ) et le Parti québécois (PQ) faisant la plupart du temps la politique l'un de l'autre. Dans ce contexte, trois questions importantes se posent à la société : 1) il lui appartient d'identifier le moment où les jeux partisans des élus échappent au contrôle de la société civile, et ceci en dépit de leur prétention à agir *pour elle* et en *son nom* ; 2) il lui faut se demander si ces jeux propres à la classe politique servent ou nuisent à la société civile dans son ensemble, et 3) dans le cas où ils lui nuisent, elle doit se demander comment elle peut se prémunir contre eux. En guise de préambule, disons tout de suite que les citoyens disposent, depuis la réforme constitutionnelle de 1982, de moyens de protection considérablement élargis dont ils n'ont pas encore pleinement eu l'occasion de mesurer la portée. Et, comme je tenterai de le démontrer ici, les politiciens n'ont pas intérêt à ce qu'ils le sachent !



Nadia Khouri est professeur de philosophie à Dawson College.

Dans l'article dont j'ai fait état, Claude Castonguay, libéral, ancien ministre des Affaires sociales dans le gouvernement de Robert Bourassa au début des années 1970, prétend se dissocier de son adversaire politique, le premier ministre péquiste et ancien conservateur Lucien Bouchard qui, lors de la rencontre annuelle des premiers ministres à St. Andrew's en août dernier, réclamait pour le Québec un droit de retrait des normes nationales en matière de santé, d'éducation et de services sociaux. Bouchard affirmait qu'il défendait par là « une position traditionnelle du Québec », se réclamant des libéraux Lesage, Bourassa et Castonguay. La référence à Castonguay s'explique par le fait qu'il fut le « père » du régime d'assurance-maladie du Québec, régime distinct de celui de toutes les autres provinces. J'y reviendrai. Malin rhéteur, Bouchard cherchait à faire sentir par cet acte d'allégeance au libéralisme provincial qu'à travers des divergences apparentes de doctrine, les deux partis à Québec font consensus dès qu'il s'agit de l'idéologie « nationale » et particulariste. Ce rappel est censé indiquer qu'à quelques fanatiques près, PQ et PLQ forment, dans les grandes circonstances, un bloc national distinct du reste du Canada. Il force ainsi les héritiers des Lesage, Bourassa et Castonguay à jouer selon les règles du PQ profitant, par la même occasion, d'occuper le terrain qu'ils lui ont, de toute évidence, préparé.

Claude Castonguay fut aussi le concepteur du régime des rentes du Québec créé en parallèle au régime de pensions pancanadien afin de permettre l'établissement d'une Caisse de dépôt québécoise distincte de celle des autres Canadiens. Cette Caisse, qui est depuis 32 ans la tirelire dans laquelle les Québécois investissent leurs fonds de pension, gère à l'heure actuelle plus de 62 milliards de dollars. En dépit de cette concentration phénoménale des fonds publics entre les mains d'un groupe de gestionnaires pour la plupart acquis au Parti québécois, la Caisse a curieusement échappé depuis sa création en 1965 à tout examen en profondeur de la part du Vérificateur général, « le chien de garde collectif » des Québécois, comme l'a fait remarquer Gilles Lesage dans un éditorial du *Devoir* paru le 10 septembre 1997. Pourtant, cette curieuse liberté dont jouit la Caisse appelle une vigilance d'autant plus grande de la part des organismes de vérification qu'elle peut offrir aux deux partis alternativement au pouvoir, PQ et PLQ, le loisir de disposer de ses fonds selon leurs programmes. On se souviendra, au passage, que ce sont ces sommes-là que le chef péquiste d'alors, Jacques Parizeau, à l'insu des Québécois, s'était réservées pour soutenir le dollar canadien si

le Oui l'avait emporté au référendum de 1995 et qu'il avait plongé les marchés financiers dans la panique.

L'histoire retiendra surtout du libéral Castonguay qu'il fut le principal responsable du déraillement de l'entente de Victoria de 1971. On sait aujourd'hui que si cette entente avait été signée à l'issue du consensus auquel étaient parvenus les premiers ministres des gouvernements fédéral et provinciaux, elle aurait évité à la population canadienne les tensions, conflits et affrontements qui affligent le pays depuis une génération. Rappelons que cette entente devait consacrer dans une nouvelle Constitution rapatriée un droit de veto pour le Québec, l'application d'un bilinguisme obligatoire dans toutes les provinces canadiennes à la faveur de la Loi sur les langues officielles qui avait été édictée par le gouvernement Trudeau en 1969, et enfin une Charte qui devait assurer aux citoyens d'un océan à l'autre des droits et libertés accrus. Du droit de veto qu'offrait l'entente de Victoria, Castonguay reconnaît qu'il en était un des « aspects positifs », mais cela ne suffit pas pour entraîner son adhésion. Quant au bilinguisme d'un océan à l'autre, il le trouve trop artificiel à son goût. Des avantages que la Charte représentait pour les citoyens il n'en souffle mot, sa seule inquiétude étant qu'elle « consacrait la vision d'un gouvernement fédéral capable d'intervenir dans pratiquement tous les domaines et à un autre niveau des gouvernements provinciaux de second ordre ». Il assimile cette vision à ce qu'il qualifie d'« intransigeance dogmatique » de la part de Pierre Trudeau qui exigeait l'adoption d'une Charte des droits pour tous les citoyens canadiens. Pour Castonguay le principe *fondamental* n'était pas de souscrire à cette primauté des droits pour les citoyens, mais « de donner à l'Assemblée nationale la primauté en matière de législation sociale. » Pourquoi et à l'avantage de qui au juste une législation sociale dans une seule province doit-elle être distincte de celle des autres provinces, les citoyens étant des *citoyens canadiens* dans *toutes* les provinces ? La question n'est pas abordée. Castonguay parle d'évidence : la chose lui semble aller de soi.

EN DÉPIT D'UNE CONCENTRATION PHÉNOMÉNALE DES FONDS PUBLICS ENTRE LES MAINS D'UN GROUPE DE GESTIONNAIRES POUR LA PLUPART ACQUIS AU PARTI QUÉBÉCOIS, LA CAISSE DE DÉPÔT A CURIEUSEMENT ÉCHAPPÉ, DEPUIS SA CRÉATION EN 1965, À TOUT EXAMEN EN PROFONDEUR DE LA PART DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL, « LE CHIEN DE GARDE COLLECTIF » DES QUÉBÉCOIS.

La question de savoir dans quelle mesure la concentration de pouvoir entre les mains des politiciens d'un seul palier de gouvernement peut être avantageuse aux citoyens n'est *jamais* posée au Québec. On l'évite, on l'ignore, on la balaie sous le tapis. Ni les politiciens (il va sans dire), ni la classe intellectuelle, ni les faiseurs d'opinion dans les médias, ni les chefs syndicaux, c'est-à-dire aucun de ceux qui détiennent déjà un capital de gestion dans la société, ne trouvent opportun ou urgent de la soulever et d'y répondre. Tous ces gens se bornent à répéter qu'ils réclament le « rapatriement de toutes les compétences » sans se sentir le moins du monde obligés d'expliquer comment toutes ces compétences sont susceptibles d'améliorer le sort de la population québécoise. Une constatation immédiate, cependant, c'est que tout accroissement des pouvoirs réclamé par ceux qui en détiennent déjà les rênes ne peut qu'accroître leur propre pouvoir. La chose est mathématique et va de soi. Mais la question de savoir comment cet accroissement des pouvoirs de la classe régnante va profiter aux citoyens ne reçoit que des réponses alambiquées et vaseuses sur la nécessité de disposer de tous les leviers qui nous permettront d'être *maîtres chez nous*. Mais qui sera maître de qui au juste ? Dans une démocratie parlementaire comme la nôtre, l'assemblée *législative* (ce qu'est en réalité notre Assemblée dite *nationale*) a pour mandat de servir le peuple. Celui-ci a donc le droit de savoir comment cette autonomie lui sera favorable à *lui*.

Prenons l'exemple de nos déclarations d'impôts, domaine où un petit « maîtres chez nous » s'applique. Nous, citoyens au Québec, sommes les seuls Canadiens à devoir remplir deux formulaires d'impôts : un pour le fédéral et l'autre pour le provincial. On se demande en quoi l'inconvénient qu'il y a à remplir deux formulaires plutôt qu'un bénéficie aux simples citoyens, et en quoi la création d'une coûteuse bureaucratie appelée pompeusement « Revenu Québec », entité surnuméraire de Revenu Canada, est un progrès pour la société, et non pas une mesure destinée à satisfaire une fanfaronnade patriotarde ou, peut-être, à préparer le cadre dans lequel une éventuelle séparation pourrait s'accomplir. Je profite de ce cas pour faire remarquer la manie qu'ont nos politiciens provinciaux, PQ et PLQ confondus, de fabriquer eux-mêmes les chevauchements qu'ils décrient par ailleurs.

Voulez-vous d'autres exemples de cumul bureaucratique aux mains des politiciens québécois qui vont de pair avec l'augmentation d'inconvénients pour le simple citoyen ? En voici. Les Québécois qui osent s'aventurer dans cette *terra incognita* appelée Canada découvriront qu'ils sont les seuls Canadiens à ne pas pouvoir régler les soins médicaux qui leur sont prodigués dans les autres provinces par la présentation de leur carte d'assurance-maladie ! Ils

apprennent, le pied dans le plâtre ou la tête lourde de fièvre, que certains soins sont gratuits, d'autres pas, que certains médecins albertains, manitobains ou ontariens accepteront de facturer la Régie de l'assurance-maladie du Québec, d'autres pas. Le voyageur muni de sa carte soleil du Québec doit souvent payer ses frais sur place, puis faire une demande de remboursement à son retour dans sa province où il est désagréablement surpris de découvrir que le remboursement de ses frais médicaux ne se fait ni automatiquement ni intégralement mais selon les tarifs instaurés par nos *maîtres chez nous !* Un coup de téléphone à la Régie de l'assurance-maladie du Québec lui apprendra que la prochaine fois qu'il voyagera à *l'étranger* (sic), il serait bien avisé d'acquérir une assurance-maladie privée ! Il aura par la même occasion le loisir de faire l'apprentissage de l'obstacle bureaucratique, de la multiplication des barrières administratives, et des avantages pour attrape-nigauds de ce qu'est une « compétence provinciale » dans un cas précis qui touche un service essentiel. Mais, grâce au libéral Claude Castonguay, notre Assemblée *nationale* doit savoir ce qu'elle fait puisque, de toutes les assemblées législatives du pays, elle est la seule à avoir voté de telles mesures. Elle a simplement omis de nous expliquer que celles-ci réduiraient nos avantages sociaux dans les autres provinces ! Il serait utile de savoir en quoi elles nous les accroît dans la nôtre...

Prenons un autre exemple, celui de la guerre sainte contre l'anglais que mènent, avec des intensités différentes, nos deux partis provinciaux. Derrière les déclarations grandiloquentes sur la nécessité de réduire l'importance, voire d'éliminer l'anglais afin que seul subsiste le français, cheval de bataille par excellence du nationalisme d'ici, se cache un mal que personne n'ose dévoiler. Ce mal, c'est tout d'abord d'avoir engendré une génération de jeunes parlant un anglais pitoyable ou n'en parlant pas un mot et étant de ce fait handicapés dans leur communication avec l'écrasante majorité des habitants du Canada et du continent nord-américain. Un jeune Québécois ne parlant *que* le français se trouve non seulement isolé de ses compatriotes des autres provinces, mais il est également confiné au marché du travail de sa province. Il est donc plus vulnérable aux fluctuations économiques qui s'y produisent et particulièrement à celles qui nivellent par le bas. Là où il y a plus de chômage il y a plus de chômeurs, comme aurait pu dire Yvon Deschamps ! Mieux vaut être bilingue et riche que monolingue et pauvre, pourrait-on ajouter...

ON SAIT AUJOURD'HUI QUE SI L'ENTENTE DE VICTORIA AVAIT ÉTÉ SIGNÉE EN 1971, ELLE AURAIT ÉVITÉ À LA POPULATION CANADIENNE LES TENSIONS, CONFLITS ET AFFRONTEMENTS QUI AFFLIGENT LE PAYS DEPUIS UNE GÉNÉRATION.

Remarquez que ce handicap enseigné et cultivé (le terme anglais *trained incapacity* caractérise le fait adéquatement) est présenté par nos deux partis provinciaux comme une victoire décisive ! La bataille contre l'anglais, enseigne-t-on à la jeunesse, est entreprise pour son bien, pour éviter qu'elle disparaisse. En plus d'être idiote – personne ne *disparaît* parce qu'il parle une autre langue –, cette prédiction apocalyptique présente cette caractéristique qui est de vendre à la jeunesse le moins ou le rien en lui faisant croire qu'on lui vend le plus, elle la handicape en lui chantant son émancipation, elle atténue sa mobilité sur le marché du travail nord-américain en lui servant du « maîtres chez nous » à tour de bras. Entre-temps, un bagage considérable de connaissances intellectuelles, académiques et culturelles en langue anglaise lui reste inaccessible, des pans entiers de la réalité nord-américaine lui sont interdits par la politique de la langue unique. Le bourrage de crâne s'avère plus facile et gratifiant aux censeurs de la langue que la tâche ardue d'un apprentissage sophistiqué de deux grandes langues internationales.

Un autre exemple me paraît bien plus répréhensible sur les plans humain, civique et moral : c'est celui de l'accord sur l'immigration qui a été signé naguère entre les gouvernements libéral de Robert Bourassa et conservateur de Brian Mulroney. Cet accord donne au seul gouvernement de la province de Québec le pouvoir indu de choisir des immigrants « francophonisables » parmi la masse des immigrants qui se présentent au pays. Il est évident que lorsque le PQ est au pouvoir, il y a de fortes chances qu'il décourage l'immigration pour éviter que le *peuple québécois* « de souche » ne se noie dans la masse bariolée des étrangers, ou qu'il récupère les fonds fédéraux pour sélectionner au compte-gouttes des immigrants non seulement « francophonisables » mais aussi jugés susceptibles de se prononcer un jour en faveur de l'indépendance du Québec. Comme la combinaison immigrant-francophone-indépendantiste-québécois ne court pas les rues et que chez nous les femmes ne font plus les enfants qu'elles faisaient (fût-ce par devoir national), la démographie au Québec stagne et recule même. Où vont alors les fonds non utilisés sur une immigration qui rétrécit à vue d'œil ?

Protectionnisme ethnoculturel et promotion de l'idéologie indépendantiste ont eu l'effet pervers de faire fuir bien des immigrants. Il ne suffit pas que des immigrants soient « francophonisables », encore faut-il qu'ils puissent améliorer leur situation économique et sociale ! Si la promesse d'une telle amélioration et la tran-

quillité politique qui permet de la réaliser se trouvent ailleurs au pays, rien ne peut empêcher ces immigrants d'y déménager. Ajoutons que les Québécois « de souche » eux-mêmes décident de plus en plus d'aller chercher fortune ailleurs. Ceux qui auraient assez de témérité pour lire la presse anglaise non filtrée par les journalistes de la souveraineté nationale prendraient connaissance de certains faits que la presse française passe en général sous silence. On y signale notamment que si vous avez un diplôme supérieur, parlez anglais ou êtes disposé à l'acquérir, la prospérité économique que connaissent des provinces comme l'Ontario, l'Alberta ou la Colombie-Britannique présente un attrait certain. Comme depuis le premier avènement au pouvoir du PQ en 1976 plus de 500 sièges sociaux ont quitté la province, le chiffre en pertes d'emplois et en capital humain est facile à calculer. Ce n'est un secret pour personne que plus de 400 000 Québécois ont tranquillement quitté la province depuis vingt ans. (« Greener Pastures. Lured by Jobs and Stability, Some Francophones are Leaving Quebec », *Maclean's*, 24 mars 1997, p. 16-17.)

La question de savoir dans quelle mesure la concentration de pouvoir entre les mains des politiciens d'un seul palier de gouvernement peut être avantageuse aux citoyens n'est *jamais* posée au Québec.

La population québécoise ne cesse de diminuer par rapport à celle du reste du pays ; elle est passée sous la barre des 25 % selon le recensement de 1996, ce qui réduit du même coup le poids politique des Québécois au Canada ! La discrimination culturaliste dans le choix des immigrants qui sont, au cas où nous l'aurions oublié, nos futurs concitoyens, est officialisée dans un accord qui reconnaît de fait deux ordres de citoyens – des citoyens de toutes origines d'un pays qui s'appelle le Canada, et ceux d'origine ethnoculturelle élue d'une région à l'intérieur de ce même pays – avec pour conséquence la création de deux postes frontières pour les immigrants reçus : un pour le pays tout entier et un autre pour cette région. Devrait-on conclure que tout semble en place pour une éventuelle séparation des territoires et des douanes ?

Nous, citoyens au Québec, sommes les seuls Canadiens à devoir remplir deux formulaires d'impôts : un pour le fédéral et l'autre pour le provincial. On se demande en quoi l'inconvénient qu'il y a à remplir deux formulaires plutôt qu'un bénéficie aux simples citoyens...

Dans une province où PQ et PLQ se font une concurrence féroce pour accroître leur mainmise sur l'électorat, la culture des « pleins pouvoirs » va bon train. On assiste tous les jours à la naissance de nouvelles « revendications traditionnelles du Québec » et, l'opportunisme partisan gonflant la donne, PQ et PLQ clament à qui mieux mieux qu'ils agissent au nom « du Québec ». Dans ce jeu accrocheur, l'un et l'autre partis se proclament porte-parole du « peuple » et présentent ces « revendications » comme si elles étaient des *droits*. Ceux qui se donnent la peine de scruter ces « revendications » verront qu'elles sont en fait des *réclamations* qui visent à augmenter le pouvoir des politiciens locaux et leur contrôle sur l'électorat. Il n'y a pas au Québec de « revendications traditionnelles ». Il y a une *tradition de la politique du marasme* qui consiste à faire des réclamations perpétuelles, quoique variables, à chaque fois qu'une conférence fédérale-provinciale en donne l'occasion.

La politique du marasme a produit sa propre culture, celle de l'affrontement, son propre vocabulaire : « coup de force », « couteau sur la gorge », « Nuit des longs couteaux », etc. et ses propres réflexes, ceux qui émanent de la théorie conspiratoire de l'histoire. C'est l'effet de ces cafouillages sur une population peu avertie et sournoisement manipulée qui me paraît le plus inquiétant et qui doit nous inciter à sonner l'alarme. La concentration de pouvoirs entre les mains de la classe politique provinciale gruge les droits des Québécois. Non seulement cette concentration prive-t-elle les Québécois d'une importante marge de contrôle sur deux gouvernements qu'ils ont intérêt à maintenir dans une tension créatrice, mais elle isole aussi le Québec de plus en plus du reste du Canada et des droits et libertés que les Québécois partagent avec tous leurs concitoyens canadiens.

Dans un système fédéral, il n'est que trop facile pour les politiciens locaux de rejeter le blâme sur le palier de gouvernement le plus éloigné de leur électorat. Un tel phénomène se constate même dans des pays apparemment aussi homogènes linguistiquement que la fédération australienne où il est de « bonne démagogie » de rejeter tous les problèmes sur « Canberra ». Au Canada, tous les premiers ministres provinciaux se servent de ce genre de démagogie et l'ajustent au contexte électoral.

Mieux vaut être bilingue et riche que monolingue et pauvre.

Le « chialage » récurrent de certains politiciens face au gouvernement central, et la conviction que cette sorte de démagogie nuit à la justice et à l'égalité des citoyens où qu'ils se trouvent sur le territoire national, est à la source de ce que Pierre Trudeau a appelé le « dossier

des citoyens », de sa formulation anglaise « *the people's package* ». Le « dossier des citoyens » n'est autre que cette Charte canadienne des droits et libertés que Trudeau a enchâssée dans la Constitution, en dépit du chantage exercé par René Lévesque et son équipe. Il lui importait de consacrer dans la loi suprême du Canada la protection des droits et des libertés civiles de chaque citoyen, et ceci par delà les deux paliers de gouvernement, le jeu politique étant éminemment contagieux ! En vertu de la Charte, c'est le peuple canadien dans sa totalité et sa diversité qui est souverain, et non pas des sous-groupes distincts de ce peuple, leurs porte-parole, ou tel politicien provincial qui s'autoproclamerait la voix du *peuple*. Ceci veut dire que la Constitution du pays appartient désormais à tous les citoyens, sans discrimination, et non aux Lucien Bouchard, Ralph Klein, Mike Harris, Phil Fontaine ou même à Jean Chrétien et à leurs partis et formations, et que nous pouvons utiliser cette Constitution pour nous protéger si ces messieurs venaient à abuser de leur pouvoir. Depuis 1982, les citoyens, devenus principaux acteurs dans l'évolution des décisions politiques ont acquis une autonomie par rapport aux gouvernements, et peuvent exercer cette autonomie efficacement par l'intermédiaire de la Charte. Depuis le rapatriement de 1982, il est devenu impossible pour les chefs des gouvernements fédéral et provinciaux de s'enfermer à huis clos dans un manoir et de remanier à eux seuls la Constitution selon leurs desiderata du jour et le troc de leur marché aux enchères. La Charte limite fortement ce jeu politique et donne voix à tous les citoyens. Et ces derniers commencent à le savoir. Sauf au Québec, où la Charte certes s'applique, mais où le discours du narcissisme collectif et de la séparation du PQ, de la « distinction » et de la « société unique » du PLQ, de la dévolution des pouvoirs entre les seules mains des politiciens à l'Assemblée nationale, PQ et PLQ confondus, sert à grignoter chaque jour davantage les droits et les libertés que garantit la Charte aux Québécois.

DANS UNE PROVINCE OÙ PQ ET PLQ SE LIVRENT UNE CONCURRENCE FÉROCE POUR ACCROÎTRE LEUR MAINMISE SUR L'ÉLECTORAT, LA CULTURE DES « PLEINS POUVOIRS » VA BON TRAIN. ON ASSISTE TOUS LES JOURS À LA NAISSANCE DE NOUVELLES « REVENDICATIONS TRADITIONNELLES DU QUÉBEC ».

Ceux qui auront pris conscience des garanties que leur assure cette Charte trouveront, par exemple, inacceptable l'idée d'une « société distincte » ou « unique » pour eux. La « société distincte » ou « unique » aurait pour effet de libérer les politiciens de l'Assemblée nationale des limites qui leur sont imposées par la Charte et elle affaiblirait par la même occasion la protection des citoyens contre l'arbitraire d'un gouvernement. Les relations entre citoyens au Québec s'en trouveraient également altérées, car la « société distincte » ou « unique » n'a de sens que si elle sépare et privilégie la communauté ethnoculturelle des Canadiens français (« de souche ») des autres communautés et citoyens en général vivant au Québec. Or, l'inclusion de la diversité canadienne dans l'ordre constitutionnel, notamment dans l'article 27 de la Charte, empêche que se forme une hiérarchie de communautés sur une base ethnique. Cette dynamique égalitaire a multiplié les obligations civiques des uns et des autres, a élargi considérablement le débat et, dès lors, a permis aux citoyens d'être des interlocuteurs légitimes des politiciens et pas simplement des pions sur l'échiquier gouvernants-gouvernés.

On comprend alors pourquoi ceux qui réclament des pouvoirs démesurés pour eux ou pour leur groupe ethnique n'ont pas intérêt à faire connaître la Charte à ceux qui pourraient s'en prévaloir à leur détriment. On comprend également pourquoi la classe politique qui a vu cette Charte réduire ses propres pouvoirs au profit de protections accrues pour l'ensemble des citoyens s'est acharnée à diaboliser Pierre Trudeau, sa philosophie de la *société juste* et la Constitution de 1982. On saisit pourquoi elle s'adonne à une mythification effrénée contre lui à coups de romans noirs sur la Nuit des longs couteaux, les conspirations fédérales et les sombres complots. On comprend encore mieux les raisons de la haine que vouent les nationalistes à M[e] Guy Bertrand, car en mettant la Constitution et la primauté du droit à l'avant-scène, il incarne la synthèse éclatante du « dossier des citoyens ». Le débat promet d'être clair et éloquent, et nul ne pourra le passer sous silence. Bref, on commence à déchiffrer les raisons pour lesquelles les Parizeau, Bouchard, Landry et consorts, artisans du guet-apens référendaire de 1995 où le peuple se serait fait prendre au piège « comme un homard », se déclarent hors-Constitution. C'est la façon la plus commode de se débarrasser du « dossier des citoyens » tout en se posant, sans vergogne, en défenseurs du peuple.

L'imposition par les nationalistes d'un tabou sur la Charte est en elle-même un phénomène significatif. Cela fait songer à la mise à l'Index par le Saint-Siège, dont le but est de prévenir chez les ouailles toute lecture, toute prise de connaissance d'un texte qu'un clergé juge contraire à la sainte doctrine. Tout citoyen averti a intérêt à ignorer ces injonctions et à vérifier par lui-même si ce tabou ne vise pas en fait à lui faire perdre davantage de plumes sans qu'il s'en rende compte, comme toutes celles qu'il perd chaque fois qu'il est la victime des « revendications traditionnelles du Québec ».

Voyez donc la publicité des « Partenaires pour la souveraineté » parue dans les journaux du 17 avril 1997 (*La Presse* et *Le Devoir*). On y lit ceci : « Le 17 avril 1982, à la demande du gouvernement fédéral, la Reine Élisabeth II proclame à Ottawa la nouvelle Loi constitutionnelle du Canada. Quinze ans après, nous réaffirmons avec plus de vigueur que cette Constitution ne sera jamais la nôtre ! » Cette déclaration est évidemment un pur exorcisme de la part d'une frange de la société, car cette Constitution est bel et bien la nôtre, et les proclamations tonitruantes des « Partenaires pour la souveraineté » n'y changeront rien. Un nombre croissant de Québécois se prévalent de la Charte et le défi pour les nationalistes est actuellement d'endiguer son élargissement à toute la société. Leur grande crainte est de voir naître un patriotisme de la Charte canadienne, axé sur la primauté du droit, l'accroissement des libertés civiles et leur revendication sur tout le territoire canadien, patriotisme qui rendrait caduc le nationalisme des griefs et des réclamations.

LA CONCENTRATION DE POUVOIRS ENTRE LES MAINS DE LA CLASSE POLITIQUE PROVINCIALE GRUGE LES DROITS DES QUÉBÉCOIS.

Il va sans dire qu'une connaissance détaillée de la Charte procure une somme d'arguments au citoyen qui défend ses droits face aux démagogues. Celui-ci pourrait par exemple, en vertu de l'article 15 sur les droits à l'égalité ou aussi de l'article 6 sur la liberté de circulation et d'établissement, demander à ses représentants à l'Assemblée nationale d'harmoniser notre régime d'assurance-maladie du Québec avec celui des autres provinces afin d'en éliminer les inconvénients pour le simple citoyen. Les droits à l'égalité et à la libre circulation impliquent que ce citoyen a le droit de transporter ses avantages sociaux où qu'il se déplace sur le territoire national, n'en déplaise à ses politiciens locaux. Ce citoyen pourrait, en vertu de l'article 16 sur les langues officielles, réclamer son droit au bilinguisme non seulement à ses politiciens locaux, mais aussi à ceux des autres provinces. Toujours dans l'esprit de la Charte, il pourrait s'opposer à la discrimination ethnoculturelle officialisée par l'accord sur l'immigration signé par le gouvernement conservateur de Mulroney et le gouvernement libéral de Bourassa.

DEPUIS LE RAPATRIEMENT DE 1982, IL EST DEVENU IMPOSSIBLE POUR LES CHEFS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX DE S'ENFERMER À HUIS CLOS DANS UN MANOIR ET DE REMANIER À EUX SEULS LA CONSTITUTION SELON LEURS DESIDERATA DU JOUR ET LE TROC DE LEUR MARCHÉ AUX ENCHÈRES.

Le fameux « partenariat » que Lucien Bouchard tente de vendre aux Québécois est, lui aussi, un attrape-nigaud, une déchéance déguisée. En effet, « partenariat » implique que deux parties, *antérieurement séparées*, s'associent. Or, les Québécois, au même titre que tous les autres Canadiens, sont à l'heure actuelle *propriétaires* du Canada et de sa Constitution, tout comme ils sont *propriétaires* des institutions qui les représentent à Ottawa et à Québec, avec des *pouvoirs réels* d'élire les Jean Chrétien et les Lucien Bouchard et des pouvoirs tout aussi réels de les remplacer. Le « partenariat » de Bouchard équivaut donc à faire abandonner aux Québécois ce droit de propriété sans qu'ils s'en rendent compte, en leur faisant croire, comme d'habitude, qu'ils auront plus en perdant leurs biens, et qu'ils se porteront mieux en lui déléguant tous les pouvoirs !

La propension qu'ont les nationalistes à transformer le citoyen en dindon de leur farce commence à sentir le ranci. En dépit de ceci, dans *Le Devoir* du 28 janvier 1997, l'éditorialiste Michel Venne, accourt à la rescousse et recommande au PQ de « mettre plus de chair » sur le « partenariat ». Ainsi donc, même aux yeux de certains indépendantistes, le « partenariat » est d'une maigreur squelettique !

Tout nationaliste PLQuiste ou PQuiste se reconnaît à ceci : c'est un colporteur roublard qui fait du porte-à-porte en essayant éternellement de vendre aux braves gens *moins* ou *rien* en leur faisant croire que c'est *plus*. Voulez-vous mon monolinguisme ? C'est mieux que d'être bilingue. Par contre, je vais vous passer deux formulaires d'impôts, ça vous fera passer le temps. Voulez-vous une grosse caisse de retraite ? Passez-moi vos sous, je vous promets de garder ça secret, même auprès du Vérificateur général. Voulez-vous des avantages sociaux limités à la province ? C'est mieux que de pouvoir voyager en toute quiétude dans tout le pays. Voulez-vous avoir la paix ? Achetez ma société distincte-unique : je vous garantis que vous serez tout seul. Voulez-vous que je vous débarrasse de la Charte ? C'est gratuit et ça se fera en douceur. Voulez-vous que je vous libère de votre droit de vote au Canada ? C'est inutile pour vous et plus commode pour le Parti québécois, *votre parti*. Voulez-vous que je vous décharge de votre propriété, de vos biens meubles et immeubles d'un océan à l'autre ? C'est encombrant et aujourd'hui la mode est au *small*. Le partenariat virtuel : la réponse à votre avenir...

À coups de harcèlement, le colporteur nationaliste fait parfois quelques affaires auprès des jobards et des clients fatigués. Mais il s'étonne lorsque les braves gens qui savent faire la distinction entre les valeurs sûres et l'arnaque lui claquent la porte au nez. ■

LA PRINCESSE ET LES FRELONS

JEAN-PIERRE DERRIENNIC

Pour changer, ne parlons pas de politique mais de la même chose que tout le monde : la mort de Lady Diana. L'événement peut être abordé sous plusieurs angles.

Ce qui fait qu'une personne devient une vedette. Des hommes politiques, des champions sportifs, des actrices de cinéma deviennent des vedettes. Ils ont un talent et font un travail qui expliquent en partie l'admiration qu'ils suscitent. Mais les plus grandes vedettes ne sont pas nécessairement les politiciens les plus puissants, les sportifs les plus rapides ou les meilleures actrices. Dans le fait d'être une vedette il y a donc quelque chose de plus que la réussite exceptionnelle dans un champ d'activité. Si une idée pure de la vedette existe dans le ciel de Platon, Diana est celle qui s'en est approchée le plus près. Ni championne, ni actrice, princesse sans pouvoir, elle était, nous dit-on, la plus grande vedette du monde. On pense à l'Hélène de Giraudoux : « L'humanité doit autant à ses vedettes qu'à ses martyrs. »

Le déluge médiatique. Dès que nous avons appris la nouvelle, nous avons tous été certains qu'il était inévitable. Chaque média d'information doit avoir des critères pour décider de l'importance d'un événement. Le premier de ces critères est, de plus en plus, l'importance que les autres médias lui accorderont. Il en résulte un phénomène de convergence : tout le monde parle de la même chose en même temps (avec du retard, même *Cité Libre !*).

Les conséquences pour la monarchie. La question n'est pas futile,

Jean-Pierre Derriennic est professeur au département de science politique à l'Université Laval.

mais je ne veux pas parler de politique.

Le rôle des photographes. C'est sur cela que je veux écrire, ou plutôt sur les commentaires qui ont été faits à ce sujet : 1) Ils ne sont pas responsables de l'accident, qui est dû à l'ébriété du conducteur. 2) Diana recherchait elle-même souvent l'attention des photographes, elle n'avait donc pas à se plaindre de leur indiscrétion. 3) Les photographes ne harcèleraient pas les vedettes pour leur voler des photos si personne n'achetait les journaux qui les publient. 4) Toute loi destinée à limiter les indiscrétions des photographes serait inefficace ou dangereuse pour la liberté d'expression. Je vais discuter l'un après l'autre ces quatre points, avec lesquels je suis nettement en désaccord.

Pour quels délits ou quels crimes pourraient être condamnés les photographes ? Excès de vitesse, sans aucun doute, pour ceux qui suivaient immédiatement la voiture et ne sont pas arrivés deux minutes plus tard sur les lieux de l'accident. Conduite dangereuse ayant incité quelqu'un d'autre à conduire, lui aussi, dangereusement ? L'argument est faible pour fonder une accusation d'homicide involontaire. Non-assistance à personnes en danger ? Dans l'état où étaient les victimes, il valait mieux que les photographes ne s'en mêlent pas. Entrave aux secours ? Celle-ci a été très brève. Nous imaginons tous facilement l'abruti qui prend des photos et refuse de s'écarter en disant au policier : « Laissez-moi faire mon travail. » Mais l'atrophie du jugement moral n'est pas un délit.

C'est pourquoi je pense que, même en France, où la présomption d'innocence et les garanties des droits des accusés sont moins vigoureuses que chez nous, l'action judiciaire contre les photographes donnera des résultats modestes. Et cela risque de créer un malaise. Car beaucoup de gens croient que la sévérité des peines doit être proportionnelle à la gravité de l'événement qui est à l'origine de l'action judiciaire. Ils trouveront injuste qu'un accident stupide et affreux ayant provoqué un chagrin mondial soit sanctionné par de courtes peines de prison avec sursis ou par l'acquittement de ceux sans qui il ne se serait pas produit. Mais les juges commettraient une injustice en proportionnant la sévérité de leur jugement à l'émotion provoquée par la mort de Diana.

Il reste cependant une question : est-il normal que deux personnes sortant la nuit d'un restaurant soient pourchassées par une dizaine de motocyclistes qui veulent savoir où elles vont pour les photographier ? C'est l'accident qui a attiré notre attention sur cette question. Mais celle-ci se poserait de la même façon si la voiture était ressortie du tunnel et si la chasse se poursuivait aujourd'hui, dans une autre ville, par d'autres photographes.

Les célébrités qui recherchent l'attention des photographes et des journalistes ne devraient pas se plaindre d'être dérangées par eux quand cela ne leur convient pas. Ceux qui utilisent cet argument devraient remarquer qu'il a exactement la même structure qu'un autre argument que plus personne n'accepte dans les cas de viol : cette femme a accepté de coucher avec Monsieur X et Monsieur Y, elle n'a donc pas à se plaindre de ce que lui a fait Monsieur Z. Je pense à une autre analogie, à laquelle des journalistes devraient être sensibles. Beaucoup de gens écrivent des textes qu'ils souhaitent faire publier. Pour y arriver, ils font de nombreuses démarches et de gros efforts. Cela n'autorise personne à venir fouiller dans leurs tiroirs pour publier sans leur accord des textes qu'ils n'avaient pas l'intention de rendre publics. Même les personnes qui font un spectacle de leur vie privée ont le droit de décider ce qu'elles disent et ce qu'elles taisent, ce qu'elles montrent et ce qu'elles cachent.

EST-IL NORMAL QUE DEUX PERSONNES SORTANT LA NUIT D'UN RESTAURANT SOIENT POURCHASSÉES PAR UNE DIZAINE DE MOTOCYCLISTES QUI VEULENT SAVOIR OÙ ELLES VONT POUR LES PHOTOGRAPHIER ?

Les vrais coupables sont ceux qui achètent les publications spécialisées dans la vie privée des vedettes ; sans demande il n'y aurait pas d'offre. Je crois, au contraire, que, dans le cas du harcèlement photographique et du vol d'image, c'est l'offre qui est dégoûtante et non la demande. Il n'y a rien d'anormal dans le fait de s'intéresser à la vie personnelle des autres humains. C'est pour cela qu'il y a des romans et des biographies. La plupart des publications qui racontent la vie privée des vedettes ont une valeur littéraire et humaine qui est celle de romans très médiocres. Mais il y a là un genre littéraire, la biographie en temps réel, qui pourrait, en principe, produire des chefs-d'œuvre, même si aucun de ceux qui le pratiquent aujourd'hui n'est Dostoïevski.

DANS LE CAS DU HARCÈLEMENT PHOTOGRAPHIQUE ET DU VOL D'IMAGE, C'EST L'OFFRE QUI EST DÉGOÛTANTE ET NON LA DEMANDE. IL N'Y A RIEN D'ANORMAL DANS LE FAIT DE S'INTÉRESSER À LA VIE PERSONNELLE DES AUTRES HUMAINS.

Il n'y a donc aucune raison de culpabiliser ceux qui achètent les publications qui ont raconté la vie et publié des photos de Diana. Ils ne sont pas, comme les clients de fillettes prostituées, les consommateurs criminels d'un produit illicite. Ils sont dans la même situation que les acheteurs de chaussures de sport fabriquées sous les tropiques par des enfants esclaves. Le produit qu'ils achètent, en lui-même, est tout à fait innocent. Ce sont les conditions dans lesquelles il a été fabriqué qui sont condamnables. Il existe des organisations qui nous invitent à boycotter les produits fabriqués dans certaines conditions. Il est bon qu'elles existent. Mais plutôt que d'attendre une prise de conscience de la part de tous les acheteurs de chaussures, il vaut mieux faire des lois qui instituent un contrôle des produits à l'importation. De la même façon, il ne faut ni culpabiliser les lecteurs des publications consacrées aux vedettes, ni interdire ces publications. Il faut faire des règles pour les dissuader de se procurer leurs informations ou leurs images par des procédés inacceptables.

De telles règles sont nécessaires et pourraient assez facilement être efficaces sans grand danger pour la liberté d'expression. Ceux qui pensent le contraire ont, je crois, une idée fausse de la fonction des lois dans une société, et de la façon dont elles doivent être faites pour remplir cette fonction correctement.

L'édition de périodiques, comme la pêche en haute mer, est une activité concurrentielle. Si on fait seulement appel à la conscience des pêcheurs pour ne pas prendre les poissons trop jeunes, les plus négligents auront un avantage compétitif sur les autres, qui les imiteront ou seront progressivement éliminés. Il est dans l'intérêt des pêcheurs eux-mêmes que la taille des mailles des filets soit réglementée afin que les conditions de la concurrence restent égales entre eux. Le problème est le même pour beaucoup d'autres activités, y compris la publication des périodiques : un « code de bonne conduite » sans sanctions sera toujours violé par quelques-uns, qui en retireront un avantage compétitif et seront imités par d'autres.

DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE, LA LIBERTÉ D'OPINION DOIT ÊTRE TOTALE. MAIS LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION NE L'EST PAS ET NE DOIT PAS L'ÊTRE. UN TRÈS GRAND NOMBRE D'INFORMATIONS SONT LÉGITIMEMENT INTERDITES DE PUBLICATION PARCE QU'ELLES RELÈVENT DE NOS VIES PRIVÉES.

Pour faire des règles raisonnables et efficaces, il ne faut pas partir de l'idée que la loi doit s'attaquer en priorité à ceux qui sont les plus coupables. La culpabilité est la préoccupation des juges qui examinent des cas individuels. Celle des législateurs, et des citoyens qui les élisent, doit être de faire les meilleures règles générales possibles, c'est-à-dire celles qui protègent le mieux ceux qui ont besoin de l'être, au moindre coût pour la liberté de tous les autres.

Pour lutter contre la toxicomanie on peut agir à l'étape de la production, de la transformation, du

transport, du grossiste, du détaillant ou du consommateur. Il ne faut pas nous demander quel maillon de la chaîne est le plus antipathique, mais lequel est le moins difficile à contrôler. De la même façon, pour lutter contre le harcèlement photographique, on peut agir sur les photographes, les éditeurs, les imprimeurs, les distributeurs, les vendeurs ou les acheteurs de journaux. Je pense qu'il faut agir sur les éditeurs, et parfois sur les distributeurs, non parce qu'ils seraient les plus coupables, mais parce qu'ils sont les plus visibles, donc les moins difficiles à contrôler.

IL NE FAUT NI CULPABILISER LES LECTEURS DES PUBLICATIONS CONSACRÉES AUX VEDETTES, NI INTERDIRE CES PUBLICATIONS. IL FAUT FAIRE DES RÈGLES POUR LES DISSUADER DE SE PROCURER LEURS INFORMATIONS OU LEURS IMAGES PAR DES PROCÉDÉS INACCEPTABLES.

Il ne faut presque certainement pas utiliser le Code pénal, mais le Code civil ou le droit commercial. Puisque chacun est propriétaire de sa propre image, toute publication non autorisée de la photo de quelqu'un donnerait droit à une indemnité, qu'on pourrait appeler des « droits de sujet », comme il y a des « droits d'auteur ». Cette indemnité devrait être calculée en proportion du chiffre d'affaires de la publication. Les amendes fixes sont trop élevées pour les uns, et les juges hésitent à les appliquer, ou trop faibles pour d'autres sur qui elles n'ont aucun effet dissuasif. Le journal qui publierait par erreur une photo non autorisée payerait l'indemnité et ferait plus attention la prochaine fois. Celui qui voudrait vivre des images volées ferait rapidement faillite.

Le sujet peut toujours renoncer à demander une indemnité. Il n'a pas à prouver comment la photo a été obtenue, ni à montrer que sa publication lui fait du tort. L'indemnité n'est pas une amende résultant d'une faute. Elle est une conséquence du droit de propriété du sujet sur son image. Le journal n'a pas à payer d'indemnité s'il peut faire la preuve qu'il a reçu l'autorisation du sujet ou si ce dernier était dans l'exercice d'une fonction publique : le politicien en campagne électorale qui serre des mains dans la rue, le sportif sur la piste du stade ou l'actrice sur les marches du palais du festival peuvent être photographiés librement. Mais le sportif dans la rue, le politicien à l'épicerie ou l'actrice à la plage ne peuvent pas l'être. Si le journal prétend que le photographe lui a affirmé avoir l'autorisation du sujet, il paie l'indemnité et poursuit le photographe. Il y aurait bien quelques cas incertains et quelques procès compliqués, mais dans la plupart des cas, ce serait assez facile à appliquer, puisque ce n'est pas la photo prise, mais la photo publiée, qui donne droit à une indemnité.

La principale difficulté pratique d'une réglementation comme celle-ci serait l'existence des frontières entre les États. Dans les cas où le harcèlement photographique a lieu dans un pays et la publication dans un autre, c'est dans celui-ci que la demande d'indemnité pourrait être faite. Si la loi existe dans le premier pays mais pas dans le second, elle sera donc inefficace. Mais elle pourrait être efficace contre les publications qui sont produites dans un pays et vendues dans un autre. Il suffirait que l'indemnité puisse être demandée à l'importateur, en proportion du nombre d'exemplaires qu'il diffuse.

Une telle réglementation serait-elle une atteinte inacceptable à la liberté d'expression ? Nous confondons souvent dans cette notion complexe trois choses assez différentes : la liberté d'opinion, la liberté d'information, et la liberté de création artistique.

Dans une société libre, il importe que les opinions les plus diverses puissent être diffusées sans entraves. Limiter la diffusion de certaines photos ne représente à peu près aucun inconvénient à cet égard. En effet, j'ai beaucoup de mal à concevoir une photo qui exprimerait une opinion, au sens strict de ce mot. Si c'est un effet de mon manque d'imagination et si on peut effectivement trouver des photos qui sont porteuses d'opinion, il sera toujours possible d'exprimer les mêmes opinions par d'autres moyens. Empêcher la diffusion d'une opinion par un procédé particulier, ce n'est pas l'interdire complètement, ni même l'entraver sérieusement si d'autres moyens de diffusion aussi commodes restent permis.

LA PRÉOCCUPATION DES LÉGISLATEURS, ET DES CITOYENS QUI LES ÉLISENT, DOIT ÊTRE DE FAIRE LES MEILLEURES RÈGLES GÉNÉRALES POSSIBLES, C'EST-À-DIRE CELLES QUI PROTÈGENT LE MIEUX CEUX QUI ONT BESOIN DE L'ÊTRE, AU MOINDRE COÛT POUR LA LIBERTÉ DE TOUS LES AUTRES.

Il est moins difficile d'imaginer des informations qui peuvent être transmises à l'aide de photos. Mais, là encore, elles peuvent presque toujours l'être autrement. Ceux qui ne pourront plus imprimer certaines photos garderont le droit d'écrire : « Madame X était tel jour à la plage », si cela intéresse quelqu'un. À propos du rapport entre photographies et liberté d'information, deux autres remarques doivent être faites.

Les images, photographiques ou autres, sont des moyens moins fiables que les mots imprimés pour transmettre des informations. Car elles permettent de mentir plus efficacement. Sauf dans les cas de montage ou de falsification flagrante, les mensonges commis avec des images le sont toujours par omission : en montrant cer-

taines choses et en n'en montrant pas d'autres, on peut créer une perception complètement fausse d'un événement. Et ce mensonge reste indémontrable ; il est donc particulièrement difficile de se défendre contre lui. Les mensonges commis avec des mots imprimés ne peuvent pas toujours être mis en évidence de manière incontestable, mais il est très souvent possible de le faire. C'est pourquoi la place croissante des images photographiques ou télévisuelles au détriment du texte imprimé, dans ce que beaucoup croient être « de l'information », correspond en fait à une dégradation de celle-ci.

Les images, photographiques ou autres, sont des moyens moins fiables que les mots imprimés pour transmettre des informations. Car elles permettent de mentir plus efficacement.

Dans une société libre, la liberté d'opinion doit être totale. Mais la liberté de l'information ne l'est pas et ne doit pas l'être. Un très grand nombre d'informations sont légitimement interdites de publication parce qu'elles relèvent de nos vies privées : le contenu de notre correspondance et de nos conversations téléphoniques, entre autres choses. Et il y a même un grand nombre d'informations concernant des affaires publiques qui ne doivent pas être diffusées. Par exemple, les débats de la Chambre des communes doivent être publics, mais les réunions du Cabinet ne doivent pas l'être. Les ministres doivent être obligés régulièrement de s'expliquer devant les citoyens, mais, pour faire leur travail, il doivent aussi pouvoir discuter entre eux sans témoins. Je connais un pays où les discussions des ministres en conseil sont portées immédiatement sur la place publique par certains d'entre eux. Cela a des effets assez désastreux.

Il ne faut donc pas croire que, dans une société libre, le droit de diffuser n'importe quelle information serait un impératif catégorique. Le législateur doit toujours décider quelles sont les informations qui, dans l'intérêt du public, peuvent être diffusées librement, et quelles sont celles qui, dans l'intérêt du même public, ne doivent pas l'être. Et, dans le cas qui nous occupe présentement, il est dans l'intérêt de nous tous que chacun ait le droit d'empêcher la diffusion de sa propre image.

Du point de vue de la liberté de création artistique, il n'est pas possible de dissocier le message de son support, comme je viens de le faire pour les opinions et les informations. Mais il me semble que la notion de « droits de sujet », analogues aux droits d'auteurs, permet de justifier assez facilement les règles ici proposées. Il suffit d'admettre que, si une photo représentant une personne est une œuvre d'art, celle-ci a deux coauteurs, le photographe et le sujet photographié. Ils ont tous les deux un droit moral sur l'œuvre et le droit à une rémunération si celle-ci est vendue. Le photographe, prêt à poursuivre quiconque reproduirait une de ses photos sans son autorisation, doit accepter que le sujet photographié ait des droits lui aussi.

Il est donc possible de faire des lois qui limiteraient de manière radicale le harcèlement photographique, sans porter atteinte à la liberté d'expression comprise correctement. Ce problème est assez peu celui du Canada. Il se pose de manière plus sérieuse en Grande-Bretagne, en France ou en Italie. Mais il a une structure qu'on retrouve dans d'autres phénomènes qui sont bien réels chez nous, comme le trafic de drogue ou la prostitution juvénile. Face à ces problèmes, nous hésitons entre deux attitudes opposées. Certains d'entre nous pensent que les lois ne servent à rien et que les solutions passent toujours par l'éducation du public : « Tant qu'il y aura une demande, rien ne changera. » D'autres pensent qu'il faut des lois, et que les plus sévères sont les plus efficaces.

L'éducation est toujours bénéfique, mais pour qu'elle soit efficace il faut qu'existent des lois qui le sont aussi. Les lois les plus efficaces ne sont pas celles qui sont les plus sévères, mais celles qui sont faites en tenant compte de la structure particulière du phénomène contre lequel on veut lutter.

En réfléchissant sur l'exemple du harcèlement photographique, j'ai essayé de montrer deux choses. L'éducation est toujours bénéfique, mais pour qu'elle soit efficace, il faut qu'existent des lois qui le sont aussi : rien n'est plus anti-éducatif que l'exemple de gens, même peu nombreux, qui ont un comportement répréhensible et en retirent des avantages. Les lois les plus efficaces ne sont pas celles qui sont les plus sévères, mais celles qui sont faites en tenant compte de la structure particulière du phénomène contre lequel on veut lutter. ■



INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE... NATIONALISTE

Claude Péclet

Les idées qui nourrissent la rancœur de certains indépendantistes ont la vie dure. Par exemple, dans son appel à « investir » le Bloc québécois, lancé aux « vrais militants » péquistes en décembre 1996, Jacques Parizeau affirmera sans hésiter que le fédéral multiplie les assauts contre le Québec ! Mais bien souvent, les mythes sont entretenus avec moins d'éclat et s'infiltrent en douce sous couvert de la crédibilité « scientifique » d'une discipline ou de l'un de ses représentants, pourvu évidemment qu'il soit du « bon » bord... On connaît mieux désormais, grâce aux interventions critiques de Monique Nemni dans *Cité libre* (par exemple, novembre-décembre 1994 et janvier-février 1997), la façon dont les cours d'histoire ou de géographie du Québec embrigadent la jeunesse dans nos écoles. Ce qu'on sait moins, en revanche, c'est de quelle manière les cours d'économie peuvent également y parvenir.



Claude Péclet est professeur d'économie au Centre collégial de Mont-Laurier.

Parmi les cibles préférées des indépendantistes, le mécanisme de péréquation en vigueur au Canada figure en bonne place. Le Québec bénéficie largement de la générosité canadienne dans ce domaine, puisque avec 25 % de la population, il reçoit plus de 45 % des versements (selon les prévisions pour l'exercice budgétaire 1997-1998). C'est là l'un des avantages de faire partie du Canada... Globalement, pour ce qui a trait à l'ensemble des transferts fédéraux aux provinces, conditionnels et inconditionnels, le Québec reçoit 31 % des sommes allouées ; c'est-à-dire une assez belle part du gâteau. Une réalité qui ne cadre pas du tout avec l'image du Canada qu'aiment à véhiculer les souverainistes. Ils préfèrent donc soit « oublier » la péréquation, soit la dénaturer en lui attribuant toutes les tares possibles et imaginables et en lui prêtant d'inavouables objectifs contraires à son esprit et à sa réalité, soit encore la ridiculiser au point qu'il devient logique de souhaiter, en toute honnêteté, sa disparition. Dans un article publié par le quotidien *The Gazette* en décembre 1995, la journaliste Karen Seidman dénonçait un manuel du secondaire, qui avait reçu l'imprimatur du ministère de l'Éducation, et qui présentait le Québec comme le grand perdant du système de péréquation au Canada. Reproduit dans ce manuel, un graphique extrait du magazine *l'Actualité* de mai 1991 comportait une malencontreuse erreur d'impression (mais en était-ce vraiment une ?) qui laissait maintenant entendre que les trois provinces canadiennes les plus riches étaient aussi les principales gagnantes de la redistribution fédérale. Quant au Québec, il devenait soudainement le grand perdant. Pire, il subventionnait la richesse de sa grande rivale : l'Ontario. Une « coquille » dont les indépendantistes québécois ne se sont certes pas plaints, dopés qu'ils sont à la propagande de leur grand économiste en chef Jacques Parizeau. L'ex-premier ministre, dans *Pour un Québec souverain*, paru en 1997, présente la péréquation canadienne comme l'effet « pervers » et « absurde » d'une « taxe à l'initiative » et d'« une prime à l'appauvrissement » ; bref, une autre manifestation des assauts machiavéliques du fédéral contre le Québec. Des propos qui, largement semés dans le terreau péquiste, auront ensuite tout loisir de germer dans les têtes militantes...

En tant qu'enseignant, je suis bien placé pour constater les ravages que causent les omissions, les mensonges ou les erreurs grossières de la pensée du grand chef dans les esprits de nombreux étudiants, dont la plupart sont déjà devenus de jeunes électeurs lorsqu'ils parviennent au niveau collégial. Les péquistes sont prêts à y aller fort pour obtenir leurs votes et former de nouveaux adeptes à leur « juste cause ». Combien de fois n'avons-nous pas entendu les souverainistes affirmer qu'il serait temps que les Québécois cessent de payer pour les bebelles des Canadiens dans les autres provinces ? Au cégep, quand j'abordais le thème de la péréquation canadienne dans le cadre du cours collégial d'économie « Québec, Canada et régions » (383-938-91), je me heurtais régulièrement à la résistance d'étudiants indépendan-

tistes purs et durs. Bien conditionnés par leurs lectures et par quelques gardiens du dogme, ils ne m'écoutaient guère lorsque j'expliquais que le Québec retirait un réel bénéfice des versements de péréquation, que les citoyens de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario contribuaient indirectement, par ce mécanisme enchâssé dans la Constitution, au fonctionnement des services de santé et d'éducation (entre autres) dispensés au Québec, de même que dans six autres provinces moins riches que la moyenne canadienne. Au passage, rappelons que la péréquation n'est soumise à aucune « ingérence » du fédéral pour ce qui concerne les juridictions provinciales.

Les souverainistes préfèrent soit « oublier » la péréquation, soit la dénaturer en lui attribuant toutes les tares possibles et imaginables et en lui prêtant d'inavouables objectifs contraires à son esprit et à sa réalité, soit encore la ridiculiser au point où il devient logique, en toute honnêteté, de souhaiter sa disparition.

Pourquoi une telle hostilité ? Le principe de péréquation n'a pourtant rien d'exceptionnel. Tous les pays modernes disposent de mécanismes, fiscaux ou autres, visant à réduire les disparités régionales. L'Union européenne en est un bel exemple. Avec ce système, évidemment, plus une région s'enrichit, plus elle contribue à réduire les écarts de richesse qui la différencient de ses voisines et moins elle recevra d'aide du palier de gouvernement supérieur. Dans ces conditions, un renversement de fortune est loin d'être impossible : l'Alberta, par exemple, jadis récipiendaire de péréquation, n'y a aujourd'hui plus droit, prospérité oblige... L'article de Karen Seidman dans *The Gazette* expliquait que l'« erreur » dans le graphique du manuel scolaire devait être corrigée à l'occasion de la première réédition. Cependant, les racines du mal sont plus profondes, comme me le fit un jour comprendre l'un de mes étudiants, un brave jeune militant péquiste, en m'expliquant que les versements de péréquation *per capita* attribués au Québec représentaient « à peine de quoi se payer une caisse de 24 à tous les mois »... En voilà un qui aurait pu se payer de la bière beaucoup plus souvent, parce que en 1996-1997, au Québec, la péréquation a rapporté quelque 216 $ par habitant. De quoi s'acheter, on en conviendra aisément, beaucoup de « caisses de 24 » ! Conseillé sur les questions économiques par Bernard Landry, Lucien Bouchard plaidera-t-il un jour que la bière canadienne n'est même pas de la vraie bière ?

Au cégep, l'approche disciplinaire se veut tout de même plus sérieuse. Certains manuels demeurent néanmoins politiquement teintés. Dans la troisième édition de son *Introduction à l'économie internationale*, publiée chez Gaëtan Morin en 1997, Jean-Pierre Bibeau reproduit en douce certains mythes qui appellent quelques éclaircissements. Sous-entendre qu'il peut y avoir une forme de complot en provenance du reste du Canada pour brimer le développement du Québec relève de l'affabulation. Suggérer que la voie de l'indépendance ouvre la porte à l'égalité, à l'autonomie législative et au succès relève, d'après moi, de l'illusion. On connaît bien l'option politique des souverainistes. Quand on cherche à la dissimuler sous le couvert d'une recherche scientifique, il me semble que l'on triche, que l'on tente de préparer d'une autre manière, « par la bande », ce qui a déjà été refusé à deux reprises lors d'un référendum. Comme l'indique sa « quatrième de couverture », le manuel de Jean-Pierre Bibeau constitue un classique du cours collégial « Relations économiques internationales » (383-924-90). Il fut le premier ouvrage de cette sorte disponible lors de la création de ce cours en 1990. Avec les ajouts concernant le « débat » Québec-Canada proposés dans la nouvelle édition, le moins qu'on puisse dire est que son objectivité et son pluralisme sont sujets à caution. Comme les précédentes éditions ne comportaient pas ce « débat » en annexe, je me pose des questions quant aux intentions de l'auteur...

Dans la troisième édition de son *Introduction à l'économie internationale*, publiée chez Gaëtan Morin en 1997, Jean-Pierre Bibeau reproduit en douce certains mythes qui appellent quelques éclaircissements.

Jean-Pierre Bibeau commence par échauffer et focaliser les esprits sur une autre cible : la politique monétaire de la banque centrale du Canada. Dans une section (p. 37) consacrée à la controverse suscitée par les taux d'intérêt au Canada en 1989-1990, il laisse supposer que, pour enrayer l'inflation en Ontario, la Banque du Canada a instauré sa politique de taux d'intérêt élevés, créant ainsi du chômage au Québec (odieuse attaque du fédéralisme !). Cette présentation est fidèle à la vision simpliste de l'époque avalisée par l'élite nationaliste, qui dénigrait le « fédéralisme rentable » tout en mettant en avant son option séparatiste. La conjoncture s'y prêtant bien – car les taux d'intérêt élevés causaient des dommages dans toutes les provinces – elle a été largement reprise et apprêtée à différentes sauces. Cette vision péquiste, pour le moins sommaire, présentait l'immense avantage de frapper l'imaginaire collectif et cherchait à convaincre le plus grand nombre des bienfaits d'une éventuelle monnaie québécoise et d'une politique monétaire adaptée à « nos besoins ». Mais elle pèche par sa



faiblesse. En effet, en toute logique, si la Banque du Canada a créé du chômage au Québec à la fin des années 80 et au début des années 90 pour assurer la prospérité de l'Ontario, ne devrait-on pas en conclure qu'aujourd'hui elle y crée de l'emploi puisque les taux d'intérêt ont passablement baissé depuis ? Ou alors le dollar canadien ferait-il de la discrimination ? Avec le recul, on comprend bien que lorsque les finances publiques s'améliorent, l'économie en général en fait autant, les taux d'intérêt baissent et tout cela n'a rien à voir avec un sinistre complot tramé en coulisse par de méchants fédéralistes à la solde de l'Ontario.

EN TOUTE LOGIQUE, SI LA BANQUE DU CANADA A CRÉÉ DU CHÔMAGE AU QUÉBEC À LA FIN DES ANNÉES 80 ET AU DÉBUT DES ANNÉES 90 POUR ASSURER LA PROSPÉRITÉ DE L'ONTARIO, COMME L'AFFIRMENT LES PÉQUISTES, NE DEVRAIT-ON PAS EN CONCLURE QU'AUJOURD'HUI ELLE Y CRÉE DE L'EMPLOI PUISQUE LES TAUX D'INTÉRÊT ONT PASSABLEMENT BAISSÉ DEPUIS LORS ?

On pourra toujours dire que Jean-Pierre Bibeau a bien le droit d'avoir son analyse de la situation, qu'elle est endossée par tout le poids d'un Pierre Fortin, bien vu dans les milieux nationalistes. Et que de toute façon, pour des raisons purement électoralistes, il n'est plus question chez les indépendantistes d'une monnaie québécoise – donc de souveraineté en matière de politique monétaire – depuis que Jacques Parizeau s'est converti au dollar canadien et que le projet d'union monétaire européen est connu de tous. Dans ces conditions, une poussée de l'inflation en Ontario continuerait à créer du chômage même dans un Québec devenu pays, souverainement partenaire du Canada par décret unilatéral plus ou moins bien ficelé. En page 100 de son *Introduction à l'économie internationale*, Jean-Pierre Bibeau présente également sa version du « débat Québec-Canada ». À la lecture des deux paragraphes qu'il y consacre, on serait presque tenté d'en conclure que les forces souverainistes ont gagné le référendum d'octobre 1995 ! Ici, M. Bibeau entre de plain-pied dans la vision mythique de l'indépendance salvatrice... d'un pays qui ne vit plus sur la même planète, isolé du reste du monde par la vertu protectrice du gouvernement de ses bons princes. Voici ce qu'il en dit :

En octobre 1995, la population du Québec se prononçait sur le projet de souveraineté-association mis de l'avant par les forces souverainistes. Le gouvernement du Québec entendait ainsi devenir maître des lois en vigueur sur son territoire, des impôts et des taxes perçus sur son territoire et de la politique extérieure. L'association revêtait la forme d'une union monétaire dont le dollar canadien serait la monnaie unique ; la Banque du Canada demeurait responsable de la politique monétaire (masse monétaire, taux d'intérêt, etc.) et le Québec réclamait le droit de participer aux choix politiques.

Mais quel fut donc le résultat de cette consultation ? Jean-Pierre Bibeau n'en fait pas mention ! Au nom de quels arguments aurait-on pu refuser le si beau projet souverainiste ? Il n'en est guère question. Le Québec ne participe-t-il pas déjà aux choix politiques ? Par omission, M. Bibeau laisse entrevoir que le Québec ne fait que subir les décisions que d'autres prennent pour lui. La monnaie canadienne serait-elle devenue moins discriminatoire vis-à-vis du Québec ? Une association économique n'implique-t-elle pas des parties consentantes ? Jean-Pierre Bibeau a choisi d'ignorer certains éléments clés du débat. Dans le « débat » qu'il propose à ses lecteurs, on aurait au moins pu avoir le son de cloche du reste du Canada et trouver mention de l'opinion d'une grande partie des Québécois attachés au régime fédéral. Or, il n'en est rien. Ne présenter que l'argumentation vertueuse des seuls « bons » Québécois, la cautionnant d'exemples puisés dans la communauté internationale, n'est-ce pas là une façon habile de biaiser le message ?

IL N'Y A PAS UN SEUL PAYS AU MONDE QUI PUISSE SE TARGUER D'ÊTRE LE SEUL MAÎTRE DE SES LOIS, DE SA FISCALITÉ ET DE SA POLITIQUE EXTÉRIEURE. LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS EST TOUTE RELATIVE, BEAUCOUP PLUS SOUMISE AUX RAPPORTS DE FORCE ÉCONOMIQUES, POLITIQUES ET CULTURELS, À LA GÉOPOLITIQUE ET À LA PESANTEUR DES PAYS, QU'À LA RHÉTORIQUE DE SES BONS PRINCES.

Il n'y a pas un seul pays au monde qui puisse se targuer d'être le seul maître de ses lois, de sa fiscalité et de sa politique extérieure. La souveraineté des États-nations est toute relative, beaucoup plus soumise aux rapports de force économiques, politiques et culturels, à la géopolitique et à la pesanteur des pays, qu'à la rhétorique de ses bons princes. Dans quelle science doit-on puiser la logique qui pousse à vouloir devenir une entité plus petite, pour mieux vivre sa spécificité, dans un monde de géants ? Le débat tronqué de Jean-Pierre Bibeau consacré aux relations « Québec-Canada » se termine sur le paragraphe suivant : *Le projet souverainiste ressemble à l'Union économique Belgique-Luxembourg et, jusqu'à un certain point, à l'union économique visée par les membres de l'Union européenne.*

Or, n'en déplaise à M. Bibeau, la dynamique du projet souverainiste – sa démarche astucieuse et son partenariat unilatéralement décrété – ne ressemble ni à l'union Belgique-Luxembourg (ne s'agit-il pas plutôt, d'ailleurs, du Benelux, c'est-à-dire l'union entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxem-

bourg ?) ni à l'Union européenne (UE). Il y a tout un océan entre des pays qui choisissent *volontairement* de s'unir pour faire face à de nouveaux défis et un projet qui vise la *partition* d'un pays avec lequel, ensuite, on redeviendrait tout bonnement ami une fois les frontières revues et corrigées. Jean-Pierre Bibeau ne comprend pas – ou feint de ne pas comprendre – que la position du gouvernement canadien correspond à ce que la majorité des Québécois désirent. Le Canada ne négociera certes pas son propre démantèlement. Il ne consentira pas à devenir un partenaire d'égal à égal avec ceux qui auraient impliqué la population du Québec dans sa destruction. Les petits fiefs féodaux n'ont pas beaucoup d'avenir, même si on les autoproclame « projets ouverts sur le monde ».

POUR DES RAISONS PUREMENT ÉLECTORALISTES, IL N'EST PLUS QUESTION CHEZ LES INDÉPENDANTISTES D'UNE MONNAIE QUÉBÉCOISE – DONC DE SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE DE POLITIQUE MONÉTAIRE – DEPUIS QUE JACQUES PARIZEAU S'EST CONVERTI AU DOLLAR CANADIEN.

Outre ces problèmes de fond, l'ouvrage de Jean-Pierre Bibeau comporte également plusieurs erreurs grossières, l'auteur n'ayant pas pris la peine de mettre à jour ses connaissances sur l'Union européenne. Il risque d'ailleurs d'y perdre au passage quelques plumes pédagogiques... La vision simpliste et dépassée qu'ont de l'Europe les nationalistes est restée accrochée aux symboles des pays et de l'égalité théorique. Par exemple, au chapitre 5 (p. 129), M. Bibeau erre un peu dans le portrait qu'il nous dresse de la situation sur le Vieux Continent. Les institutions de l'UE qu'il présente à ses lecteurs de 1997 sont celles de l'Europe d'avant le traité de Maastricht (1991). D'autre part, si de 1957 au début des années 90 certains pays de l'Europe de l'Ouest ont bel et bien constitué la Communauté économique européenne (CEE), après 40 ans d'évolution on ne parle plus aujourd'hui de la CEE mais de l'Union européenne. Le projet originel d'union économique s'est transformé en projet d'union monétaire (attendu avant l'an 2000), d'harmonisation des principales politiques économiques et sociales. On vise même actuellement une éventuelle harmonisation des politiques extérieures. L'UE regroupe maintenant 15 pays, prêts à sacrifier des pans entiers de leur sacro-sainte souveraineté pour cheminer dans l'Union, et à peu près tous les autres pays européens ont exprimé le souhait de s'y joindre.

De plus, une réalité politique chapeaute la réalité de l'union économique. Le Parlement européen n'est plus composé de délégués des parlements nationaux comme avant 1979 (l'oubli de ce « petit détail », dans le chapitre 5, sert bien la vision teintée de M. Bibeau). Depuis les premières élections européennes de juin 1979, les députés élus à ce Parlement le sont au suffrage universel dans chacun des 15 pays membres, *proportionnellement* à leur poids démographique (un peu comme le Québec et neuf autres provinces et des territoires qui élisent des députés au Parlement d'Ottawa). Certains spécialistes parlent même d'une Europe fédéraliste en devenir. Le Parlement européen exerce ses pouvoirs en matière budgétaire et, de plus en plus, car l'Europe de demain est en construction, en matière législative.

LES ACTEURS DU QUÉBEC ÉCONOMIQUE DE DEMAIN DEVRONT DÉPASSER LE STADE DES VIEUX DÉMONS QUE L'ON TENTE ENCORE D'AGITER COMME AUTANT D'ÉPOUVANTAILS. POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DE LA MONDIALISATION, IL FAUT UN PEU PLUS D'OUVERTURE SUR SA PROPRE RÉALITÉ – QUI N'EST PAS CELLE D'UN PEUPLE ASSIÉGÉ.

Cette année encore, ils seront plusieurs étudiants, au Québec, à suivre le cours « Relations économiques internationales », dispensé dans les cégeps, en utilisant l'ouvrage de Jean-Pierre Bibeau. Si celui-ci comporte d'excellents passages, ce qu'il tente de nous refiler par la bande risque par contre de déformer les esprits. Il est regrettable, à cet effet, de constater la facilité avec laquelle beaucoup d'intellectuels du Québec sombrent dans les mystères et les clichés de la nation, y dévoyant au passage de larges pans de leur savoir. Regrettable aussi de voir filer en douce des mythes qui deviennent à la longue, à force de répétition, de véritables dogmes – quand ce ne sont pas carrément des mensonges grossiers ou des erreurs d'interprétation évidentes. Les acteurs du Québec économique de demain devront dépasser le stade des vieux démons que l'on tente encore d'agiter comme autant d'épouvantails. Pour faire face aux défis de la mondialisation, il faut un peu plus d'ouverture sur sa propre réalité – qui n'est pas celle d'un peuple assiégé. ■



LA SOCIÉTÉ DISTINCTE : UNE FORME DE SÉPARATION

Guy Bertrand

Nous avons si souvent entendu dire que notre Constitution est défaillante que tout le monde finit par le croire. Il n'y a rien de plus faux. Regardons ensemble ce que nous avons accompli. Le Canada n'est-il pas à l'avant-garde des démocraties industrialisées ? N'a-t-il pas un des plus hauts niveaux de vie au monde ? Une justice sociale incomparable ? Pourquoi donc vouloir réformer notre Constitution alors qu'aucun consensus ne se dégage sur l'étendue des changements à accomplir, pas plus au Québec qu'ailleurs au Canada ? Ne vaut-il donc pas mieux continuer à améliorer notre pays à partir de la Constitution actuelle et s'attaquer à la modifier seulement lorsqu'une volonté commune se sera dégagée en ce sens au Québec ?

D'ailleurs, le problème du Canada n'est pas d'ordre constitutionnel. Il tient essentiellement au lien trop souvent ambigu entretenu par les Québécois avec le Canada. Nous avons mis trop de temps à vouloir nous séparer et pas assez à vouloir nous connaître. Nous ne connaissons pas notre pays. On nous a appris à nous en méfier, voire même à le détester. Depuis plus de 30 ans, l'histoire du Québec qui nous a été racontée ne visait qu'à nous détourner de notre pays, le Canada. Pourtant, ce pays, nous l'avons fait naître, façonné et fait évoluer. Nous lui avons donné un nom, un drapeau et un hymne national.

Cette Amérique, nous la partageons aujourd'hui avec l'Indien qui nous a accueillis et aidés, l'Anglais avec qui nous avons, malgré nos différends, édifié la plus grande démocratie du monde, et tous ceux qui sont venus vivre parmi nous en apportant leurs propres richesses. Nous sommes tous intimement liés puisque, dans la plupart de nos familles, il coule du sang indien, français, britannique, irlandais et autre. Ce mélange, c'est notre creuset à nous. À cette riche histoire commune, nous restons attachés. Car enfin, peu de pays peuvent se réclamer d'une telle richesse. Peu ont la chance d'avoir entre les mains une patrie grande comme un continent. Et peu ont la chance d'être les citoyens les plus admirés de par le monde.



Guy Bertrand est président des Citoyens de la nation et intervenant devant la Cour suprême du Canada dans le Renvoi portant sur la sécession.

Ce pays nous revient d'histoire, de droit, de raison et de cœur. Le perdre, c'est perdre une partie de nous-mêmes. C'est vivre une intolérable tragédie. Un deuil dont on ne se remettra jamais. Le Canada n'est pas un accident. C'est un vouloir vivre ensemble et un vouloir faire ensemble. C'est même beaucoup plus : c'est un vécu ensemble.

À ceux qui prétendent que le Canada est une « mauvaise affaire » et que la Constitution ne marche pas, il faut répondre que c'est un mensonge et que tout ce que nous possédons aujourd'hui est le résultat de la contribution de chacun de nos citoyens dans toutes les provinces et dans tous les domaines : de l'industrie et du commerce à l'éducation et à la médecine, des télécommunications à la culture et aux sports. Nous avons appris le partage, la paix et le progrès ensemble. Et c'est ensemble que nous nous sommes donné une qualité de vie exceptionnelle. Nous voulons continuer à le faire pour léguer à nos enfants un pays à l'avant-garde de la tolérance, du progrès, de l'égalité et de la justice.

Nous avons besoin de solutions simples et concrètes, pas de réformes majeures. Et puisque notre vie en société passe par la communication, il nous faut maintenant travailler à l'améliorer, ainsi qu'à améliorer la compréhension entre les communautés de langues anglaise et française. Il faut prendre tous les moyens pour que, d'ici une génération, nos enfants puissent communiquer en français et en anglais. Il n'y aura alors plus de barrières culturelles. Trop de personnes au Canada sont incapables de communiquer entre elles à cause de la différence linguistique. C'est cela le véritable drame du Canada français et anglais. C'est pourquoi il est urgent de mettre sur pied, à travers le Canada, des classes d'immersion et des com-

missions scolaires francophones fortes et biens structurées. Le Québec, pour sa part, devrait intensifier l'enseignement de l'anglais dès les premières années du primaire et encourager les classes d'immersion anglaise et française partout où le nombre le justifie. Ainsi, dans une ou deux décennies, une majorité de Canadiens sera capable de communiquer dans la langue de l'autre, partout au Canada.

LE PROBLÈME DU CANADA TIENT ESSENTIELLEMENT AU LIEN TROP SOUVENT AMBIGU ENTRETENU PAR LES QUÉBÉCOIS AVEC LE CANADA. NOUS AVONS MIS TROP DE TEMPS À VOULOIR NOUS SÉPARER ET PAS ASSEZ À VOULOIR NOUS CONNAÎTRE.

Certains prétendent qu'en enchâssant dans la Constitution le concept de « société distincte », le Québec serait heureux et satisfait : le Parti libéral de Daniel Johnson prendrait le pouvoir ; il n'y aurait plus de référendum et ainsi le mouvement séparatiste s'éteindrait. Tout ceci est absolument faux, c'est de la pure politique-fiction. En effet, les séparatistes, les nationalistes et les fédéralistes du Québec sont opposés à cette solution pour diverses raisons. Seuls les fédéralistes nationalistes défendent encore cette idée.

La notion de « société distincte » divise davantage les Québécois entre eux que la séparation. Quant au reste du pays, il est uni contre la séparation du Québec. Pourquoi alors risquer de le diviser sur la question de « société distincte » qui signifie société opposée, séparée, différente ou contraire ? Réalise-t-on que la société québécoise distincte ne serait plus partie intégrante de la société canadienne ? Autant dire que ce serait la fin du Canada tel que nous le connaissons. Le Québec, c'est aussi le Canada, il faut le rappeler ! Et si la société canadienne est également française, c'est grâce au Québec et à tous les Canadiens français. La société québécoise serait donc une société à part, différente, séparée à l'intérieur de la société canadienne. Quelle différence alors entre cette formule et celle proposée par les séparatistes, soit la « souveraineté-partenariat » ? Tout compte fait, les Québécois préféreront un pays distinct du Canada plutôt qu'une société distincte dans le Canada. Tant qu'à se séparer et s'isoler, ils choisiront la séparation complète.

De plus, la notion de société distincte est une atteinte grave à l'intégrité du fédéralisme canadien dont la pierre angulaire est l'égalité des provinces sur le plan légal et constitutionnel, sans distinction basée sur la langue, l'histoire, la géographie, la population ou le niveau de vie, l'égalité des citoyens sans aucune distinction ou discrimination, l'égalité des langues française et anglaise. C'est aussi l'engagement des législatures, du Parlement et des gouvernements du Canada de promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être. La « société distincte », ce serait la rupture de ce principe d'égalité inhérent au fédéralisme canadien. Il est inacceptable que l'on introduise ainsi une forme de discrimination ou de distinction en faveur du Québec basée sur la langue, la culture et les institutions. Pourquoi pas, par la suite, une distinction en faveur de l'Île du Prince-Édouard ou de Terre-Neuve (car ce sont des îles), en faveur de l'Alberta (car c'est la province la plus riche), en faveur de l'Ontario (car c'est la plus peuplée) ? La « société distincte » est un tatouage sur le Québec dont nous ne voulons pas. Nous appartenons au Canada. Nous faisons tous partie de la société canadienne. Et le peuple canadien français, concentré mais non limité au Québec, est aussi le peuple canadien et la société canadienne.

Qu'adviendrait-il en outre des anglophones, allophones et autochtones vivant au Québec ? Devraient-ils, eux aussi, demander à être reconnus comme une « société distincte » à l'intérieur d'un Québec souverain ? Faut-il rappeler que la séparation engendre la séparation ? La reconnaissance constitutionnelle du Québec comme « société distincte » risque de balkaniser une société canadienne pourtant unique au monde, puisqu'elle regroupe en effet sous un même toit divers peuples unis, parlant deux langues officielles et cimentés par une appartenance commune.

LA NOTION DE « SOCIÉTÉ DISTINCTE » DIVISE DAVANTAGE LES QUÉBÉCOIS ENTRE EUX QUE LA SÉPARATION. QUANT AU RESTE DU PAYS, IL EST UNI CONTRE LA SÉPARATION DU QUÉBEC. POURQUOI ALORS RISQUER DE LE DIVISER SUR CETTE QUESTION ?

Certains ont choisi de proposer comme changement majeur la décentralisation du Canada en faveur des provinces. Il importe de souligner qu'une décentralisation excessive affaiblirait le Canada tout entier, conduisant éventuellement à son démembrement. Compte tenu en effet de l'étendue du territoire canadien, des différents peuples qui l'habitent, du fait qu'il s'agit d'un pays d'expression française ou anglaise et que les besoins et les ressources sont différents d'une province à l'autre, le gouvernement fédéral ne peut se voir dépouillé des pouvoirs et responsabilités que lui accorde la Constitution. S'il fallait malgré tout s'orienter vers des changements constitutionnels, pourquoi, au lieu de décentraliser le Canada, ne pas mettre en place des mécanismes permettant de « provincialiser » le Parlement et le gouvernement fédéral, par la création d'une « Chambre des provinces » ? Cette

Chambre des provinces remplacerait l'actuel Sénat. Elle permettrait aux provinces d'être représentées au sein du pouvoir législatif fédéral. Ainsi, la Chambre des communes et la Chambre des provinces voteraient toutes les politiques provinciales pour le plus grand bien de tous les citoyens canadiens de quelque région qu'ils soient.

TOUT COMPTE FAIT, LES QUÉBÉCOIS PRÉFÉRERONT UN PAYS DISTINCT DU CANADA PLUTÔT QU'UNE SOCIÉTÉ DISTINCTE DANS LE CANADA. TANT QU'À SE SÉPARER ET S'ISOLER, ILS CHOISIRONT LA SÉPARATION COMPLÈTE.

Afin de rivaliser avec les États-Unis, le Japon ou l'Europe, il nous faut un pouvoir central fort, incluant toutefois une forme de représentation provinciale. Le Canada est une des rares fédérations dans laquelle le palier provincial ou local n'est pas présent au palier central. C'est probablement une grande lacune. Je crois qu'il vaut mieux, dans les circonstances présentes, « provincialiser » l'autorité fédérale plutôt que la « plumer », comme disent les séparatistes, ou la décentraliser, comme disent certains fédéralistes. Quant au Québec, contrairement à ce que les nationalistes prétendent, il ne gagnera rien à affaiblir le pouvoir central. Au contraire, il a besoin du Canada pour protéger sa langue, sa culture et sa spécificité face à l'expansionnisme culturel américain. Seul, le Québec sombrerait dans l'isolement.

Je crois que nous ne sommes pas prêts pour de grandes réformes constitutionnelles qui ne feraient que diviser les citoyens canadiens. Nous désirons que les tiraillements constitutionnels cessent afin de mettre toutes nos énergies à travailler sur les problèmes économiques et sociaux réels communs à tous les Canadiens : la pauvreté, les soins de santé, le chômage, l'éducation et la justice, afin de préparer le Canada à relever les grands défis du XXIe siècle. Je crois qu'on ne peut pas passer sa vie à vouloir se séparer. Il faut finir par apprendre à vivre ensemble tant au Québec qu'au Canada. Cette nouvelle philosophie devrait s'appliquer aussi bien aux anglophones qu'aux francophones, allophones et autochtones.

NOUS NE CONNAISSONS PAS NOTRE PAYS. ON NOUS A APPRIS À NOUS EN MÉFIER, VOIRE MÊME À LE DÉTESTER.

Si le Canada fait aujourd'hui l'envie du monde entier, on peut déjà imaginer ce qu'il sera le jour où, tous ensemble, Canadiens du Québec et d'ailleurs, nous nous accepterons tels que nous sommes et que nous commencerons à collaborer au maximum dans le respect de nos différences. ■

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes
et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu,
un peuple libre et responsable de sa destinée.
Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique,
foyer ancestral de nos populations autochtones
et enrichis par l'apport de millions de Néo-Canadiens venus
des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang,
de la langue et de la religion une aventure de partage économique
et culturel dans le respect de notre diversité.

Pierre Elliott Trudeau,

Préambule proposé en 1980 pour la nouvelle constitution canadienne



annonce

UNE PREMIÈRE DANS L'HISTOIRE DU CANADA :
Une revue *identique* dans nos deux langues officielles

À partir du numéro de janvier-février 1998, il n'y aura plus un *Cité libre*, mais deux : l'un en français et l'autre en anglais, identiques par ailleurs en tout point.

- **Finies les « deux solitudes » créées par les barrières linguistiques !**
- **Finis les messages qui varient selon le public et la langue !**
- ***Cité libre* deviendra la revue de *tous les Canadiens*.**

C'est avec enthousiasme que *Cité libre* s'apprête à relever de nouveaux défis.

- **Merci à tous nos collaborateurs !**
- **Merci à nos lecteurs de plus en plus nombreux !**

Pour atteindre ces objectifs, nous avons plus que jamais besoin de vous.

- **Abonnez-vous !**
- **Abonnez vos amis francophones et anglophones !**

RÉFÉRENDUMS ET IDÉES REÇUES

Roland Rainville

En novembre 1976, pour la première fois dans l'histoire du Canada, un gouvernement sécessionniste se faisait élire au Québec. En mai 1980, par le biais d'un référendum, ce gouvernement demandait aux Québécois l'autorisation de négocier la « souveraineté-association » avec le reste du Canada. Résultat du référendum de 1980 : 60 % répondent Non au gouvernement. D'abord réélu en avril 1981, le gouvernement du Parti québécois est défait aux élections provinciales de décembre 1985.

Moins de dix années plus tard, en septembre 1994, le PQ est reporté au pouvoir avec 43,7 % des suffrages exprimés. Dès le 6 décembre, le nouveau gouvernement soumet aux citoyens québécois un projet de loi portant sur la « souveraineté » du Québec, prévu pour faire l'objet d'un second référendum. Peu après, à coups de dizaines de millions de dollars puisés à même les fonds publics, le gouvernement met sur pied 15 « commissions régionales », à la fois chargées d'organiser le débat autour de son projet et d'en assurer la promotion. Néanmoins, les sondages révèlent que l'opinion publique reste extrêmement partagée et l'idée de souveraineté plafonne entre 40 % et 45 %. Le gouvernement s'en inquiète, certains de ses membres se demandant même s'il ne serait pas prudent d'abandonner le projet, au moins pour un temps. Finalement, le référendum est retardé de plusieurs mois. Puis la décision tombe : ce sera pour le 30 octobre 1995. Afin de mettre toutes les chances de leur côté, les stratèges du gouvernement péquiste modifient leur projet initial. La « souveraineté » se voit désormais assortie d'un « partenariat » avec le reste du Canada. Au sein de l'opinion publique et jusque dans les rangs du PQ, c'est la confusion.



Roland Rainville a longtemps travaillé à l'Office national du film du Canada (ONF). Il a occupé différentes fonctions au ministère des Affaires étrangères.

Dans un effort désespéré pour tenter de convaincre une majorité de Québécois d'adhérer à leur projet, les sécessionnistes font feu de tout bois et exécutent de surprenantes pirouettes. On laisse par exemple entendre qu'advenant la « souveraineté », les Québécois conserveraient la citoyenneté canadienne, de même que le passeport et le dollar canadiens... Pour l'emporter au référendum, le gouvernement concocte une question ambiguë curieusement dite « rassembleuse », liant les deux objectifs distincts que sont la « souveraineté » et le « partenariat » avec les autres provinces. On « oublie » ainsi que la fédération canadienne est déjà elle-même un partenariat entre les provinces et le gouvernement central. Le 30 octobre, jour du vote, des séparatistes font annuler frauduleusement plusieurs dizaines de milliers de bulletins de vote dans des circonscriptions connues pour leur opposition à la partition du Canada. Résultat du référendum : 50,6 % des Québécois répondent Non. Mais c'est au lendemain de la défaite du Oui que la plus grande des fraudes est révélée. En effet, on apprend qu'advenant un Oui, le premier ministre aurait déclaré unilatéralement l'indépendance du Québec et qu'aux plus hauts échelons du pouvoir, on avait entamé des discussions avec certains pays étrangers en vue d'obtenir leur appui, voire une reconnaissance rapide du nouvel État autoproclamé.

En refusant, pour la deuxième fois en 15 ans, de se séparer du reste du Canada, le Québec évitait à la fois les risques évidents d'anarchie et de graves troubles intérieurs et celui de provoquer le démantèlement éventuel de la fédération. Malheureusement, aussitôt connu l'échec référendaire, le chef du Oui annonçait avec fracas qu'un autre référendum aurait lieu prochainement. Conséquence : l'incertitude politique persiste et l'économie québécoise en souffre sérieusement. Il y a 30 ans, Montréal était encore la métropole et le premier centre aéroportuaire du Canada. Avec le terrorisme révolutionnaire des années 1960 et l'entrée du Parti québécois à l'Assemblée nationale en 1970, commençait la décadence de cette ville. L'exode de personnes et de capitaux y a laissé des traces visibles. Depuis plusieurs décennies, Toronto, nou-

velle métropole du pays, et Vancouver sont devenues, loin devant Montréal, les deux grands centres aéroportuaires du pays. À la suite du référendum d'octobre 1995, l'exode a repris et Montréal continue à décliner.

En ce qui concerne le phénomène souverainiste, la confusion règne au Québec et ailleurs. La grande presse explique difficilement ce qui se passe. Les moyens de propagande sécessionnistes, appuyés par une importante bourgeoisie d'intellectuels et d'artistes, sont considérables. On déforme souvent l'histoire et les faits. En conséquence, le jugement politique des Québécois repose fréquemment sur des perceptions éloignées de la réalité. Certains se demandent si le Canada pourrait survivre advenant la sécession du Québec. Personne ne peut le garantir. L'espoir, c'est que le gouvernement fédéral parvienne à instituer un cadre légal qui permette d'éviter le chaos. Le Canada en tant que tel pourrait ne pas survivre, mais cela permettrait au moins d'éviter en partie le désordre économique et politique et ses conséquences néfastes pour tous les citoyens.

Les nationalistes prétendent que la sécession est nécessaire pour assurer la survie du français. Ceci est tout simplement faux. En vertu du Traité de Paris de 1763, qui cédait le Canada à l'Angleterre, le gouvernement anglais accordait la liberté de religion et de langue à ses sujets canadiens. Ainsi, la langue française a survécu et prospéré et, en 1969, le français est devenu une des deux langues officielles dans toutes les institutions fédérales. Depuis, des milliers d'anglophones apprennent notre langue. Et cela fait des décennies que la radio et la télévision en français sont accessibles dans toutes les provinces, partout où se trouve une concentration de francophones. En 1978, plusieurs provinces ont institué des programmes spéciaux, pour permettre à des jeunes non francophones hors Québec d'étudier en français à plein temps durant toute une année scolaire. En 1979, 38 000 jeunes se sont inscrits à ces programmes. Depuis 1993, ce chiffre dépasse le cap annuel des 300 000.

CERTAINS SE DEMANDENT SI LE CANADA POURRAIT SURVIVRE ADVENANT LA SÉCESSION DU QUÉBEC. PERSONNE NE PEUT LE GARANTIR. L'ESPOIR, C'EST QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PARVIENNE À INSTITUER UN CADRE LÉGAL QUI PERMETTE D'ÉVITER LE CHAOS.

Autre exemple de désinformation classique : l'emploi de l'expression « Canada anglais » pour désigner le Canada hors Québec. Cette expression ne recouvre en aucun cas la réalité, car elle exclut plus d'un million de francophones vivant hors Québec. Plus grave encore, elle laisse entendre que tous les Canadiens anglophones hors Québec seraient originaires d'Angleterre, ce qui est totalement faux. Grâce à une étude récente de Viviane Renaud et Jane Badets, intitulée *La diversité ethnique dans les années 90. Tendances sociales canadiennes* (Statistiques Canada, automne 1993), on connaît assez précisément le pays d'origine auquel s'identifient les Canadiens. Ainsi, 7,6 millions se disent d'origine britannique (ce qui inclut les personnes d'origine irlandaise, écossaise, etc.) et 6,2 millions d'origine française. Par ailleurs, plus d'un million de Canadiens s'affirment d'origine... canadienne. Tous les autres, soit environ la moitié de la population du Canada, proviennent de nombreux autres pays, surtout d'Europe et d'Asie. À Vancouver et à Toronto, par exemple, les communautés originaires d'Asie, d'Afrique et des Antilles constituent aujourd'hui environ 30 % de la population.

Autre falsification grossière de la réalité : brimés, voire « colonisés » par Ottawa, les Québécois n'auraient pas leur place dans le régime fédéral et seraient les grands perdants du système. Or, depuis 1968, le premier ministre du Canada a toujours été un Québécois, sauf durant vingt-deux mois. Et en 1997, au gouvernement canadien, les principales fonctions sont bel et bien occupées par des francophones. Le gouverneur général, Roméo Leblanc, est acadien du Nouveau-Brunswick ; le premier ministre, Jean Chrétien, est québécois ; le juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer, est québécois ; le président de la Chambre des communes, Gilbert Parent, est franco-ontarien ; le président du Sénat, Gildas Molgat, est franco-manitobain. Plusieurs autres francophones dirigent également de grands ministères. À la fonction publique canadienne, les francophones du Québec et des autres provinces sont bien représentés...

Advenant un troisième référendum où le Oui l'emporterait, on assisterait fort probablement à un nouvel exode de population et de capitaux. La francophonie canadienne hors Québec serait appelée à disparaître à plus ou moins brève échéance. Certaines provinces pourraient, selon la théorie des dominos, finir par s'intégrer aux États-Unis. Quant aux Québécois, ils seraient appauvris matériellement, culturellement et au plan des services sociaux. En effet, le Québec ne percevrait plus les milliards de dollars qu'il reçoit présentement du gouvernement fédéral en vertu du système de péréquation : en 1994-95, il a reçu 3,87 milliards de dollars. En 1995-96, ce chiffre a atteint 4,2 milliards, soit 46 % de la totalité des sommes versées aux provinces les moins nanties.

Cela mérite réflexion... ■

LA PART DU DIABLE

Roger Tessier

Le diable a disparu de l'imaginaire des sociétés modernes, mis à mort en même temps que Dieu : la raison séculière a désenchanté le monde et refoulé certaines valeurs. Subsiste cependant, enfoui dans l'Inconscient, un puissant besoin de personnifier le Mal. C'est ici que la diabolisation prend le relais du diable ; elle se manifeste dans toutes les sphères de la vie humaine, avec une nette prédilection pour le domaine politique où elle atteint souvent les paroxysmes de la véhémence et du délire. De Tamerlan à Pol Pot, pour l'Holocauste comme pour le goulag, c'est toujours l'épée du Juste qui extermine le diable ! La puissance maléfique attribuée à la « juiverie internationale » était proprement démoniaque. Les ayatollahs iraniens voient dans l'Amérique le « Grand Satan ». Ronald Reagan n'hésitait pas, quant à lui, à qualifier l'URSS d'« Empire du Mal ».

Plus près de nous, à une plus petite échelle, il est vrai, Pierre – *Iscariotte (sic)* – Trudeau (ce qualificatif est de Gilles Vigneault), Jean Chrétien, *« l'imbécile difforme »*, Stéphane Dion, *« le rat »* (voir les affreuses caricatures de Chapleau dans *La Presse)*, donnent aux nationalistes ces personnages qu'on aime haïr, l'hostilité à leur égard allégée de toute culpabilité, délestée de toute ambivalence : ils ont complètement tort ! Aux yeux de larges fractions de l'opinion anglophone et des élites antinationalistes, les incarnations antipathiques d'un mal quasi absolu se retrouvent chez Jacques Parizeau, Bernard Landry et autres « nationalistes ethniques ». Le Dr Vivian Rakoff, par son exercice de psycho-histoire



Roger Tessier est psychosociologue et professeur au département des communications à l'UQAM.

informelle et complaisante, vient justifier la haine vouée à Lucien Bouchard, suspecte du fait même de son intensité. Après tout, ce zigue, il est fou !

La diabolisation est un phénomène psychique très complexe. L'Autre y est décrit en termes strictement négatifs, son portrait peint uniquement avec les couleurs les plus sombres. N'importe qui de bonne foi et en possession de toutes ses facultés mentales conviendra de l'évidence : l'ennemi défend des positions totalement inacceptables, grossièrement aberrantes, sans doute dictées par une malveillance et une malhonnêteté parfaitement injustifiées, incompréhensibles. Devant une telle nocivité et autant d'acharnement hostile, une seule attitude s'impose au Juste : la lutte à finir, au nom du Bien, contre le Mal. Mort à la perfidie !

À bien y penser, une implacable haine réciproque entre des adversaires politiques, pis encore, entre ennemis ethniques ou religieux – du village à la nation, du continent au monde entier – n'a rien de vraiment étonnant : « Faites-leur bâtir une tour ! » (Antoine de Saint-Exupéry)... Cette proposition optimiste sur la cohésion des groupes devrait plutôt se lire : « Faites-leur bâtir une tour et ils s'empresseront d'y grimper pour dominer du regard, en plongée, n'importe quel assaillant. Ils pourront ainsi tirer sur lui, l'atteignant avec les pourcentages d'efficacité des bombes les plus intelligentes. »

Encore plus que l'œuvre commune, l'ennemi, objet de haine collective, assure au groupe sa cohésion. Ce qui est surprenant, alors, c'est qu'une personne ou un groupe parvienne à rompre avec le *pattern* de la diabolisation vis-à-vis d'un objet social quelconque, après avoir fonctionné ainsi à son égard, souvent longtemps, parfois férocement.

Au moment de sa troisième réhabilitation en 1978, Deng Xiaoping réalise qu'il ne pourra faire progresser la modernisation de l'économie chinoise sans la libérer, au moins en partie, des servitudes du Plan et de la gestion bureaucratique du Parti. Avant Mao, la bureaucratie chinoise compte cent échelons : après Mao, elle en comptera cent vingt ! La première poussée vers la « privatisation à la chinoise » n'est pas venue de Deng et du sommet hiérarchique : les paysans, pour se défendre contre la famine, se sont mis à tricher avec les instances locales et régionales, ressuscitant l'agriculture familiale traditionnelle. Deng a eu l'intelligence de ne pas

réprimer ce développement adaptatif (ce qu'un Mao eût sans doute fait). Au lieu de sévir, le « petit timonier » a laissé s'instaurer le double régime : une fois produit le quota (la part de l'État), la famille ayant fait fructifié la terre se nourrit et vend le restant sur le marché libre. Au lieu d'exorciser le démon : « Quoi ! vous en mettez dans vos poches, sales petits bourgeois ! », Deng crée un nouveau slogan : « Il est vertueux de s'enrichir ! »

Le diable a disparu de l'imaginaire des sociétés modernes, mis à mort en même temps que Dieu.

Du même souffle, il invente les zones économiques libres (en orbite de Hong Kong) et entreprend de séduire les capitalistes. Bien sûr, ces nouvelles dispositions n'arrangeront pas tout : il y aura Tiananmen et le Parti continuera de contrôler le pays à l'ancienne. Idéologiquement, c'est la quadrature du cercle : « Le socialisme (discipline) comme lieu de prédilection du capitalisme (responsabilité). » La propagande deviendra moins stridente, même si l'on emprisonne les dissidents tout en pactisant avec les investisseurs étrangers. La Chine progresse économiquement (surtout à cause du retour à l'agriculture familiale) mais il y subsiste 300 000 entreprises d'État obsolètes et les chômeurs atteindront les 150 millions en 2000, si le successeur de Deng, Jiang Zemin, l'emporte sur la vieille garde nomenklaturiste. Ce qui ne va pas de soi !

Mikhaïl Gorbatchev, peu de temps après son entrée au Kremlin, libère Andreï Sakharov en 1986. Pourtant, sous Khrouchtchev au début des années 60, et pendant les longues années Brejnev, il s'est comporté comme un parfait complice du contrôle idéologique de l'État sur la société. La première poussée qui mènera à la chute de l'URSS et à la fin de son emprise sur l'Europe de l'Est vient de l'opinion publique. Le nouveau secrétaire général du Parti sait qu'il ne pourra pas, à coup de goulag et par KGB interposé, empêcher les jeunes et les intellectuels de critiquer le régime. Les dysfonctionnements sont trop grands et Sakharov a gagné son combat : on publie les pamphlets des dissidents à destination des exilés aux États-Unis et le pourrissement du régime soviétique – censuré par les médias – est abondamment décrit par la « presse sous le manteau », la BBC et « Voice of America ». C'est donc la glasnost – ce consentement à la transparence – qui fait sauter les verrous. Comme Deng, Gorbatchev réalise qu'il ne pourra pas exorciser les vieux démons par la propagande et le « sérum de vérité ». La langue de bois ayant disparu, les langues de chair se délient ! Le premier secrétaire et ses conseillers improvisent la perestroïka (la réforme des structures) dans l'espoir de sauver le communisme. Ils ne réussiront pas et seront emportés par le torrent, dès 1991 : le putsch des hauts gradés du Parti les chasse et libère la place au profit d'Eltsine. Après avoir vilipendé les États-Unis pendant trente ans (société malade, décadente, dont le Bronx des junkies est l'image stéréotypée diffusée par les médias), les architectes de la perestroïka inventent aussi un slogan : « L'URSS doit devenir une société normale » (entendre : démocratique, libre, consumériste, et encourageant la libre entreprise). Comme Deng, ils espèrent que le nouveau communisme pourra concilier les valeurs communistes (y compris le rôle prépondérant du Parti) avec les mœurs et l'énergie propres au libéralisme économique. La quadrature du cercle !

La liste serait fort longue des virages à 180° d'hommes et de groupes politiques coincés et incapables de concilier leurs croyances et attitudes traditionnelles avec l'évident dérapage de conjonctures déroutantes. De Klerk le tenant de l'apartheid libère Mandela et devient son second ; Nixon le combattant anticommuniste se rend à Pékin, reconnaît la Chine populaire et finit par mettre un terme à la guerre du Vietnam ; Sadate l'instigateur de la guerre contre Israël en 1973 se rend à Jérusalem.

De Tamerlan à Pol Pot, pour l'Holocauste comme pour le goulag, c'est toujours l'épée du Juste qui extermine le Diable !

Plus proche de nos préoccupations quotidiennes, René Lévesque propose le « beau risque » à son parti et s'engage à réformer la Constitution canadienne ; Robert Bourassa, après Meech, adopte le rapport Allaire ; Lucien Bouchard quitte Mulroney et fonde le Bloc québécois ; Guy Bertrand, l'ancien candidat à la direction du PQ, plaide en Cour suprême du Canada contre le droit à la sécession ; au lendemain du référendum de 1995, Jean Chrétien fait adopter, au grand galop, une loi reconnaissant le Québec comme société distincte…

La liste serait fort longue des virages à 180° d'hommes et de groupes politiques coincés et incapables de concilier leurs croyances et attitudes traditionnelles avec l'évident dérapage de conjonctures déroutantes.

Tous les cas de changement de cap ne sont pas équivalents. Reconnaître que l'adversaire n'a pas tous les torts, faire sa part au diable comme stratégie de sortie de crise exige trois conditions faciles à déceler chez Deng Xiaoping ou Mikhaïl Gorbatchev : 1) il faut avoir



participé avec enthousiasme à une propagande « diabolisante » contre un ennemi pour réaliser ensuite que l'atteinte de certains objectifs prioritaires passe par la cooptation de cet ennemi jusque-là décrié idéologiquement ; 2) il faut prendre un risque réel sur le fond des enjeux. On ne sort pas d'une impasse en répétant le même scénario. Il faut recadrer le problème dans de nouveaux termes ; 3) il faut accepter de se retrouver dans une situation pleine de contradictions, à laquelle on ne peut répondre que par un syncrétisme, des paradoxes et un bricolage idéologique.

Si Claude Morin et son chef Lévesque se sont amèrement plaints de la supposée Nuit des longs couteaux, eux, pendant deux ans, ils ont gossé avec leurs petits couteaux dans le dos des fédéraux.

Ni le René Lévesque de 1980 ni le Jean Chrétien de 1995 n'ont fait authentiquement leur part au diable ! Si Claude Morin et son chef Lévesque se sont amèrement plaints de la supposée Nuit des longs couteaux, eux, pendant deux ans, ils ont gossé avec leurs petits couteaux, dans le dos des fédéraux (les « feds », comme on disait alors à Québec). En dépit des apparences, le changement proposé par Lévesque ne constituait pas un véritable risque sur le fond : le PQ n'a pas renoncé à l'article numéro 1 de son programme concernant la souveraineté. Après « l'association », avant la « souveraineté à la carte », et éventuellement le « partenariat », il s'agissait d'une astuce, d'un double jeu dont personne n'a été dupe du côté du fédéral et des provinces.

Jean Chrétien, en 1995-96, ne prend pas non plus véritablement de risque sur le fond. Son seul risque : perdre les prochaines élections fédérales ! Remplacer en 1997 la « société distincte » par le « caractère unique du Québec » semble une tactique, une astuce, une passe du même ordre que, pour le PQ, d'appeler « partenariat » en 1995 ce qui était appelé « association » depuis 1968. Les changements de mots ne sont pas des changements de substance. Pourtant, l'impasse est totale entre le Québec nationaliste (PQ + PLQ + la majorité des médias francophones + 60 % de l'électorat francophone) et le Canada nationaliste (tous les partis politiques fédéraux sauf le Bloc québécois qui n'en est pas un + la totalité des médias anglophones + 90 % de l'électorat canadien).

Le Canada ne sortira pas de l'impasse si ses élites politiques continuent de répéter *ad nauseam* le scénario qui prévaut depuis 1967 (l'entrée en scène du Mouvement Souveraineté-Association). Les indépendantistes diluent l'option pour prendre le pouvoir en 1976 et tentent de la reformuler en des termes tels que association, partenariat, questions référendaires tordues, qui leur assurent une majorité de l'électorat francophone, en même temps qu'ils invitent les anglophones et les allophones à entrer sous la tente par la porte étroite de la Loi 101. Les libéraux provinciaux et conservateurs fédéraux tentent de rallier les nationalistes « mous » et les électeurs canadiens modérés, de Meech en Charlottetown, jusqu'à la défaite finale ! Les libéraux fédéraux méprisent le nationalisme québécois, espèrent le battre définitivement par une attaque frontale ou en le laissant se battre lui-même, tout en montant en épingle les difficultés liées à la sécession (risques économiques, plan B et autres prophéties autoconfirmantes). De part et d'autre, on ne renonce pas au discours diabolisant. On ne prend pas non plus de risques « stratégiques », on s'en tient à la « tactique » : changer « distinct » pour « unique » pour les fédéralistes ; « muscler le partenariat » pour les souverainistes.

« Ils sont effrayants ! », disent les fédéralistes antinationalistes en parlant des péquistes principalement, mais aussi des libéraux provinciaux, de la Société St-Jean-Baptiste, du quotidien *Le Devoir*, de *l'Action nationale*, et de maints autres porte-étendards nationalistes québécois. « Ils sont affreux ! », répliquent les nationalistes en pensant au gouvernement Chrétien, au *Reform Party*, au mouvement partitionniste, à Alliance-Québec, au parti Égalité, à *The Gazette*, à *Cité libre* et à plusieurs autres porte-parole du nationalisme canadien. Il ne saurait y avoir recadrage du débat et sortie de l'impasse que si l'un des deux camps prend le risque de s'y adonner en premier. Ce recadrage, il s'amorcera par la « dédiabolisation » de l'autre ou il n'aura pas lieu !

De part et d'autre, on ne renonce pas au discours diabolisant ; on ne prend pas non plus de risques « stratégiques », on s'en tient à la « tactique » : changer « distinct » pour « unique » pour les fédéralistes ; « muscler le partenariat » pour les souverainistes.

Les nationalistes québécois ne renonceront jamais à l'État du Québec pour se réconcilier avec le statut d'une « province comme les autres à l'intérieur d'un Canada unitaire ». Quel parti prendrait le pouvoir au Québec à la barbe du PQ et du PLQ ? L'Action démocratique, cet enfant malingre, fruit de l'inceste entre cousins, maman libérale et papa péquiste ? Le nouveau parti fédéraliste pur et dur qui n'existe que sur papier ? Les « revendications traditionnelles », comme on dit, avec la certitude tranquille que donne l'évidence unanimiste feront toujours partie

du décor. Le PQ ne renoncera jamais à la souveraineté et continuera de manœuvrer sous le masque du partenariat, en espérant l'Indépendance. Le PLQ ne parviendra jamais à se démarquer du PQ et de l'Action démocratique : l'un et l'autre sont issus de lui ; René Lévesque et Mario Dumont l'ont quitté tous les deux avec fracas dans des circonstances étrangement similaires : « Vous ne voulez pas jouer à ma manière ? Allez vous faire voir ! » Ils sont effrayants, mais ils sont là à demeure. Les fédéralistes auront toujours à composer avec la bizarrerie d'un pays symbolique, le Québec, accroché plus ou moins solidement au pays réel, le Canada.

La seule voie possible pour sortir de l'impasse, c'est que le Canada anglophone (Preston, Glen, Gary, Mike, Ralph et les autres), le Parti libéral fédéral, les fédéralistes antinationalistes québécois, *The Gazette*, *Cité libre* et autres critiques du discours nationaliste, consentent enfin à un Canada asymétrique. Il n'y aura pas de victoire totale et finale contre le nationalisme québécois ! Il faudra que le Canada fasse un pacte avec les élites nationalistes québécoises, qu'il cesse de diaboliser leur discours, leurs symboles et leurs personnages dominants, au tout premier chef Lucien Bouchard, l'actuel premier ministre du Québec. Nul n'est besoin d'aimer le nationalisme, encore moins les nationalistes, pour adopter une attitude réaliste sur l'avenir constitutionnel du Canada. Il faut espérer que le premier pas de Calgary, s'il ne trébuche pas sur l'intolérance de l'Ouest, ouvre la porte à un authentique compromis.

Cesser de diaboliser ne signifie pas nier l'existence du diable. Il s'agit de se réapproprier les projections faites par déplacement sur des objets dont les défauts sont bien relatifs et réserver l'horreur et le scandale pour les figures auxquelles ils conviennent : Hitler, Néron, Staline, Pol Pot... Le chanoine Groulx, Howard Galganov, Pierre Trudeau et Lucien Bouchard ne font pas partie des grandes ligues, loin de là. Pierre Trudeau n'est pas Colborne et Lucien Bouchard n'est pas Adrien Arcand.

NUL N'EST BESOIN D'AIMER LE NATIONALISME, ENCORE MOINS LES NATIONALISTES, POUR ADOPTER UNE ATTITUDE RÉALISTE SUR L'AVENIR CONSTITUTIONNEL DU CANADA.

Comme le disait le chanteur français Gilles Preu, « il faut rendre au diable son violon ». En diabolisant, nous enlevons leur violon à diverses figures : elles ne peuvent plus jouer leur musique. Nous les réduisons au rôle disgracieux de tapageurs cacophoniques. ■

Vous souhaitez collaborer à *Cité libre* ? Alors, aidez-nous !

Comme vous le savez, *Cité libre* ne survit que par le travail de bénévoles. Nous devons compter sur vous pour nous aider à produire une revue de qualité. Veuillez donc respecter les directives suivantes :

1. Vous pouvez écrire sur le sujet de votre choix ou contribuer au dossier spécial de chaque numéro.

2. Afin de faciliter le processus d'évaluation, envoyez-nous trois exemplaires imprimés de votre texte (à 1,5 interligne) ainsi qu'une disquette en Word ou en format compatible. Identifiez le logiciel utilisé.

3. Envoyez-nous des textes courts, de cinq à huit pages à 1,5 interligne (1 500 à 3 000 mots). Intégrez, autant que possible, les références dans le texte. Évitez d'en avoir plus de quatre ou cinq en fin de document. N'oubliez pas que *Cité libre* n'est pas une revue à prétention scientifique, mais une revue d'opinion, d'idées et de combat. Elle s'adresse à un public bien informé mais qui n'est pas nécessairement spécialisé dans tous les sujets.

4. Incluez une brève identification personnelle (deux ou trois lignes) et une photo.

5. Il est essentiel que vous relisiez — ou que vous fassiez relire — attentivement votre texte pour éliminer au maximum les maladresses de style, les répétitions et les coquilles.

6. Respectez les dates de tombée :

Numéro de mars – avril 1998 :
le **12 décembre 1997**

7. Envoyez le tout à notre secrétaire d'administration, à l'adresse suivante :

Jean-Paul Murray
4-10, rue de l'Epervier. Hull, (Québec) J9A 2A3

Au plaisir de vous lire !

L'équipe reconnaissante

DEUX OU TROIS CHOSES QUE JEAN DANIEL CROIT SAVOIR SUR LE QUÉBEC

MARC ANGENOT

Lucien Bouchard est allé récemment en pèlerinage à Paris. On lui a rituellement déroulé les mêmes tapis rouges naguère foulés par MM. Bourassa et Parizeau, et Paris l'a accueilli *presque* comme un chef d'État. Enthousiasme de la presse nationaliste ! Un presque-chef-d'État, pensez donc ! M. Lucien Bouchard a feint de convaincre les journalistes qu'il était venu à Paris *aussi* pour des motifs commerciaux et économiques et non pas seulement pour que ses nationalistes oreilles soient enivrées de déclarations ambiguës et prudemment encourageantes de hautes personnalités françaises : « la France » allait « accompagner » le Québec dans son destin quel qu'il fût ou qu'il puisse être ! Ça ne coûtait guère à « la France » qui accompagne du reste, tout aussi aimablement et platoniquement, dans leurs destins respectifs la Patagonie, la Mésopotamie et toutes autres contrées dont les politiciens consentent à faire acte d'allégeance à Paris...

Pour M. Bouchard cependant, ces propos si diplomatiques valaient bien le voyage... en attendant des contrats et des investissements dont il a assuré qu'ils se concrétiseraient... un jour ou l'autre – les capitalistes français devant prochainement élire notre vaillante terre référendaire, séparatiste et unilingue comme base logistique de leur conquête commerciale des Amériques.

Si jobards qu'ils aient pu être à l'égard des rodomontades de M. Bouchard dans le passé, les journalistes québécois ont exprimé cette fois un certain scepticisme : le coup du tapis rouge et de la « non-indifférence » de Paris, on le leur a peut-être fait un peu trop souvent. Quant aux journaux français, ils ont fait ce qui était prévu, c'est-à-dire rien : ils ont, fort raisonnablement, ignoré l'événement. Si le Quai d'Orsay prône la « non-indifférence, non-ingérence », les médias français ont en général opté, eux, pour l'indifférence réelle.



Marc Angenot est professeur de lettres à l'université McGill.

Toutefois, quelques jours avant ce rituel voyage de notre premier ministre, nous avions reçu aussi une visite, bien orchestrée et bien encadrée par la faction nationaliste, visite qui tranche sur cette indifférence des médias français, et qui devait donner quelque lustre au voyage de M. Bouchard : au début de septembre, M. Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur*, un des titres les plus anciens de la presse hebdomadaire « de gauche », a fait un bref séjour parmi nous. Nos nationalistes ont couvé l'éminent journaliste, lequel, avec l'aisance et l'arrogance que donnent une haute situation parisienne et l'habitude professionnellement acquise de trancher de tout sans s'informer vraiment, a commis sur le Québec actuel quatre colonnes dans le numéro de l'*Observateur* daté du 25 septembre.

Si vous voulez, nous allons parcourir ensemble ce texte qui est un bel exemple de ce *journalisme impressionniste* qui survit archaïquement en France, bourré d'approximations, d'effets littéraires, d'erreurs factuelles, d'omissions par ignorance ou par parti-pris – et de niaiseries « hexagonales ». À ces ingrédients s'ajoutent, pour ce journaliste très proche du pouvoir, d'acrobatiques sophismes pour faire bien comprendre à ses lecteurs « de gauche » que le nationalisme, qui est une chose fâcheuse et déplaisante quand il est tchétchène, serbe ou irlandais, mérite toute la sympathie et l'indulgence quand il est francophone. Un vieux fond d'anglophobie sert chez les intellectuels parisiens à faire passer cette sorte d'inconséquence. Je pense même que tout l'article de Daniel a pour but de suggérer cette nuance importante : il y a les méchants nationalismes qui baragouinent de par le vaste monde, et un bon nationalisme, celui, « non violent », de ces Cousins d'Amérique qui, toujours si savoureusement, appellent « couettes-et-cafés » ce que nous, Français, dénommons un « bed and breakfast ». (Je suis disposé à payer un *smoked meat* à quiconque me démontrera que quelque part, où que ce soit, au Québec, on décore les gîtes du passant du nom aberrant de

« couettes-et-cafés » : le *briefing* auquel nos péquistes ont soumis le malheureux Jean Daniel aboutit à renforcer caricaturalement un pittoresque linguistique qui doit plonger les lecteurs français dans une perplexe stupéfaction.)

Jean Daniel, avec l'aisance et l'arrogance que donnent une haute situation parisienne et l'habitude professionnellement acquise de trancher de tout sans s'informer vraiment, a écrit sur le Québec actuel quatre colonnes dans *Le Nouvel Observateur*.

Faut-il dire que Jean Daniel, parfaitement chaperonné, n'a rencontré ni vu un seul fédéraliste : ceci n'aide guère les Français à s'expliquer pourquoi ces Québécois qui forment un « peuple », réclament unanimement une nation séparée et sont malheureux dans le Canada s'obstinent à voter Non d'un référendum à l'autre. Il n'a pas non plus rencontré un seul des 800 000 Québécois anglophones – mais ici, il faut ajouter qu'il ressort clairement de son article *qu'il n'en soupçonne simplement pas l'existence*. Le Québec est peuplé de « sept millions d'Américains qui parlent le français », voilà qui est chiffré ! Vantant la tolérance des Québécois, il s'attendrit sur le fait suivant qui lui sert de preuve à l'appui : « On ne m'a même pas demandé de préférer le francophone Michel Tremblay à l'anglophone Mordecaï Richler, deux grands romanciers dont aucun n'est tendre pour la province de l'autre. » Voici comment a raisonné Jean Daniel en rédigeant dans l'avion du retour son papier un peu hâtif : Richler écrivant en anglais ne saurait être québécois : il est donc ontarien. « Grand romancier » est une vaine amabilité qui cache mal une parfaite ignorance littéraire, l'œuvre de ce grand romancier étant essentiellement québécoise et montréalaise. Nos amis péquistes n'ont pas pu s'empêcher de lui glisser un mot de ce Richler qui leur donne des cauchemars, mais dans leur « tolérance », ils n'ont pas été jusqu'à pousser l'éminent journaliste à feuilleter son œuvre avant de se ridiculiser.*

Après quoi, toujours sûr de lui et officieux, Jean Daniel aborde le motif véritable de son papier : préparer le séjour parisien de Lucien Bouchard. Il apprend ainsi aux lecteurs français que le chef des nationalistes va être accompagné dans sa tournée de « M. Sennard, ministre des Relations extérieures » (vous avez reconnu, non sans peine, Sylvain Simard, ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés) et de « Louise Baudoin » (où vous reconnaissez un peu mieux Madame Louise Beaudouin). Il devient clair que Jean Daniel a de la peine à relire ses propres notes, mais il met de la bonne volonté pourtant à vouloir paraître au courant.

Ce journaliste très proche du pouvoir commet d'acrobatiques sophismes pour faire bien comprendre à ses lecteurs « de gauche » que le nationalisme, qui est une chose fâcheuse et déplaisante quand il est tchétchène, serbe ou irlandais, mérite toute la sympathie et l'indulgence quand il est francophone.

La suite n'est pas moins plaisante. C'est devenu un lieu commun à Paris : les Québécois sont « hospitaliers » et bons vivants, tout en ayant « l'opiniâtreté des anciens trappeurs ». Cela fait partie désormais des stéréotypes à la française : il y avait les Suisses avec leur gruyère et leurs montres, les Belges avec leurs frites et leurs moules – les Québécois, rudes et bons vivants, sont venus se joindre à ces banalités. Mais là-dessus l'éminent journaliste enchaîne :

« Ils [le trio formé par les nommés Bouchard, « Sennard » et « Baudoin »] seront reçus à l'Élysée (...) Je souhaite qu'ils y soient accueillis comme il savent accueillir : (...) avec cette cordialité joviale, cette simplicité démocratique et directe (...) qui font le secret de leur hospitalité. »

Pour le Nouvel Observateur, le Québec est peuplé de « sept millions d'Américains qui parlent le français ». Voilà qui est chiffré !

Il est clair que Daniel a été en effet bien reçu chez nous, mais, d'autre part, qu'il est devenu avec l'âge un humoriste insoupçonné, un pince-sans-rire : les réceptions officielles à l'Élysée soudain transformées en partie de sucre pour s'adapter au tempérament de M. Bouchard, voici qui est plaisant ! Si au lieu du protocole et de la Garde républicaine Lucien Bouchard avait été accueilli sur le perron de l'Élysée à la bonne franquette par un Chirac en jeans et en chemise à carreaux, je vous assure que notre premier ministre eût été joliment déçu !

Le lecteur du *Nouvel Observateur* apprend ensuite que le caractère des Québécois et leur « résistance linguistique » s'expliquent par un traumatisme historique singulier : les Québécois sont – tout s'explique – d'« *anciens immigrants colonisés par des Britanniques apatrides qui voulaient se libérer de la reine d'Angleterre* ». Si vous n'avez pas bien compris, relisez chaque mot de ce membre de phrase, que je souligne. Avec un tel passé schizophrénique en tout cas, on peut comprendre qu'il y ait des problèmes aujourd'hui.

Cette leçon d'histoire, tout à fait étrange, est suivie d'une preuve plus

étonnante encore de la résistance linguistique opiniâtre des Québécois : c'est Céline Dion qui l'incarne ! Celle-ci, apprend Jean Daniel aux lecteurs parisiens, exprime « indirectement mais merveilleusement » (?) dans toutes ses chansons la volonté de résistance linguistique du Québec… Comme notre *pop star* a chanté et chante tous ses grands succès en anglais et n'a connu que par là la réputation mondiale qui est la sienne, on peut dire que c'est surtout « indirectement » qu'il convient d'en faire la farouche passionaria du particularisme francophone ! J'ai ici une petite hypothèse que je vous livre pour expliquer l'erreur : Jean Daniel a confondu Céline Dion et Gilles Vigneault – cela peut se comprendre, convenons-en, et cela se pardonne aisément.

Ce qui est encore assez amusant, c'est qu'au milieu de ces aberrations, Jean Daniel se pose constamment comme l'homme qui va enfin éradiquer chez les esprits bornés des tas de mythes que les Français ont pu entretenir faute d'être tenus au courant. Ainsi, l'éminent éditorialiste bataille-t-il pendant tout un paragraphe pour convaincre le lecteur du fait que les Québécois d'aujourd'hui et Maria Chapdelaine, cela fait deux. Effort de clarification nuancée bien nécessaire et qui justifiait sans nul doute le voyage informatif qu'il a fait parmi nous. Les Québécois de 1997 ne sont plus « antiféministes », affirme Jean Daniel avec la fougue de la personne qui s'est mise au courant et qui dit les choses comme elles lui sont attestées. (Il aurait pu ajouter qu'à cet égard encore, ils diffèrent pas mal des Français).

CE QUI EST ASSEZ AMUSANT, C'EST QU'AU MILIEU DE CES ABERRATIONS, JEAN DANIEL SE POSE CONSTAMMENT COMME L'HOMME QUI VA ENFIN ÉRADIQUER CHEZ LES ESPRITS BORNÉS DES TAS DE MYTHES QUE LES FRANÇAIS ONT PU ENTRETENIR FAUTE D'ÊTRE TENUS AU COURANT.

Et ensuite et enfin, Jean Daniel vient à expliquer à ses lecteurs le séparatisme. Comme vous pouvez l'attendre de ce qui précède, les choses grâce à lui vont devenir claires. Les Québécois eux-mêmes, dit-on parfois, ne comprennent pas toujours leur séparatisme : qu'ils aillent lire l'*Observateur* et tout leur deviendra limpide. Une part du problème, problème créé par les « dominateurs anglophones », c'est qu'il y a aujourd'hui « dix provinces et non plus seulement deux ». Vous concluez ici avec moi que M. Daniel a cru comprendre qu'en 1867, la Confédération a été créée par deux provinces formées de *deux* « peuples » distincts – ainsi qu'il le spécifie un peu plus haut. Erreur encore, il va de soi : elle a été créée par *trois colonies*, le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, devenues, par le redécoupage du Canada-Uni en deux provinces, Québec et Ontario, *quatre provinces fédérées*. Mais qu'importe ! Jean Daniel peine à distinguer les faits historiques des mythes ressassés par ses amis péquistes. Poursuivons. « Sans les ressources québécoises, le Canada implose », précise Daniel dans la foulée. Vous renoncez certainement à comprendre – et moi aussi – ce que veut dire cette sombre prédiction et à quoi exactement elle se rapporte ; je crois qu'elle suggère que le Québec est la vache à lait des autres provinces lesquelles s'engraissent des impôts québécois. Quand je vous disais que Jean Daniel a pris ses informations chez les péquistes…

Enfin, nous apprend-on, le projet séparatiste est surtout combattu par les « milieux patronaux de l'Ontario » inquiets de la « percée économique québécoise dans de nombreux pays latino-américains et africains ». Alors là, vous voyez, il fallait lire jusqu'au bout : cette vaste percée commerciale et industrielle du Québec en Afrique, présentée comme une donnée attestée, vous indique que l'éditorialiste de l'*Observateur* a bénéficié d'informations privilégiées, inconnues des milieux d'affaires montréalais.

Nous voici au bout du texte. Je n'ai pas voulu en relever toutes les singularités de peur de lasser, mais l'échantillonnage que voici est déjà parlant. Vous venez de recevoir, cher lecteur et chère lectrice, une petite leçon de grand journalisme – journalisme conçu par Jean Daniel comme l'art de dire n'importe quoi en un style aisé et pittoresque et en supposant, peut-être à tort tout de même, que ses lecteurs sont des ignares. ■

*J'ajoute que je ne sache pas non plus que Michel Tremblay ait jamais rédigé des pièces peu tendres à l'égard de l'Ontario !

Là où règne la liberté, il n'y a rien à craindre pour la tranquillité publique et l'unité de l'État.

Immanuel Kant, *Was ist Aufklärung ?*

FLEUR DE LYS ET FLEUR D'ÉRABLE ? DES JEUNES RÉPONDENT

CATHERINE CRÉON

Que les tenants du Non soient rassurés, les jeunes « feuilles d'érable » ne sont pas une espèce en voie d'extinction, si l'on peut se permettre cette analogie. Le fait d'être fédéraliste constitue, pour ces jeunes francophones québécois, non seulement une manifestation de confiance en un système politique, mais également un sentiment de fierté d'appartenir à un pays, de croire en ses valeurs et de pouvoir les défendre.

Nous vous présentons ici les témoignages de 10 femmes et de 10 hommes. Il s'agit de jeunes francophones dont l'âge varie de 16 à 30 ans, tous d'origine québécoise à l'exception d'un jeune homme d'origine libanaise, d'une jeune fille d'origine haïtienne, d'une autre dont le père est français et la mère canadienne, et d'une dernière dont la mère vient du Nouveau-Brunswick et le père du Québec. Tous sont nés au Québec, à l'exception du jeune homme d'origine libanaise, et tous y ont été éduqués, sauf la jeune femme de père français qui a suivi sa scolarité dans des institutions françaises. Les entrevues comportaient 11 questions. Les participants sont pour la plupart membres du Parti libéral du Québec, du Parti libéral du Canada ou du Parti conservateur.

Si seulement 2 personnes sur 20 ont su répondre adéquatement à une question leur demandant une description du fédéralisme, leurs réponses montrent que ce n'est pas tant la fédération et ses structures qui embrase le cœur des jeunes fédéralistes que la nébuleuse de symboles qui s'y rattache avec, comme principales références, la force économique et la diversité culturelle. Cette force économique se traduit en des termes différents. Certains l'évoquent par : « Le Canada permet d'assurer un poids énorme dans la négociation économique avec les États-Unis » ou « Le Canada permet le partage des ressources de façon équitable. » D'autres voient dans le système fédéral « un moyen de progrès auquel le Québec participe » et dans lequel « le cadre canadien n'est pas un frein à l'économie du Québec ». Par ailleurs, les références au domaine économique ont été fréquemment illustrées par le vocable « ouverture ». Ce mot d'« ouverture » qui ponctuait les arguments des jeunes est générateur « d'intégration et de développement économique » et crée par conséquent une « force de l'union ». Aussi, si « l'avantage du plus grand nombre » permet non seulement de constituer « un poids économique », il est également le garant « de la défense de l'économie culturelle et de la préservation des acquis sociaux ». Au chapitre des symboles, force est de constater que le fédéralisme représente, chez la majorité des jeunes interrogés, un système politique « tolérant ». Il en ressort une image de creuset culturel où « cohabitent plusieurs peuples, plusieurs cultures » et qui véhicule « des valeurs sociales », à l'encontre du « voisin américain ». Puisqu'il s'agit d'un système rassemblant les différences, il constitue, par « sa diversité des langues », une « ouverture sur les autres », une « ouverture d'esprit pour travailler ensemble » dans la perspective d'une « gestion commune des biens et des services ».



Catherine Créon est étudiante en science politique à l'Université de Montréal. Elle milite également au Parti libéral du Québec.

ÊTRE FÉDÉRALISTE C'EST « ÊTRE RAISONNÉ, NON IMPULSIF ET NON FRUSTRÉ »

Selon Karine Joizil (21ans), si être fédéraliste « c'est être raisonné, non impulsif et non frustré », c'est également être « un individu qui n'a pas de problèmes d'identité, car nous avons déjà un pays ». Pour elle, se concevoir comme fédéraliste ne reflète pas seulement une option politique : plus que cela, le fait de se sentir jeune et en faveur du Non à la souveraineté du Québec contient nombre d'arguments, dont plusieurs gravitent autour des discours patriotique, économique et politique.

Au chapitre du discours patriotique, c'est la fierté qu'on met le plus souvent en avant. La fierté d'appartenir à un pays reconnu dans le monde de par son rang économique. Même si le Canada n'est pas exempt de problèmes, pour Martin Thibault (27 ans), « la

perception qu'en ont les étrangers est bonne » et « mieux vaut tendre à travailler ensemble pour l'intérêt de tous que de se livrer à l'incertitude de l'option souverainiste ». Quant au drapeau canadien, tellement décrié par les souverainistes, il constitue pour tous les jeunes fédéralistes francophones interrogés un symbole de fierté car « il a été créé par les Canadiens, à l'inverse du drapeau du Québec », qu'ils aiment tout autant mais qui est la transposition de l'emblème royal de la « Vieille France » et non une création purement canadienne. La détention du passeport canadien vient encore accentuer ce sentiment de fierté. Par contre, à l'inverse des anglophones, les jeunes francophones ont tendance à considérer la Reine et tous les attributs qui s'y rattachent comme une institution dépassée. Ainsi, être fédéraliste correspond à « une histoire de cœur, à un sentiment d'appartenance que l'on ressent », comme le souligne Jonathan Sauvé (22 ans), président de la commission Jeunesse au Parti libéral du Québec. Ce sentiment profond est dû au fait que le Québec a contribué à la création du pays : « Nous ne sommes pas fédéralistes seulement par intérêt, mais plutôt par ce sentiment d'appartenance que l'on ressent. » Un sentiment d'appartenance qui puise sa force dans les 130 années passées au sein de la fédération canadienne et reflète l'image « d'un pays bâti ensemble ».

En outre, être fédéraliste consiste à croire à « l'inclusion », contrairement aux souverainistes qui prônent le nationalisme. Dans cette dernière optique, la défense des droits des francophones hors Québec, par exemple, serait laissée à l'abandon advenant un Québec souverain. Mélanie Presseault (22 ans), dont toute la famille vit en Ontario et au Manitoba, croit qu'il « faut se battre pour les Franco-Ontariens et les Franco-Manitobains » et que seule l'appartenance à la fédération peut assurer leur survie. D'une manière générale, le fait d'être fédéraliste est perçu comme donnant une force plus grande aux francophones à travers l'ensemble du Canada, ne serait-ce, selon Michel Rochette (24 ans), que grâce à certaines législations « comme la Loi sur les langues officielles de P. E. Trudeau ». Plus important encore, les jeunes francophones fédéralistes interrogés considèrent qu'un Québec souverain mettrait gravement en péril la culture au Québec en raison de l'exposition du français à une « marée anglophone » qui ne serait plus alors constituée de compatriotes mais de concurrents.

QUE LES TENANTS DU NON SOIENT RASSURÉS, LES « FEUILLES D'ÉRABLE » NE SONT PAS EN VOIE D'EXTINCTION !

En dehors de ses aspects culturels, l'adhésion de ces jeunes au fédéralisme repose également sur des éléments d'ordre purement économique. Nombre d'arguments viennent étayer cette réalité. Opter pour l'option fédéraliste, c'est par exemple penser que le « Québec tire avantage d'un pays comme le Canada, classé septième puissance mondiale ». Pascale Duval (27 ans) se demande : « Pourquoi détruire ce pays ? Nous avons tous économiquement intérêt à rester à l'intérieur de celui-ci plutôt que de nous en séparer. » D'autres mentionnent les risques de déstabilisation : « Chaque bouleversement dans l'espace historique a entraîné des changements structurels dans les nations qui ont dû en faire les frais. » Frank Mariage (23 ans), qui « a le Québec dans le cœur », décrit le Canada comme « un pays de valeurs et de respect, où les intérêts du Québec sont bien représentés. Le Québec a besoin du fédéralisme et il en bénéficie économiquement. » Par ailleurs, au moment où la jeunesse est particulièrement prise dans l'étau du chômage ou condamnée au « papillonnage » professionnel, l'avenir paraît moins angoissant économiquement dans un Canada uni que dans un Québec souverain qui serait encore davantage confronté à ce problème. C'est ce que certains évoquent en affirmant : « Être fédéraliste, c'est croire dans l'économie canadienne par opposition à la souveraineté qui réduirait nos chances de trouver un emploi. »

Au bout du compte, être fédéraliste équivaut pour ces jeunes à croire en l'efficacité. Jean-Pierre Dion (20 ans) est très clair : « Je n'aime pas la façon dont les séparatistes font la politique. Leur débat est une perte de temps. Pourquoi promouvoir une séparation pour ensuite négocier une association économique avec le reste du Canada ? » Une étudiante renchérit : « Le Québec actuel n'est même pas capable de se diriger économiquement, alors comment pourrait-il devenir souverain ? » Le fait est qu'on ne saurait leur donner tort... Il n'est qu'à voir les « grandes » réformes du gouvernement Bouchard comme, par exemple, le virage ambulatoire pour le constater. Sans oublier tous ceux qui, au niveau des municipalités, viennent d'hériter du fardeau des commissions scolaires, des hôpitaux, des universités... Bref, de la facture de la lutte au déficit.

FORCE EST DE CONSTATER QUE LE FÉDÉRALISME REPRÉSENTE, CHEZ LA MAJORITÉ DES JEUNES INTERROGÉS, UN SYSTÈME POLITIQUE « TOLÉRANT ». IL EN RESSORT UNE IMAGE DE CREUSET CULTUREL OÙ « COHABITENT PLUSIEURS PEUPLES, PLUSIEURS CULTURES » ET QUI VÉHICULE « DES VALEURS SOCIALES ».

Pour les jeunes interrogés, être souverainiste constitue l'antithèse de la raison. Mais au fait, sont-ils fédéralistes par raison ou par passion ? Douze d'entre eux optent

pour la raison, 5 pour la passion et 3 pour les deux. Les arguments de la raison tournent autour des avantages économiques que présente le système fédéral. Pour Éric Mongelard, (20 ans), par exemple, « le siècle prochain est le siècle de l'Asie, il faut donc garder économiquement une ouverture sur le Pacifique avec la Colombie-Britannique. » Stéphane Dion (22 ans) – rédacteur en chef de *Si t'es lib* (revue des jeunes du Parti libéral) – affirme que la politique doit être traitée à travers le prisme de la raison et non celui de la passion. Selon lui, cette dernière est dangereuse, surtout dans le cas du Québec, car fondée sur une base ethnique. D'autres se montrent plus incisifs encore : « Si les souverainistes obtiennent l'indépendance, ils auront temporairement un sentiment de bien-être, mais un jour ou l'autre la réalité reviendra en force... Il est regrettable qu'ils basent toujours leur discours sur un plan émotif et non sur la pratique. S'ils se sont sentis « dominés » par les Anglais, on ne peut tout de même pas dire que le Canada c'est l'Afrique du Sud, il n'y a pas eu d'esclavage » (Carole Laufer, 30 ans). Cette dernière remarque est intéressante. S'il est vrai que jusque dans les années 60 une certaine inégalité socio-économique existait entre anglophones et francophones, ce phénomène relève aujourd'hui du fantasme. Les Québécois francophones ont su faire leur place dans la société canadienne. Les ambassadeurs du Canada aux États-Unis et du Canada en France sont des Québécois, le Vérificateur général du Canada est un Québécois, le Commissaire aux langues officielles est un Québécois, le juge en chef de la Cour suprême est un Québécois... Ajoutons à cette liste sommaire un bon nombre de premiers ministres du Canada.

C'est donc un esprit que l'on pourrait qualifier de revanchard qui anime l'effort sécessionniste et non plus un souci d'égalité. Le rassemblement du 24 juillet dernier, à Québec, afin de célébrer le 30e anniversaire de la visite du général de Gaulle et de son fameux « Vive le Québec libre ! » ne nous permet plus d'en douter. Sur certaines pancartes qui y étaient brandies, on pouvait lire par exemple : « Le Québec aux Québécois »... Difficile dans ces conditions de ne pas penser à Jean-Marie Le Pen, leader du Front national en France, duquel cependant les partisans du Oui se dissocient ouvertement. Le Pen, dont le principal slogan est justement « La France aux Français » a, lui, le mérite d'afficher ses couleurs, ce qui n'est pas le cas de certains souverainistes. D'ailleurs, que signifie au juste « Le Québec aux Québécois » ? Les anglophones du Québec ne sont-ils pas des Québécois ? « Le Québec aux Québécois » signifie-t-il abandonner le Québec aux seuls francophones ? Mais là encore, de quels francophones s'agit-il ? Ceux arrivés en 1534, en 1630, en 1844 ou l'an dernier ?

S'IL EST VRAI QUE JUSQUE DANS LES ANNÉES 60 UNE CERTAINE INÉGALITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE EXISTAIT ENTRE ANGLOPHONES ET FRANCOPHONES, CE PHÉNOMÈNE RELÈVE AUJOURD'HUI DU FANTASME.

Les arguments alimentant la « passion du Canada » qu'éprouvent certains jeunes sont de plusieurs ordres. On y trouve une confiance certaine dans le système fédéral actuel : « Le Canada peut fonctionner, il vaut la peine qu'on se batte pour le garder » (Karine Joizil, 21 ans), de même que l'avantage que constitue le bilinguisme. Le Canada réunit en effet sous le même drapeau deux des principales langues du monde, souligne Paul El Méouchi (16 ans). Ici, la notion de culture réapparaît et nourrit l'attachement passionné des jeunes à la fédération : « Le Canada, c'est un ensemble dont j'aime la géographie, les langues, la culture, car il y a une culture canadienne tout comme il y a une culture québécoise » (Michel Rochette, 24 ans). Les symboles, comme l'hymne national et le drapeau, occupent une place non négligeable. « J'aime le *Ô Canada* et le drapeau unifolié », affirme Jean-Pierre Dion (20 ans). Mélanie Presseault (22 ans) partage cette opinion, bien qu'elle s'avoue un peu déçue de la manière dont fonctionne le fédéralisme et de l'opinion que « les habitants de l'Ouest ont de nous ». Pour elle, être fédéraliste c'est aussi « pouvoir défendre les minorités hors Québec ».

C'EST UN ESPRIT QUE L'ON POURRAIT QUALIFIER DE REVANCHARD QUI ANIME L'EFFORT SÉCESSIONNISTE DU PQ ET DU BLOC QUÉBÉCOIS, ET NON PLUS UN SOUCI D'ÉGALITÉ.

« Le PQ et le Bloc ne sont pas des partis avec des programmes politiques, ce sont des vendeurs de rêves. » Cette phrase d'une des jeunes femmes interviewées, plusieurs autres personnes l'ont mentionnée en d'autres termes. Elle explique la raison pour laquelle ces jeunes fédéralistes n'ont jamais adhéré à l'option du Oui. D'une manière générale, ils n'hésitent pas à qualifier ces deux partis de « racistes », de « non pragmatiques », de « trop détachés de la réalité » et de « fermés sur le monde ». À ce propos d'ailleurs, c'est à une véritable chasse aux sorcières que se livrent la plupart des membres du camp du Oui. Lorsqu'à l'université, par exemple, on s'entend dire : « Si tu cherches un emploi de correctrice, ne dis surtout pas que tu es fédéraliste ! », on regrette parfois de ne pas être née anglophone ! Et ce discours, on l'entend maintes fois : « Si tu veux trouver du travail, enlève de ton curriculum vitae tes expériences au PLC et au PLQ... » Bel exemple de démocratie !

Pour Christine Bienvenue (25 ans), le PQ et le Bloc sont « trop



radicaux et trop passionnés ». De son côté, Jean-Pierre Dion (20 ans) leur reproche « d'interpréter l'histoire à leur manière ». Martin Thibault (27 ans), lui, éprouve une grande réticence par rapport à la notion de peuple. Il y aurait en effet beaucoup à dire... Dans la logique des souverainistes, les Québécois constituent un peuple de par leur langue et leur concentration au Québec. Mais alors, que deviennent les francophones du Manitoba (55 000 personnes), de l'Ontario (500 000), du Nouveau-Brunswick (250 000) ? Et ceux des autres provinces, comme l'Alberta (65 000), la Colombie-Britannique (59 000), la Nouvelle-Écosse (39 000), la Saskatchewan (24 000), etc. ? Sont-ils des Canadiens de langue française de par leur situation géographique ou bien sont-ils considérés comme des Québécois à cause de leur langue ? Enfin, certains jeunes fédéralistes voient dans le PQ et le Bloc deux partis qui « vivent dans le souvenir de la défaite des plaines d'Abraham » (Isabelle Merizzi, 18 ans). Celle-ci ajoute qu'ils ont toujours dû leur survie à « des chefs charismatiques et non au contenu politique de leur programme. »

ÊTRE FÉDÉRALISTE CERTES, MAIS COMMENT S'IDENTIFIER ? QUÉBÉCOIS OU CANADIEN ?

Il est vrai qu'à première vue, les jeunes fédéralistes peuvent se sentir comme minoritaires comparativement à la masse de jeunes ouvertement en faveur d'un Québec indépendant. Cependant, il faut souligner que ce phénomène est en grande partie dû au rôle des médias. Les jeunes, souvent plus passionnés à cause justement de leur jeunesse, sont généralement plus enclins à adhérer à des mouvements qui font appel à l'idée de changement et aux émotions qu'à des partis prônant la défense de valeurs établies. Martin Pelletier (20 ans) l'exprime clairement : « Il est plus facile d'être un révolutionnaire qu'un médiateur. » D'une façon générale, se présenter comme fédéralistes ne constitue pas une gêne pour 16 d'entre eux. Par contre, 4 sont réticents à faire part de leur opinion. Ceux qui ne peuvent afficher leur conviction fédéraliste viennent de la ville de Québec et de régions « où les gens pensent qu'en étant fédéraliste on crache sur le Québec et on est du côté des anglophones » (Johanne Sanschagrin, 30 ans). Et où, « malheureusement, surgissent les préjugés et les stéréotypes du type : si tu es fédéraliste, c'est que tu es anti-Québec » (Martin Pelletier, 20 ans). Tous les jeunes interrogés s'attendent à un respect de leur opinion lorsqu'ils se dévoilent comme fédéralistes, car eux-mêmes affirment respecter l'opinion qu'ils ne partagent pas.

QUE SIGNIFIE AU JUSTE « LE QUÉBEC AUX QUÉBÉCOIS » ? LES ANGLOPHONES DU QUÉBEC NE SONT-ILS PAS DES QUÉBÉCOIS ? ET DE QUELS FRANCOPHONES S'AGIT-IL ? CEUX ARRIVÉS EN 1534, EN 1630, EN 1844 OU L'AN DERNIER ?

De tous les commentaires qui précèdent, on pourrait conclure que ces jeunes fédéralistes s'identifient aisément comme Canadiens. En réalité, il n'y a pas d'identité exclusive. Selon eux, le fait de voter en faveur du Non et d'être des fédéralistes convaincus ne les exclut en aucun cas de la très controversée identification au Québec. Un phénomène confirmé par une enquête du magazine *l'Actualité*, publiée en juillet 1992 : « 73 % des Québécois disent : "Être Canadien est très important pour moi." Chez les francophones, 69 % répondent ainsi. Même chez les indépendantistes purs et durs, 41 % avouent un attachement à leur identité canadienne. » Les jeunes fédéralistes que nous avons interrogés trouvent tout à fait normal leur double appartenance : le fait de se sentir québécois d'abord avant d'être canadien. « C'est un sentiment naturel qui est spontané. Dire que l'on est québécois d'abord permet de situer le lieu géographique d'où nous sommes issus. Ce qui n'a rien à voir avec la passion politique », affirme Karine Joizil (21 ans). Un sentiment qui, pour eux, ne constitue pas un glissement vers une forme de nationalisme mais résulte simplement d'un processus normal de régionalisation. À l'étranger, ils s'identifient tout naturellement comme des Canadiens mais, au Canada, c'est l'identification à la province qui prime afin que l'on puisse les localiser géographiquement. En outre, cette identification à la province permet de les distinguer – culturellement parlant – des provinces anglophones. Toutefois, ils regrettent que les souverainistes aient pris possession du drapeau du Québec et de l'adjectif « québécois » pour l'associer à leur seule option.

SI TOUS NOS JEUNES FÉDÉRALISTES SONT BEL ET BIEN FIERS D'ÊTRE DES CANADIENS, CE N'EST PAS PAR « TRAÎTRISE », PAR REJET OU PAR MÉPRIS DU QUÉBEC, NI PAR « SOUMISSION AUX ANGLOPHONES », COMME L'AVANCENT CERTAINS TENANTS DU OUI, MAIS SIMPLEMENT PARCE QU'ILS ESTIMENT QUE LE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC PASSE PAR SON APPARTENANCE AU CANADA.

D'autre part, la désignation des Québécois par les termes de « Canadiens français » ne règle pas le problème. Cette distinction, appartenant à une autre génération, selon nos jeunes fédéralistes, n'est plus utilisable aujourd'hui car elle creuserait un fossé entre les anglophones et les francophones. De plus, elle renvoie au passé : « Cela nous fait penser aux anciens empires coloniaux », peut-on souvent entendre. Certains rétorquent néanmoins que le remplacement progressif de « Canadiens français » par « Québécois » depuis la révolution tranquille n'est guère plus

acceptable. En effet, le terme de « Québécois » reflète un sentiment d'appartenance essentiellement délimité par les « frontières » du Québec et certaines valeurs partagées, et porte en lui une opposition à l'identité nationale canadienne. Il contribue à perpétuer l'image d'un mini-État. Au contraire, l'expression « Canadiens français » avait au moins pour mérite de regrouper sous une même appellation tous les francophones du Canada. Débat sans fin... Toutefois, pour l'ensemble des jeunes interviewés – et aussi polémique que cela puisse devenir – les deux identités québécoise et canadienne ne semblent définitivement pas contradictoires : « Ma mère, qui est acadienne, s'identifia d'abord comme une personne originaire du Nouveau-Brunswick et ensuite comme canadienne » (Johanne Sanschagrin, 30 ans).

En conclusion, si tous nos jeunes fédéralistes sont bel et bien fiers d'être des Canadiens, ce n'est pas par « traîtrise », par rejet ou par mépris du Québec, ni par « soumission aux anglophones », comme l'avancent certains tenants du Oui, mais simplement parce qu'ils estiment que le développement du Québec passe par son appartenance au Canada. Espérons qu'avec le temps, et dans l'intérêt de tous, le drapeau du Canada réunira tous les citoyens canadiens et contribuera à établir une reconnaissance réciproque fondée sur le respect et le développement économique et culturel du pays. ■

LES EXCLUS DU SYSTÈME : LES JEUNES

PETER FROST

Le chômage est omniprésent chez les jeunes, à tel point qu'on pourrait y voir une fatalité. Le fait d'être les derniers arrivés sur le marché du travail semble constituer un handicap triste mais inévitable, surtout avec la pénurie actuelle d'emplois. La situation des jeunes aujourd'hui est pire qu'au plus fort de la crise des années 30. En 1931, on constatait moins de chômage chez les adolescents et les jeunes adultes que chez les personnes plus âgées, particulièrement celles qui dépassaient le milieu de la quarantaine; c'était plutôt eux les désavantagés, et non leurs cadets. Les années 30, ce n'est quand même pas si loin derrière nous. Alors, qu'est-ce qui a bien pu tellement changer depuis? D'abord, il y a eu l'introduction de certaines nouvelles pratiques de travail visant à sécuriser la main-d'œuvre en la protégeant contre la menace de congédiement arbitraire. Une sorte de nouveau contrat social a vu le jour, entraînant l'apparition d'un lexique assez particulier, avec des termes comme *ancienneté, bumping, permanence, attrition*...

L'*ancienneté* regroupe les droits et les privilèges qu'un employé cumule selon ses années de service. Elle inclut, entre autres, le principe du *bumping* ou « premier arrivé, dernier parti ». Ainsi, un employé senior qui veut changer de poste déplacera un collègue ayant moins d'ancienneté que lui, quel que soit le plus compétent des deux. La *permanence* étend cette logique à l'ensemble du marché du travail : on garantit le poste d'un employé déjà embauché, sans tenir compte d'éventuels candidats plus intéressants parmi les sans-emploi. Enfin,



Peter Frost est diplômé de l'Université Laval. Il travaille actuellement comme traducteur.

une variante de la permanence est l'*attrition*, ou la réduction dite naturelle des effectifs. Cette pratique garantit le poste de tout employé actuel au prix d'un arrêt total de l'embauche. Or, si la permanence et l'attrition semblent plus humanitaires que le *bumping*, leurs effets sur l'économie demeurent semblables. Les risques de chômer diminuent pour l'employé déjà embauché, mais augmentent pour le dernier arrivé sur le marché du travail, en général un jeune ou une femme.

Du temps de Henry Ford, et jusqu'à la crise des années 30, l'instauration de ces nouvelles pratiques de travail est limitée à quelques grandes firmes. Au pis aller, les jeunes décrochent leur premier boulot ailleurs. Or, avec l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale, il faut « acheter la paix » sur le front civil. Les gouvernements alliés offrent alors une sorte de *New Deal* aux syndicats des industries de guerre : une plus grande sécurité d'emploi en fonction des années de service; bref, l'ancienneté à la Ford. Une fois la guerre finie, ces pratiques perdurent, servant en quelque sorte de balises pour les économies occidentales, principalement dans les relations entre l'État et ses employés syndiqués. C'est un modèle type de relations industrielles. Un modèle qu'un nombre de plus en plus grand de gens suivront dans l'après-guerre, au temps où le taux de syndicalisation s'accroît dans le secteur public, lui-même en pleine croissance jusqu'aux années 70. Ces nouvelles règles du jeu transforment peu à peu le marché du travail. Certains de leurs effets restent longtemps cachés, grâce à la croissance économique de l'après-guerre et également à la prolongation du temps d'études chez les jeunes. Or, le ralentissement de la croissance enregistré au cours des années 70, combiné à la crête du *baby boom*, a mis au grand jour certaines faiblesses économiques jusque-là insoupçonnées.

Ce n'est qu'avec difficulté qu'on intègre aujourd'hui le monde du travail, d'autant que même les postes de débutant déjà créés commencent à disparaître. Certains seront convertis en postes de niveau supérieur pour être réservés, désormais, aux *insiders*. D'autres seront abolis ou bien, afin de contourner les syndicats, remplacés par du travail à la pige ou à contrat. Il faut admettre cette réalité : plus le mouvement syndical réussissait à faire reconnaître ses droits d'ancienneté, plus l'âge moyen de ses membres augmentait. Aujourd'hui, à peine 15 % des membres de la CSN ont moins de 30 ans. Dans un milieu vieillissant, il est compréhensible que la pro-

tection des acquis passe avant la création d'emplois nouveaux.

À partir des années 80, d'autres facteurs sont venus aggraver le chômage chez les jeunes, en particulier une hausse marquée des taxes sur la masse salariale. Ce sont là les cotisations que l'employeur et l'employé versent au Régime des rentes du Québec, à l'Assurance emploi, à la Commission des accidents du travail et au Régime d'assurance maladie. Ces taxes ne peuvent dépasser un certain plafond pour chaque salarié à temps plein ; un employeur dépensera donc moins en allongeant la durée du temps de travail de ses employés que s'il en embauche de nouveaux. On assiste alors à ce paradoxe que dans un contexte de chômage élevé, la rémunération des heures supplémentaires atteint au Canada des niveaux sans précédent. Voilà un bel exemple de perte d'emplois potentiels, au détriment des exclus du monde du travail. Taxer les emplois, c'est comme taxer les cigarettes : la quantité disponible sur le marché finit par diminuer, quitte à passer dans l'économie souterraine.

Ces effets pervers sont bien connus des économistes, mais les taxes sur la masse salariale ne cessent d'augmenter : on prévoit encore des hausses importantes pour financer le régime des rentes. Voilà un choix politique qui risque d'avoir de sérieuses répercussions et de nous enfermer dans un cercle vicieux : en effet, plus la population vieillit, plus il devient nécessaire d'alourdir le fardeau fiscal pesant sur les jeunes travailleurs qui, en proie à l'insécurité économique, remettront aux calendes grecques leur projet de fonder une famille...

Cependant, du strict point de vue politique, ces taxes présentent certains avantages. Peu visibles, surtout en ce qui concerne la partie théoriquement assumée par l'employeur, elles rencontrent moins d'hostilité dans la population que l'impôt sur les particuliers. De plus, leurs principaux bénéficiaires sont les travailleurs syndiqués et les personnes âgées, deux groupes bien organisés dont le poids politique entre dans bien des calculs électoraux. Nous revenons alors toujours au même problème : dans une société composée largement d'individus peu organisés, la présence d'un certain nombre de groupes bien structurés empêche toute refonte en profondeur de la société. Pour mémoire, rappelons les mesures adoptées voici un demi-siècle, à la demande des syndicats, pour protéger les travailleurs âgés contre une concurrence déloyale de la part des plus jeunes. Depuis, les rôles se sont sensiblement inversés : le taux de chômage chez les jeunes atteint deux, voire même trois fois la moyenne nationale. Et pourtant, ces mesures sont toujours là, devenues des droits acquis.

AUJOURD'HUI, À PEINE 15 % DES MEMBRES DE LA CSN ONT MOINS DE 30 ANS. DANS UN MILIEU VIEILLISSANT, IL EST COMPRÉHENSIBLE QUE LA PROTECTION DES ACQUIS PASSE AVANT LA CRÉATION D'EMPLOIS NOUVEAUX.

Pour bâtir une société vraiment équitable, il faudrait d'abord redéfinir, en les uniformisant, les règles du jeu. D'une part, on pourrait assurer une répartition plus juste des salaires et des « occasions d'emploi » en syndicalisant l'ensemble de la population active, c'est-à-dire en transformant tout le monde en *insiders*. C'est ce qui se passe notamment en Autriche et dans les pays scandinaves. D'autre part, on pourrait suivre l'exemple américain en affaiblissant les syndicats au point où la part qu'ils occupent dans la population active deviendrait négligeable (à peine 15 % des travailleurs). Or, au Québec, on retrouve le pire des deux systèmes. Les groupes organisés possèdent des moyens suffisants pour influencer et même monopoliser certains secteurs de l'économie, alors même qu'ils ne représentent qu'une petite partie de la population active. Résultat, notre société fonctionne à deux vitesses : les bons salaires et la sécurité d'emploi sont le privilège d'une minorité ultra-protégée et la précarité et les bas salaires le lot de la majorité.

Dans ce type de société, dite « corporatiste », on passe la facture d'un groupe à un autre jusqu'à ce qu'elle tombe chez celui qui, faute d'appuis institutionnels ou politiques, ne pourra la renvoyer ailleurs. C'est trop souvent le sort qui attend beaucoup de jeunes, comme l'a parfaitement résumé Caroline Savard, étudiante au cégep : « Nous allons payer. Dans tous les sens du terme. Payer de notre poche pour ceux qui ont tout eu gratuit, payer de notre avenir pour ceux qui ont voulu s'assurer une retraite confortable, payer pour les dettes de ceux qui nous ont précédés, payer pour ce que nous n'avons pas eu, pour ce que nous n'aurons jamais. [...] Il y a quelque chose de malsain dans une société qui fauche l'herbe sous le pied de sa descendance. » (*Le Soleil*, numéro « Collégial », novembre-décembre 1996.)

Aujourd'hui, la crête du *baby boom* est passée depuis longtemps, mais l'économie n'arrive toujours pas à absorber ses derniers arrivés malgré la reprise amorcée depuis six ans. Inadéquation entre la formation et les besoins du marché ? Les États-Unis affichent un taux de chômage d'à peine 5 %, tout en disposant d'une main-d'œuvre moins instruite et souvent moins disciplinée que la nôtre. Pertes d'emplois dues aux nouvelles technologies ? Là encore, il faut se demander pourquoi les États-Unis sont moins touchés que nous. En fin de compte, le seul véritable facteur qui explique le chômage chez les jeunes, c'est le fait que le Québec a choisi cette troisième voie entre le socialisme et le capitalisme, cet étrange corporatisme qui privilégie les membres du club au détriment des exclus. ■

JEANNE QUI GROGNE ET JEANNE QUI RIT

MONIQUE NEMNI



Monique Nemni est professeur au département de linguistique de l'Université du Québec à Montréal.

Ce titre vous rappelle quelque chose? Eh oui, Jean qui grogne et Jean qui rit, *de la comtesse de Ségur. Ceux qui, comme moi, sont nés avant l'ère du* politically correct *se souviennent certainement avec tendresse des* Malheurs de Sophie, *de* Un Bon petit diable, *de* La Fortune de Gaspard, *etc. Mais depuis que des études de type psychanalytique ont, semble-t-il, décelé les tendances sado-masochistes de la Comtesse de Ségur, la société a mis son œuvre au rancart. Remarquez qu'avec un titre comme* Jean qui grogne et Jean qui rit, *on voit déjà que la brave comtesse était, pour le moins, macho sur les bords – et ceci suffirait aujourd'hui pour qu'elle tombe en disgrâce.*

Craignant qu'un pareil sort ne me soit réservé, j'ai donc décidé de mettre mon titre au parfum de l'heure. Mais craignant également que par un retour du pendule on ne me qualifie, par exemple, de féministe enragée, je m'empresse de dire que le féminin, pour moi, est générique et qu'il inclut donc le masculin. En d'autres termes, les Jeanne qui pleurent incluent tous les Jean (et les gens) grognons. Il faut aussi que je vous avoue que pour écrire mon petit dialogue imaginaire je n'ai pas eu besoin de beaucoup d'imagination. Il m'a suffi de regarder autour de moi, parce qu'au Québec, les gens qui grognent sont légion. Par contre, les Jeanne et les gens qui rient sont, hélas! plutôt rares. Puisse leur nombre croître et se multiplier!

D'autre part, comme j'ai remarqué que les Jeanne qui grognent (dorénavant JQG) sont beaucoup plus sensibles à la féminisation des mots que les Jeanne qui rient (dorénavant JQR), j'en ai tenu compte dans mon dialogue pour le rendre plus réaliste.

JQG : Quand serons-nous enfin souveraines et souverains? Quand, nous Québécoises et Québécois, mettrons-nous fin à notre colonisation, à notre humiliation?

JQR : Toi et moi colonisées, humiliées? Tu me fais rigoler. De toute évidence, tu n'es pas sortie de ton trou. Cesse de contempler ton nombril, va voir un peu les vrais peuples colonisés et dis-moi après si nous leur ressemblons. Tu en connais, toi, qui font élire, comme nous, depuis trente ans, des premiers ministres membres de leur tribu pour gouverner leurs colonisateurs?

JQG : Des rois-nègres, il y en a toujours eu... (Et remarque, en passant, qu'il n'y a pas eu de reines-négresses.) Des traîtres aussi (et trop peu de traîtresses).

JQR : Tu as l'injure facile! Au lieu de te réjouir du fait qu'avec 25 % de la population nous avons réussi à avoir depuis trente ans un premier ministre canadien qui vient du Québec, toi, tu grognes. Et si le premier ministre était d'une autre province, tu grognerais encore en y trouvant la preuve manifeste que nous sommes colonisés par des gens qui ne peuvent pas nous représenter, qui ne veulent pas nous comprendre, qui se fichent de nous et de nos besoins. Et pourquoi parler de traîtres? Au nom de quelle logique les députés qui vont à Ottawa le deviennent-ils automatiquement? Et si tel est le cas, pourquoi les gens du Bloc, pour qui tu as voté, ne sont pas, eux aussi, des traîtres?

JQG : La raison est simple : eux et elles défendent les intérêts des Québécoises et des Québécois.

JQR : Alors là, tu me fais rigoler. Par l'effet de quelle baguette magique sont-ils seuls capables de défendre nos intérêts? Et les intérêts de qui, d'ailleurs? Tu crois vraiment qu'une même politique avantage simultanément tous les Québécois? Toi et Péladeau, même combat! De toute évidence, tu ne lis jamais les journaux. Le fameux consensus qui nous caractérise, c'est de la frime. On est une société comme les autres, avec les conflits d'intérêts de toutes les autres sociétés, avec les profiteurs et les laissés-pour-compte. Divers partis politiques représentent divers intérêts. Si le contraire était vrai, alors là, on aurait été une société vraiment distincte, unique même!

JQG : Justement, comment peux-tu ne pas être humiliée que les Canadiens anglais et les Canadiennes anglaises ne veuillent même pas reconnaître qu'on est une société

distincte, unique ? Pour eux et elles, on est tous et toutes pareils et pareilles ; ils ne voient même pas les différences qui crèvent les yeux. Il y a de quoi pleurer !

JQR : Tu trouves qu'ils ne nous reconnaissent pas comme distincts ? Je ne veux même pas parler du Code civil et de la langue, qui sont des évidences ressassées. Mais que fais-tu du ministère québécois du Revenu, de la Caisse de dépôt, du Régime de rentes, de la Régie de l'assurance maladie, et tant et tant d'autres particularités qui n'existent que chez nous ? (Soit dit en passant, au cas où tu voudrais parfaire tes connaissances sur certaines de ces choses, je te conseille vivement de lire l'article de Nadia Khouri, dans ce numéro.) Ils ne voient pas qu'on est différents ! Laisse-moi rire ! Et quand toi et moi on se bat pour l'égalité des femmes, est-ce que c'est parce que nous n'avons pas remarqué que les hommes sont différents ? Mais serais-tu prête à ce qu'on inscrive dans la loi que les hommes sont distincts ? Bien sûr que non, tu aurais trop peur, à juste titre, que cette distinction reconnue ne se traduise en privilèges. On ne se rappelle que trop bien que les femmes, reconnues comme distinctes, n'avaient pas d'âme, par exemple, pas de droit de vote, pas d'accès à toutes sortes de professions, etc. Savoir qu'on est différents est une chose ; inscrire une différence dans la loi et lui donner un poids politique en est une autre. Tu crois que la province de Terre-Neuve n'est pas différente du Manitoba, que les Albertains ne se sentent pas différents des Ontariens ?

JQG : Mais eux et elles, ce n'est pas pareil. Eux et elles font partie du même peuple, c'est la même nation. Pour moi, peuple ou nation, c'est la même chose, mais je préfère le mot *nation* parce que c'est féminin. Nous, on ne fait pas partie de la même nation, on n'est pas canadiens et canadiennes. On est québécois et québécoises.

JQR : Parle pour toi, parce que moi, toute québécoise que je suis, je fais partie du peuple canadien – ou de la nation canadienne, pour te faire plaisir.

JQG : Justement, parce que tu as honte d'être québécoise. Tu es tellement colonisée que tu veux t'identifier avec les colonisateurs et colonisatrices. Tu me fais pleurer.

JQR : Et toi, tu me fais rigoler. D'abord explique-moi comment on fait pour savoir, dans le cadre d'un même pays, le Canada par exemple, qui fait partie d'un peuple ou d'une nation et qui fait partie de l'autre, sans entrer dans des considérations ethniques.

POUR UN PAYS PAS VRAI, LE CANADA EST DRÔLEMENT RÉUSSI. TOUTES SORTES D'ÉTUDES NOUS CLASSENT DANS LES TOUT PREMIERS POUR LA QUALITÉ DE VIE.

JQG : Mais qui parle d'ethnicité ? Ceux et celles qui nous accusent d'avoir un nationalisme ethnique le font pour nous humilier. Il faut être aveugle pour ne pas voir que les Québécoises et les Québécois sont démocratiques et ouverts : la preuve, c'est que je te considère comme québécoise, même si tu m'humilies avec tes questions idiotes. J'admets que, dans un pays normal, on aurait besoin d'avoir recours à des critères ethniques. Mais chez nous, ça ne s'applique pas, parce que, comme l'a si bien dit Lucien Bouchard, le Canada n'est pas un vrai pays.

JQR : Ta logique perverse me fait rigoler. Tu sais bien qu'avec une conception civique de la nation, tu devrais conclure que les Québécois font partie du peuple canadien. Or, comme dans ta tête (comme dans celle de Bouchard et de tas d'autres nationalistes) il est essentiel de croire que les Québécois forment un peuple distinct du peuple canadien, tu es obligée de conclure que le Canada n'est pas un vrai pays. Quelle logique distincte ! En tout cas, pour un pays pas vrai, le Canada est drôlement réussi. Toutes sortes d'études nous classent dans les tout premiers pour la qualité de vie.

JQG : Je n'accorde aucune crédibilité à ces études qui sont d'ailleurs toujours faites par les ennemis du Québec.

JQR : À Dieu ne plaise que tu reconnaisses une vertu quelconque au Canada ! Même quand les chiffres parlent d'eux-mêmes, tu remets en question la valeur de l'étude. Il faut grogner à tout prix...

JQG : En tout cas, même si c'était le meilleur pays, ce serait vrai pour les colonisateurs et les colonisatrices, pas pour nous. Nous, on est les nègres blancs d'Amérique, et ce qui me déprime, c'est de voir combien le monde est insensible à notre souffrance.

JQR : C'est vrai que les gens sont insensibles à la prétendue souffrance des Québécois grognons comme toi. Tellement insensibles qu'il y a, de par le monde, des millions et des millions de gens qui ne rêvent que d'une chose, c'est de subir la même souffrance que nous. Je sais que ça va te faire de la peine, mais je dois te dire que depuis que les gens savent que je ne fais pas partie des Québécois grognons et humiliés, ils ne se gênent plus pour se tordre de rire en parlant de ces prétendues souffrances.

JQG : Tu dis ça pour m'humilier, mais je sais que c'est faux. Moi, les gens me disent, au contraire, combien nous sommes courageux de nous battre pour sauver le français et pour avoir notre pays.

JQR : C'est parce qu'ils savent où tu te places.

JQG : Ce n'est pas vrai. Tout le monde sait, comme nous le répètent notre gouvernement et nos



médias, que notre courage est exemplaire, que la démocratie québécoise fait l'admiration de la planète. Mais ce sont des Québécois et des Québécoises comme toi qui nous méprisent, qui nous empêchent de nous épanouir, de nous affirmer, de devenir un vrai pays, de nous joindre au concert des nations souveraines ! Vous ne voulez pas que le Québec devienne un pays indépendant parce que vous êtes peureux et peureuses. Vous n'avez pas le courage de vous tenir debout.

JQR : Moi, j'ai peur de me tenir debout ? Tu me fais rigoler. Mais je suis debout, ma chère ! Si je ne veux pas de ton indépendance, c'est que moi, je l'ai déjà, mon vrai pays, qui s'est joint depuis longtemps au concert des nations souveraines. Je suis canadienne et fière de l'être. Toi, tu n'auras, au mieux, qu'un petit pays rabougri – et imagine combien petit il sera si les partitionnistes ont le dernier mot ! – Moi, par contre, j'ai un pays immense, classé pour de vrai parmi les meilleurs de la planète ; un pays avec des millions de lacs, deux océans, des montagnes merveilleuses...

JQG : Ça y est : le syndrome des Rocheuses ! Si tu n'as rien d'autre à offrir...

JQR : Si tu dis ça, c'est que tu ne m'écoutais pas. La prochaine fois, je ferai un enregistrement. De toute manière, en quoi ça te dérange que les Rocheuses fassent partie de ton pays au lieu de celui des voisins ? C'est superbe ! Vas donc y faire un petit tour, tu changeras d'avis. Moi, je trouve ça extraordinaire de pouvoir y aller sans visa, sans passeport, sans devises étrangères...

JQG : ...Et sans ta langue. Parce que le français, là-bas, *bye, bye.*

JQR : Et tu crois qu'il serait moins *bye bye* là-bas si le Québec devenait indépendant ?

JQG : Non, mais au moins, ce serait un pays étranger. Je ne peux pas accepter que dans mon propre pays, on méprise ma langue et ma culture.

JQR : On méprise ta langue et ta culture ! Mais où as-tu pris des idées aussi idiotes ? Comment peux-tu dire ça quand on a la Loi des langues officielles qui impose le bilinguisme dans toutes les institutions fédérales, quand on a la Charte des droits et libertés qui protège notre langue, quand il n'est plus possible de devenir premier ministre du Canada si on ne sait pas le français, quand un député a tous les droits de ne parler que français au Parlement ? Comme signes de mépris pour une langue, on a déjà vu mieux !

JQG : Mais essaie de te faire servir en français dans un hôtel de Niagara-Falls ou de Vancouver ! Un jour, j'étais dans un *bed and breakfast* quelque part en Ontario. Comme je croyais être dans mon pays prétendument bilingue, j'ai adressé la parole à la propriétaire en français et elle m'a répondu : « *Sorry, I don't speak French.* » Quand je le lui ai reproché, à juste titre, elle a eu l'audace de me rétorquer : « *I'm in Canada ; I don't have to speak French.* » Tu vois, le bilinguisme canadien, c'est un attrape-nigaud. Le Canada ne sera jamais bilingue.

JQR : Mais le Canada *est déjà bilingue* ! De toute évidence, tu manques de culture générale. Si tu en avais, tu saurais que les pays où chaque individu est bilingue, ça n'existe pas. Le bilinguisme ne peut exister qu'au niveau des institutions officielles. Au niveau des particuliers, dans un pays démocratique, chacun est libre. Est-ce que la mère de Lucien Bouchard, qui dit n'avoir jamais rencontré un Canadien anglais de sa vie, aurait aimé qu'on l'oblige à savoir l'anglais ? Ta propriétaire avait raison, ne t'en déplaise.

JQG : Mais s'ils nous aimaient et qu'ils voulaient nous garder, les Canadiens anglais apprendraient notre langue. C'est évident qu'ils nous méprisent.

JQR : Tu me fais rigoler avec cet amour sans discernement que les « Canadiens anglais » devraient avoir envers tous les Québécois, comme ça, en bloc : Pierre Trudeau, René Lévesque, les Hell's Angels, les mécènes les plus généreux, les criminels les plus infâmes, tous dans le même sac. Et toi, ma chère, est-ce que tu aimes *tous* les Québécois ? L'idée est tout simplement absurde. Mais revenons à des choses plus sérieuses : qu'il y ait des Canadiens anglophones qui ne veulent pas apprendre le français, je n'en doute pas. Qu'il y en ait aussi qui soient bigots, je n'en doute pas non plus. Mais tu oublies trop vite les centaines de milliers de parents qui, depuis trente ans, envoient leurs enfants dans les écoles d'immersion française. Tu oublies les centaines de milliers d'adultes qui apprennent le français dans des cours de tous genres. Au lieu de grogner, tu devrais te réjouir de voir les progrès du français au Canada. Sais-tu qu'à l'échelle planétaire, le français comme deuxième langue est en chute libre et que nous sommes le seul pays au monde où il progresse ? Moi, je trouve ça merveilleux et je m'en réjouis.

JQG : Mais ne vas pas croire que les Canadiens apprennent le français pour nous montrer qu'ils nous respectent. C'est par intérêt, parce qu'ils savent que c'est bon pour leur promotion sociale, parce qu'ils savent que c'est indispensable pour faire une bonne carrière politique. Ils le font pour mieux nous dominer.

JQR : Grogne, grogne, tu ne sais rien faire d'autre. Quand les anglophones ne veulent pas apprendre le français, c'est parce qu'ils nous méprisent. Et quand ils l'apprennent, c'est pour mieux nous humilier : *They're damned if they do and they're damned if they don't.* Avec ce type de logique, on est condamné à tourner en rond.

JQG : Rigole si tu veux, mais moi je sais que les anglophones ne rêvent

que d'une chose : c'est de nous assimiler. Regarde ce qui est arrivé aux francophones hors Québec.

JQR : Qu'est-ce qui leur est arrivé ? Il sont mieux aujourd'hui que jamais. J'étais à Toronto récemment. Figure-toi qu'à la télévision, ils ont quatre canaux en français. Il paraît que le Salon du livre français à Toronto est le deuxième en importance au pays, après Montréal. Si ce que tu appelles les Canadiens anglais veulent nous assimiler, ils n'ont pas l'air de savoir comment s'y prendre…

JQG : Mais tu n'as pas vu les statistiques ? Les francophones hors Québec s'assimilent à un rythme effrayant.

JQR : Et si le Québec devenait indépendant, tu crois qu'ils s'assimileraient moins vite ? Ne me fais pas croire que tu pleures sur leur sort ou que tu veux l'indépendance du Québec pour les aider ! Laisse Gilles Duceppe dire des choses aussi ridicules. Je te croyais plus intelligente. C'est vrai que beaucoup de francophones s'anglicisent. Et puis après ? S'ils décident de le faire volontairement, ça ne regarde qu'eux. Aimerais-tu qu'on les marque au fer rouge pour les obliger à rester francophones, eux et leurs descendants ? Comme le disait Daniel Poliquin, un soir, au dîner-causerie de *Cité libre* : « Je connais des assimilés heureux ! »

JQG : Tu diras ce que tu voudras, mais moi, je ne me sens chez nous qu'au Québec.

JQR : Ça, c'est une affaire personnelle, parce que, vois-tu, se sentir chez soi, c'est dans la tête, pas dans la réalité. Il y a des Montréalais qui habitent dans l'est et qui se sentent en pays étranger dans l'ouest de la ville. L'inverse est également vrai. Il y en a d'autres qui se sentent chez eux dans les contrées les plus éloignées. Au lieu de les troubler, le dépaysement les fascine. Tu parlais de peur tout à l'heure. Crois-moi, c'est toi qui as peur : peur du dépaysement, peur des autres, peur de perdre ton français, peur de disparaître… Et tu crois bêtement qu'en te recroquevillant sur ta province, qui deviendrait ton pays, tu cesseras d'avoir peur. Tu crois aux vertus magiques de l'indépendance.

SI JE NE VEUX PAS DE TON INDÉPENDANCE, C'EST QUE MOI, JE L'AI DÉJÀ, MON VRAI PAYS. JE SUIS CANADIENNE ET FIÈRE DE L'ÊTRE. J'AI UN PAYS IMMENSE, CLASSÉ POUR DE VRAI PARMI LES MEILLEURS DE LA PLANÈTE ; UN PAYS AVEC DES MILLIONS DE LACS, DEUX OCÉANS, DES MONTAGNES MERVEILLEUSES…

JQG : Ce n'est pas vrai. Je ne veux pas un pays parce que je ne veux plus avoir peur. J'en veux un parce que j'en ai assez d'être en dehors de l'Histoire. Ça fait deux cents ans qu'on nous humilie…

JQR : Humiliés depuis deux cents ans… Tu me fais rigoler, et crois-moi qu'il y a des tas d'autres qui rigolent aussi derrière ton dos. J'ai vraiment l'impression que ceux qui pensent comme toi prennent plaisir à se vautrer dans leur humiliation. Je trouve que vous êtes une illustration presque caricaturale de ce que Marc Angenot a décrit dans *Les idéologies du ressentiment*. Tiens ! Ça me rappelle quelque chose d'intéressant qu'a dit un jour Golda Meïr ou Margaret Thatcher… ou même Indira Gandhi, je ne sais plus trop… Enfin une de ces politiciennes fortes – que je n'aime pas trop, soit dit en passant. Eh bien, une de ces braves femmes a dit : « *Nobody can make you feel inferior without your consent.* » C'est tellement vrai ! Et ça s'applique très bien au sentiment d'humiliation.

JQG : La Conquête, Lord Durham, Louis Riel, les Patriotes, le coup de force de 1982 avec sa Nuit des longs couteaux, Meech… Toutes ces humiliations, attestées dans les œuvres de nos grands intellectuels québécois, je ne les ai tout de même pas inventées !

JQR : Ça m'étonne toujours que des gens comme toi puissent croire que nous sommes les damnés de la terre. Il me serait très facile de te montrer qu'une grande partie de ce que tu déplores est le produit de l'imagination féconde de ce que tu appelles « nos grands intellectuels québécois ». Mais admettons, pour les besoins de la cause, que *tous* les mythes qui circulent sont vrais. Admettons, par exemple, que Riel était vraiment innocent et qu'il n'a été pendu que parce qu'il avait du sang canadien français dans les veines ; admettons que tous les patriotes qui ont été pendus étaient innocents ; admettons que Lord Durham était vraiment tordu ; admettons donc qu'il n'y ait aucune autre interprétation historique de tous les malheurs qui font dire, par exemple, à Pierre Falardeau qu'il souffre personnellement depuis 250 ans. Additionne toutes les prétendues horreurs qu'on nous a fait subir, tous les innocents exécutés, toutes les humiliations… et puis compare ces chiffres et ces événements aux horreurs passées ou présentes de n'importe quel autre pays. Par décence, tu cesseras de grogner et, comme moi, tu béniras le ciel d'être canadienne… Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de place pour des progrès…

Elles ont continué comme cela longtemps, mais je ne vous ennuierai pas davantage. Vous vous demandez peut-être quand a eu lieu cette discussion. Je crois que c'était il y a quarante ans… Non, trente… Peut-être dix ? Ou était-ce hier ? Je ne sais plus, parce que Jeanne qui grogne radote depuis longtemps. D'ailleurs, tous nos voisins commencent à trouver ses grognements insupportables et plusieurs ont déjà plié bagages. Si ça continue, elle finira par faire le vide chez nous. Moi aussi je suis usée par ses lamentations. La vie dans notre quartier serait tellement plus belle s'il n'était habité que par des gens qui rient ! ■

L'ÉLITE, C'EST QUOI AU JUSTE ?

GENEVIÈVE MANSEAU

La « mondialisation » des funérailles de Lady Di et de Mère Teresa a consacré le statut d'êtres d'élite de deux femmes à la trajectoire dissemblable. On a déjà souligné tant et plus cette passion d'aider les plus démunis qui habitait la « princesse du peuple » et la « sainte de Calcutta ». Mais leur histoire respective, atypique en vérité, ne pose-t-elle pas aussi la question des critères de reconnaissance de ce qui détermine vraiment le statut d'appartenance à une élite ?

Au Québec, si les décès, durant l'été, de Gérard Pelletier, de Marie-Soleil Tougas et de Jean-Claude Lauzon ont provoqué un émoi général, n'est-ce pas parce que l'on voyait également en eux des êtres d'exception ? Cependant, aucune de ces personnalités, au départ, n'aurait nécessairement été regardée comme membre de l'élite. Comment donc définir un terme aussi ambigu ? Si vous deviez, par exemple, l'expliquer à un tout jeune enfant, diriez-vous qu'il est l'apanage des personnes qui donnent leur nom aux rues de nos villes, de celles qui font nos lois, occupent la première page de certaines publications, discourent dans les temples universitaires ou religieux ou encore de celles qui, tel votre ancêtre au passé légendaire, ont réalisé une fortune rapide dans quelque Klondike lointain ?

Deux jeunes gens et une « grande personne » qui pourrait être leur mère donnent ici leur point de vue sur la question.



Geneviève Manseau est orthopédagogue. Elle est aussi détentrice d'une maîtrise de linguistique et possède une formation et une expérience en journalisme.

Francis Gendron, 17 ans : « L'élite, ça dépend des valeurs de la personne qui regarde... »

Je suis né le 18 février 1980 à Montréal, où j'ai toujours vécu. Tout jeune, avant de marcher, dit ma mère en blaguant, je jouais au hockey. Alors, pour moi, l'élite, c'est d'abord relié à ce sport. Les joueurs qui atteignent les rangs « à double lettre » (AA et BB), ils en font partie parce qu'ils sont plus forts que la moyenne. Par exemple, il ne faut pas seulement avoir démontré son talent, mais aussi être capable d'esprit sportif. Je n'aime pas les gars qui se pensent au-dessus des autres à cause de leur supériorité au jeu.

Si l'on quitte le domaine du sport, je dirais que je considère comme appartenant à une élite les personnes qui ont plus de connaissances et de vécu que la plupart, celles qui ont le plus appris de la vie. De telles personnes peuvent devenir des modèles mais, selon moi, elles ont alors la responsabilité de montrer aux autres ce qu'elles savent faire. À mon école secondaire, il y avait un professeur d'histoire que tout le monde respectait. Il était si captivant que même les plus « poches » prenaient des notes dans ses cours, qu'il savait animer d'un mélange d'humour et d'anecdotes personnelles. Son exemple me fait dire qu'il n'y a pas de lien entre élite et argent, puisqu'il ne gagnait pas davantage que les autres enseignants. Le pouvoir qu'il avait venait de sa personnalité même.

Mais attention ! Ce pouvoir-là peut être mauvais. On n'a qu'à penser au charisme de Hitler pour s'en souvenir... D'ailleurs, moi, je ne prendrais aucun gouvernant comme modèle parce que, dans le monde de la politique, seuls semblent compter l'argent ou la guerre. Un Premier ministre peut préférer ses idées personnelles au bien commun dans la mesure où un politicien, ce qu'il veut, c'est que tout le monde pense comme lui. Pareil aux stars, il essaie le plus possible de cacher ses mauvais côtés. Mais, au fond, ce monde-là est fait d'êtres humains comme nous, avec les mêmes désirs que nous.

Saïda Skalli, 18 ans : « L'élite, ça n'existe pas ! »

La plupart des gens considèrent que l'élite, ce sont les riches, que leur argent vienne du travail ou de quelque chose d'autre comme la loterie. Née au Maroc, j'ai encore, dans mon pays d'origine, de la famille qui compte parmi ses membres des gens très riches. On

dit d'eux qu'ils appartiennent à l'élite, car ils sont toujours vêtus avec recherche, possèdent plusieurs maisons, beaucoup de voitures et des domestiques. Ici, en comparaison, on ne voit pas beaucoup de pauvres, il est donc difficile de reconnaître un riche, d'autant que tout le monde s'habille à peu près de la même façon.

JE CONSIDÈRE COMME APPARTENANT À UNE ÉLITE LES PERSONNES QUI ONT PLUS DE CONNAISSANCES ET DE VÉCU QUE LA PLUPART, CELLES QUI ONT LE PLUS APPRIS DE LA VIE.

Partout, sans doute, la notion d'élite désigne le fait de détenir une certaine supériorité. Mais j'accepte mal ce concept, puisqu'on n'est pas supérieur de la même façon selon les cultures et les sociétés et que les critères peuvent changer suivant les modes: un enseignant du cours primaire aura beaucoup de prestige dans un village africain où règne l'analphabétisme, il en aura infiniment moins ici; on vénère les moines bouddhistes au Vietnam, mais plus du tout les prêtres au Québec... Non, moi, j'ai plutôt idée que pour bénéficier d'un statut privilégié, la condition principale est de savoir s'y maintenir.

À mon avis, d'ailleurs, les gens auxquels on colle l'étiquette d'élite peuvent être dangereux pour le peuple. Les révolutions qui ont lieu sous l'impulsion d'un petit groupe de meneurs alors que 90 % des participants ne sont pas tout à fait conscients de leurs actes, ça devient un jeu, ni plus ni moins. Il ne faut rien attendre de l'élite, mais plutôt apprendre à s'ouvrir les yeux. La personne qui reçoit un message a nécessairement les moyens de choisir de ne pas l'écouter ou de comprendre que le message ne lui convient pas: elle a une liberté personnelle. Par exemple, je ne blâmerais pas le groupe Nirvana si des jeunes se sont suicidés en son nom, car c'est la foule qui a consacré ce groupe. La renommée que l'on attribue aux vedettes leur vient parfois malgré elles, on ne doit pas confondre les fonctions des individus concernés avec l'influence de leur personnalité.



Photo: Olivier Rodriguez

Appartenir à l'élite, pour beaucoup, ce n'est rien de plus qu'un coup de chance à la loto. Pour d'autres, tout dépend de ce que l'on entend par le terme d'élite.

Françoise Cécyre, 48 ans: « Un niveau de conscience élargi, voilà la marque d'une humanité d'élite! »

Dans la société actuelle telle que je la vois, l'élite c'est tout ce qui est favorisé, les personnes qui jouissent d'un pouvoir, d'une séduction et qu'on mesure à partir du statut social. Je classe là-dedans les gens arrivés, les arrivistes, ceux qui se piétinent entre eux, se tapent dessus pour occuper les premières places. Ils ont eu le privilège de recevoir une formation, puis ont décroché LE poste à leur mesure, où ils manient le mépris ou la manipulation selon le cas. Je pense ici aux patrons qui cherchent à soutirer de l'information à leurs employés en les traitant soi-disant sur un pied d'égalité, comme quelqu'un « de la famille », en les tutoyant, en les invitant à leur table, en leur offrant même des

cadeaux. Ils cherchent, ceux-là, à vous insuffler le désir du leadership afin d'accroître la productivité. Ils vous extorquent des confidences pour mieux vous amener à vous conformer à leurs critères d'efficacité.

Mais moi qui n'en ai pas, de statut social, j'ai appris à me définir autrement. Par là, je veux dire une dimension au-dessus des normes apprises, des réflexes conditionnés. Ce processus de « désapprentissage » m'amène à n'être que ce que je suis fondamentalement, à prendre de la distance avec mon ego afin d'accéder à un mode d'être où les jugements de valeur s'estompent pour faire place à un accueil de l'autre chaleureux et gratuit. Voilà pourquoi, lorsqu'on me parle d'élite, je pense à un niveau de conscience élargi, où il est question non plus de réalisation personnelle, mais d'appartenance à une totalité. Les Amérindiens, il me semble, avaient cette façon de voir. Mais dans mon entourage, je connais seulement deux personnes à qui je puisse l'attribuer. Il s'agit pour moi d'un cheminement de l'humanité entière, de toute la vie même, y compris la faune et la flore. D'une sorte d'ouverture qui fasse considérer comme nécessaire jusqu'à l'hideux pour provoquer des changements qui nous concernent tous.

L'ÉLITE C'EST TOUT CE QUI EST FAVORISÉ, LES PERSONNES QUI JOUISSENT D'UN POUVOIR, D'UNE SÉDUCTION ET QU'ON MESURE À PARTIR DU STATUT SOCIAL. JE CLASSE LÀ-DEDANS LES GENS ARRIVÉS, LES ARRIVISTES, CEUX QUI SE PIÉTINENT ENTRE EUX, SE TAPENT DESSUS POUR OCCUPER LES PREMIÈRES PLACES.

Avec l'effondrement actuel des structures, on assiste à la marginalisation de personnes très scolarisées qui, se rendant compte qu'elles ne pourront jamais réaliser leur rêve de statut social, remettent en cause les valeurs apprises. Tandis qu'à l'opposé, les individus qui représentent la réussite – à savoir le plus souvent, selon moi, des êtres jeunes, beaux et... soumis – ne sont pas susceptibles d'adhérer à une cause commune parce qu'à l'abri du manque, ils n'en voient pas l'utilité. Ce sont probablement les mêmes, d'ailleurs, qui travaillent à nous fabriquer des expressions proches du parler populaire pour berner la population avec un langage qui n'a plus rien à voir avec la réalité qu'on observe jour après jour. ■

CARNETS MEXICAINS

ANDRÉ SELEANU



André Seleanu est traducteur et journaliste. Il a enseigné à l'Institut d'études interdisciplinaires de l'Université de Prague.

Marquée par une progression de la violence, la société mexicaine connaît aussi un renouveau démocratique sans précédent. En conversation avec des intellectuels mexicains, j'essaie de déchiffrer des tendances dans une scène politique et sociale à la fois effervescente et compliquée. Au cœur de mes interrogations reviennent les grands thèmes actuels : les effets sur la vie des citoyens de l'Accord nord-américain de libre-échange (Aléna) ainsi que les séquelles de la crise financière de 1994, le processus de démocratisation de la société, l'émergence vers 1992, à la gauche de l'éventail politique, d'une idéologie *indigéniste* * qui tend à remplacer le marxisme, l'essor de guérillas dans le Chiapas ainsi que sur la côte du Pacifique au cours des dernières années...

Dans les pages économiques des journaux canadiens de 1997, le Mexique a de nouveau la cote. L'index de la *Bolsa de valores* de Mexico monte en flèche depuis presque un an, reflétant la confiance des investisseurs mexicains et étrangers dans l'avenir de l'économie de ce pays de 92 millions d'habitants. Mais quand on en arrive aux pages politiques, l'azur du ciel économique est obscurci par de gros nuages annonciateurs d'orage : d'importantes guérillas sont enracinées dans les États du Chiapas et de Guerrero, au moment où le Mexique prend le relais de la Colombie en tant que principale plaque tournante de la drogue en Amérique latine. Ce trafic, principalement dirigé vers les États-Unis, fournira en 1997 (selon le magazine *L'Express*) quelque 9 % du PNB mexicain. Avec son cortège inévitable de corruption et d'assassinats crapuleux, comme celui de la journaliste Maria Figueroa et de toute sa famille, qui eut lieu en novembre 1996 à Coyoacán, la banlieue huppée de Mexico. Cette énergique professionnelle avait eu le malheur – et le courage – de faire la chronique de la capture d'un grand caïd de la drogue, extradé du Mexique aux Etats-Unis et aujourd'hui incarcéré au Texas. Elle détaillait aussi les innombrables forfaits de ce criminel de haut vol qui, depuis quelque 20 ans, avait réussi à corrompre l'appareil policier d'État à tous les échelons.

Un État dont les grands technocrates d'hier font aujourd'hui figure de parias. Carlos Salinas de Gortari, ex-président de la République, loué au début de la décennie comme grand initiateur de la modernisation du pays, erre d'un pays occidental à un autre afin d'échapper à plusieurs graves chefs d'accusation portés contre lui, dont ceux d'enrichissement illicite et d'assassinat d'adversaires politiques – particulièrement celui de Luis Donaldo Colossio, candidat du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel, le même parti que celui de Salinas de Gortari) à la présidence de la République, perpétré en 1994. Dernière halte connue du fugitif : l'Irlande. Quant au frère de l'ex-président, Raul Salinas, présumé coupable de corruption et d'importants détournements de fonds, il se trouve actuellement en « détention préventive » à Mexico. Ainsi se ternit encore davantage la réputation du PRI, accroché au pouvoir avec des griffes d'acier depuis 60 ans.

Si le pouvoir mexicain est ébranlé, c'est aussi à cause des grands déséquilibres économiques. Stimulées par l'Aléna et les bas salaires, les exportation sont florissantes ; mais la population, frappée en 1994 par une forte crise économique, a vu son pouvoir d'achat baisser sensiblement. Ainsi, selon une dépêche de l'agence Reuter datée d'avril 1997, le salaire *réel* actuel au Mexique n'atteint que 20 % de son niveau de 1980 et la moitié des employés gagnent le salaire minimum, soit environ 4,80 dollars canadiens par jour – et au Chiapas, encore moins. Il y a quelques années encore, des porte-parole du gouvernement annonçaient avec aplomb l'accession du Mexique dans l'univers magique des puissances industrielles. Mais à la fin de 1994, au faîte d'une euphorie de dimensions internationales, la bourse mexicaine dégringolait littéralement (les taux d'intérêt au Mexique étaient subitement montés à plus de 70 %), l'inflation flambait

et les très mobiles capitaux étrangers se retiraient en hâte. Aujours'hui, la conjoncture est cependant de nouveau favorable et les cours des valeurs mexicaines sont en hausse (les cycles financiers de l'âge informatique se raccourcissent).

Le Mexique est un État dont les grands technocrates d'hier font aujourd'hui figure de parias. Carlos Salinas de Gortari, ex-président de la République, loué au début de la décennie comme grand initiateur de la modernisation du pays, est aujourd'hui en fuite, accusé d'enrichissement illicite et d'assassinats.

Dans les conjonctures capricieuses, l'intellect, forcément à l'affût, se porte plutôt bien. Pas ennuyeux un instant, le discours a de l'ardeur et du sel. En visitant la région des plateaux centraux du Mexique entre octobre l996 et janvier 1997, j'ai découvert un paysage intellectuel agité, en pleine métamorphose, à l'image du réveil du volcan Popocatepetl, situé à seulement 60 km au nord-ouest de Mexico et dont les sautes d'humeur effraient les habitants de la capitale mexicaine. La grande éruption, elle, se fait attendre. Dans la fumée émise par le volcan, les devins de l'ethnie indigène *nahua* décèlent néanmoins de troubles avertissements pour la fin du millénaire...

En prenant le thé sous la véranda de la maison du docteur Ernesto Takayanaghi, à Cuernavaca, j'observe la piscine vide en forme de violon aux parois fissurés. Au lointain, on devine le mont Popocatepetl dont le pic, culminant à 5 300 m d'altitude, se perd dans des ceintures de nuages. En tant que médecin au service d'une population rurale, le docteur Takayanaghi estime avoir une image claire de la condition des campagnes, habitées par beaucoup de descendants des Aztèques. Ce spécialiste des maladies du système digestif a une vision contrastée de la situation : les héritiers des Aztèques et des Mayas se trouvent du côté de la « vertu » ; les métis sont moralement perfectibles et la bourgeoisie blanche, elle, est carrément du mauvais côté. Malheureusement, dit le docteur, ce sont ces derniers qui se sont associés aux intérêts étrangers qui dominent l'économie mexicaine... Il juge l'état d'une société à l'aune de son type de nutrition. « Depuis des millénaires, les Indiens mangent de façon saine, écologique, explique-t-il. Leur alimentation convient au climat subtropical. Haricots, piments séchés, tortillas de maïs, voilà qui suffit ici pour être vigoureux. » À son avis, les problèmes de santé qu'il rencontre proviennent en grande partie de l'alimentation de type européen introduite dans la région. Viande, œufs et produits laitiers sont à la base de l'artériosclérose et produisent une « mentalité de gaspillage ».

Une théorie qui rappelle quelque peu les exigences des yogis de l'Inde. Mais ce manichéisme rejoint le courant indigéniste qui s'épanouit depuis 1992, anniversaire abondamment fêté, y compris aux États-Unis, de la première exploration de l'Amérique caraïbe entreprise par Christophe Colomb en 1492. À l'exaltation des exploits de Colomb, les indigénistes ont répliqué par une série de dénonciations des injustices commises par les Européens contre les autochtones américains. Le progrès des découvertes archéologiques leur fournit une mine d'arguments. Il s'agit d'une idéologie qui s'enthousiasme pour ce qu'elle considère être des valeurs précolombiennes : elle souligne les liens de sang qui existent entre les autochtones d'aujourd'hui et leurs ancêtres, elle veut rétablir des droits communaux usurpés aux Indiens des Amériques et recouvrer une dignité perdue dans la foulée de la *Conquista*... L'indigénisme était particulièrement présent dans les documents du I[er] Congrès national indigène qui s'est tenu a Mexico en octobre 1996. Il offre une alternative au marxisme et reflète l'évolution de certains courants d'opinion au sein de la gauche mexicaine et latino-américaine.

Il y a quelques années encore, des porte-parole du gouvernement annonçaient avec aplomb l'accession du Mexique dans l'univers magique des puissances industrielles. Mais à la fin de 1994, au faîte d'une euphorie de dimensions internationales, la bourse mexicaine a littéralement dégringolé.

Depuis l'effondrement de l'URSS, en quelque sorte puissance gardienne de l'idéologie marxiste, l'indigénisme devient une base de revendication de changements dans plusieurs sociétés latino-américaines. Le Dr Ernesto Takayanaghi fut longtemps marxiste et admirateur de Fidel Castro ; son indigénisme est plus récent, et au moins aussi passionné, que ses attaches marxistes. Son discours réunit les deux. Ses origines familiales ont peut-être un certain lien avec sa critique acerbe de la société mexicaine d'aujourd'hui : sa mère était de souche indienne *mixtèque* et son père avait émigré du Japon. Son grand père maternel, lui, était général dans l'armée d'Emiliano Zapata, chef de guerre de la Révolution mexicaine (qui s'est déroulée entre 1911 et 1929), encore vénéré de nos jours. Le docteur a été durement atteint par la crise économique de 1995, comme toute la petite-bourgeoisie mexicaine. Il a perdu plus de la moitié de son pouvoir d'achat et de la valeur de son épargne (en pesos mexicains). Une grande partie de sa clientèle urbaine, appau-

vrie par la crise, l'a abandonné. Néanmoins, il continue à offrir des soins médicaux gratuits aux paysans des environs de Cuernavaca.

Un peu plus tard, Max Jacobson, un ami psychanalyste, m'invite à participer à un groupe de travail du comité PRD (Parti de la révolution démocratique, né en 1989 à la suite d'une scission au sein du PRI) de Cuernavaca, en pleine fièvre préélectorale. Au début, je croise des expressions méfiantes : « Que veut cet étranger ? » demandent tous les regards. Max rassure les participants : « C'est un ami canadien » (j'apprendrais par la suite que sous le régime Salinas, l'appartenance au PRD pouvait constituer un danger, parfois mortel). Le groupe de travail doit mettre au point des questionnaires adressés aux femmes de Cuernavaca. Comment emploient-elles leur temps entre les tâches domestiques et le travail à l'extérieur ? Sont-elles satisfaites du gouvernement municipal ? Qu'attendent-elles de leurs élus ? L'exercice a toute la fraîcheur de la nouveauté et, autour de moi, je sens la fougue d'un nouvel esprit démocratique en train de germer.

De tels débats ont lieu à travers tout le Mexique. « La dictature parfaite » du PRI, expression de l'écrivain péruvien Mario Vargas Llosa, basée sur la menace physique et la fraude électorale systématique, paraît sur le point de s'effondrer. Plusieurs femmes – dont des sociologues – se font remarquer par leur travail intense et la finesse de leur analyse. Les réflexes « machistes » des hommes, piqués au vif par autant d'activisme et d'intelligence, reviennent au galop. Ils deviennent moqueurs, interrompent les travaux sur des points d'orgueil et de détail. Mais les jeunes femmes se défendent habilement, avec politesse, et le travail reprend. Sur la table, je remarque un livre de référence pour ces travaux : *La mise en place des institutions démocratiques dans les villages et les communautés rurales*, de Jordi Prats, publié à Barcelone en 1984. Le modèle de la démocratisation espagnole entre 1975 et 1982, après l'interminable dictature franquiste, semble donc être utile à ces artisans du processus de démocratisation au Mexique. Je constate combien est laborieuse la mise en place des structures démocratiques locales.

Le courant indigéniste s'épanouit depuis 1992, anniversaire de la première exploration de l'Amérique caraïbe entreprise par Christophe Colomb en 1492. À l'exaltation des exploits de Colomb, les indigénistes ont répliqué par une série de dénonciations des injustices commises par les Européens contre les autochtones américains.

Parmi les participants, je fais la connaissance de l'ingénieur d'origine américaine Ricardo Serra Burton (il parle seulement l'espagnol). Très riche, il est pourtant actif dans le PRD. Après le débat, il m'invite à monter dans sa Buick et me montre la photo de son château – une bâtisse au vague style Renaissance française, entourée de vastes pelouses – imprimée dans une revue de décoration intérieure. Il ne révèle ni son adresse ni son numéro de téléphone, précaution courante au Mexique. Brièvement, il fera allusion à l'enlèvement dont il a été victime pendant un mois à la fin de 1995, à Cuernavaca. Son débit est rapide et il a l'air encore marqué. Selon le quotidien local *La Unión*, 31 enlèvements ont eu lieu entre 1995 et 1996 uniquement dans cette ville, où de grandes propriétés foncières entourées d'épaisses murailles côtoient des bidonvilles. L'État de Morelos, dont Cuernavaca est la capitale, est limitrophe du Guerrero, où sévit une guérilla qui n'est peut-être pas étrangère à ces enlèvements. Mais il semble y avoir un consensus sur le fait que la plupart des enlèvements relèvent du simple brigandage.

Est-ce la veille d'une révolution ? Ricardo Serra Burton me présente à Jorge Ribero, architecte connu à Mexico. Il s'avère que nous logeons dans le même hôtel. Ribero a conçu de grands ensembles hôteliers à Cancun et à Puerto Vallarta et Manzanillo, sur la côte du Pacifique. Je suis étonné par le ton apocalyptique de ses réflexions sur la situation présente du Mexique. Selon lui, la malnutrition affecte plus de 60 % de la population. Il parle de l'émergence de plusieurs guérillas à travers le territoire, peut-être de l'éclatement d'une révolution en 1998 ou en 1999. Mon ami psychanalyste est d'accord : « S'il n'y a pas une démocratisation radicale au Mexique et une prise en main de l'économie par des intérêts locaux, la situation deviendra explosive. » Tout à coup, il me vient à l'esprit cette date de 1788, l'année où, en France, les cahiers de doléances commencent à être rédigés dans les provinces ; le peuple exprime partout son ras-le-bol du féodalisme – ébauches de démocratie juste avant l'éclatement de la Révolution française en 1789. J'ai le sentiment d'assister aux prémices d'un événement qui comptera dans l'histoire.

Le discours de mes interlocuteurs est angoissé. Sont-ils trop pessimistes ? Ribero s'explique : « Dix guérillas sont actuellement en train de germer dans les villes et les campagnes du Mexique, c'est une chose dont vous n'êtes pas au courant au Canada. » Il est indubitable que deux d'entre elles font la une de l'actualité internationale, posant ainsi un défi significatif au gouvernement mexicain. Les zapatistes de l'EZLN (l'Armée zapatiste de libération nationale), placée sous les ordres du sous-commandant Marcos, agissent dans l'État du Chiapas, à la frontière avec le Guatemala. De son côté, l'Armée populaire révolutionnaire (EPR)

attaque des détachements de l'armée mexicaine dans la Sierra Madre del Sur, frappant parfois jusqu'à Mexico et dans les banlieues d'Acapulco, qui accueillent deux millions de touristes mexicains et étrangers chaque année (en général peu au courant des problèmes). Ces deux régions sont empêtrées dans le cycle infernal révolte-répression : les dénonciateurs anonymes avec leurs cagoules noires, amenés sur place par les autorités, y sévissent, des villages sont « ratissés », des habitants sont expulsés de leurs maisons avec, en toile de fond de ce conflit fratricide, la torture quasi institutionnalisée.

LES GUÉRILLEROS ZAPATISTES DE L'EZLN, PLACÉS SOUS LES ORDRES DU SOUS-COMMANDANT MARCOS, CONTRÔLENT UNE PARTIE DE L'ÉTAT DU CHIAPAS, À LA FRONTIÈRE AVEC LE GUATEMALA, POSANT AINSI UN DÉFI SIGNIFICATIF AU GOUVERNEMENT MEXICAIN.

Au Mexique, l'histoire semble indécise. L'angoisse de la vie quotidienne est alimentée par les victimes d'une violence croissante. Selon le quotidien *La Jornada*, quelque 2 000 bandes de jeunes délinquants sévissent rien qu'à Mexico. Actuellement, l'ensemble des guérillas causent plusieurs centaines de victimes chaque année, mais aussi des milliers de blessés. Et ces chiffres sont sans cesse à la hausse. Bien plus meurtrier que les mouvements de guérilla, le narcotrafic produit sa propre hécatombe. À Ciudad Juárez seulement, à la frontière du Texas, 31 personnes ont été assassinées ou ont disparu sans laisser de traces entre janvier et août 1997.

BIEN PLUS MEURTRIER QUE LES MOUVEMENTS DE GUÉRILLA, LE NARCOTRAFIC PRODUIT SA PROPRE HÉCATOMBE. À CIUDAD JUÁREZ SEULEMENT, À LA FRONTIÈRE DU TEXAS, 31 PERSONNES ONT ÉTÉ ASSASSINÉES OU ONT DISPARU SANS LAISSER DE TRACES ENTRE JANVIER ET AOÛT 1997.

Cependant, un autre chemin possible se dessine dans l'avenir mexicain : celui où alternent l'activisme civique et communautaire, la pratique démocratique et l'esprit de négociation. À Cuernavaca, les jeunes intellectuels du PRD ont fait montre de cet esprit. Sous la pression de l'opinion publique mexicaine et internationale, les zapatistes et le gouvernement fédéral ont laborieusement négocié des accords complexes à propos du Chiapas, Mexico faisant de nombreuses concessions aux autochtones d'origine maya. Mais selon Luis Hernandez Navarro, membre de la commission de surveillance des accords de San Andrés Larrainzar, ces accords ne sont pas respectés par le gouvernement *(The Gazette*, 10 septembre 1997) et quelque 40 000 soldats sont en train d'être regroupés dans la région. La violence couve alors qu'on parlemente depuis quatre ans. Après les méfaits du système Salinas, le PRI étant largement discrédité, les gens parlent désormais librement de politique, chose inconcevable il y a encore quatre ans. À Taxco, ville du Guerrero où les artisans travaillent l'argent, un jeune couple de comptables me disait : « Aujourd'hui, l'air est plus léger, nous n'avons plus peur des mouchards » (au meeting du PRD de Cuernavaca, par contre, la peur de la délation était encore bien présente).

AUTOUR DE MOI, JE SENS LA FOUGUE D'UN NOUVEL ESPRIT DÉMOCRATIQUE EN TRAIN DE GERMER. DES DÉBATS ONT LIEU À TRAVERS TOUT LE MEXIQUE. « LA DICTATURE PARFAITE » DU PRI, EXPRESSION DE L'ÉCRIVAIN PÉRUVIEN MARIO VARGAS LLOSA, BASÉE SUR LA MENACE PHYSIQUE ET LA FRAUDE ÉLECTORALE SYSTÉMATIQUE, PARAÎT SUR LE POINT DE S'EFFONDRER.

Le 6 juillet 1997, après une campagne électorale et une élection relativement exemptes de fraude et de violence, Cuauhtémoc Cardenas, fondateur du Parti de la révolution démocratique, était élu maire de Mexico. Cet ingénieur, fils du général Lazaro Cardenas – un ancien président très aimé qui occupa le pouvoir entre 1934 et 1940 – est respecté pour son intégrité autant au Mexique qu'à l'étranger. Du centre à la gauche de l'éventail politique, on le considère comme le favori dans la course à la présidence mexicaine en 1998. D'immenses attentes pèsent sur les épaules de cet homme, car l'impatience et le désir d'une société plus équitable et plus ouverte sont à leur paroxysme dans une population mexicaine durement éprouvée. ■

*Indigéniste : celui qui appuie les revendications des Indiens. Selon le *Petit Robert*, le mot existe depuis 1980.



Connaissance (lat. *cognitio*, action d'apprendre à connaître, de *cognoscere*, chercher à savoir). En *psychologie*, la connaissance est: a) la fonction ou l'acte ayant pour effet de rendre un objet présent aux sens ou à l'intelligence; ex. la connaissance du monde extérieur, la connaissance de soi; b) le savoir résultant de cet acte; ex. la connaissance scientifique, la connaissance philosophique. *Théorie de la connaissance*. Étude des problèmes que soulève le rapport du sujet et de l'objet. Art de juger, tendance ou attitude d'esprit qui n'admet aucune affirmation sans en avoir reconnu la légitimité rationnelle.

Savoir (lat. *sapere*, avoir de la saveur, avoir de la pénétration, comprendre). Ensemble de connaissances plus ou moins systématisées, acquises par une activité mentale suivie et susceptibles d'être communiquées. Synonyme de: science, information, lumières, culture, acquis, érudition. Le savoir s'oppose à l'ignorance, à l'opinion, à la foi ou à la croyance. Le savoir est discernement.

Ignorance (lat. *ignorantia*). État de celui qui ignore. Absence de connaissances. Défaut de savoir, de connaissances ou de pratiques dans un domaine déterminé. Méconnaissance et incompréhension, incapacité de reconnaître une chose pour ce qu'elle est. Incompétence. S'ignorer: ne pas connaître sa nature. On oppose d'ordinaire l'*ignorance*, qui n'affirme rien, à l'*erreur*, qui affirme à tort. ***Erreur:*** état d'un esprit qui juge vrai ce qui est faux, ou inversement. Assertion fausse. L'erreur peut être identifiée comme telle par la ***vérification***, c'est-à-dire le contrôle de la valeur et de l'exactitude d'une affirmation par un ensemble d'opérations capables de mettre à l'épreuve une hypothèse ou une théorie en la confrontant à l'observation et à l'expérience.

CITATIONS

« Connaître, c'est... être d'une certaine manière autre chose que ce qu'on est; c'est devenir autre chose que soi. » (J. Maritain)

« On veut bien les connaissances qui nous arment la main et qui servent notre vanité ou notre puissance; mais la critique de nous-mêmes, de nos préjugés ou de nos penchants nous est antipathique. » (Amiel)

« Savoir que l'on sait ce que l'on sait et que l'on ne sait pas ce que l'on ne sait pas, voilà le vrai savoir. » (Confucius)

« L'ignorant vieillit comme le buffle, sa graisse croît, mais non sa sagesse. » (proverbe sanskrit)

« Les chiens aboient contre les inconnus »: Les ignorants attaquent une doctrine neuve et hardie, qu'ils sont dans l'incapacité de comprendre. (Héraclite d'Éphèse)

« Être conscient que l'on est ignorant est un grand pas vers le savoir. » (Disraeli)

« Le savant conçoit l'ignorance, parce qu'il en a tâté; mais l'ignorant n'a pas été savant. » (proverbe arabe)

« La conjecture du savant est plus solide que la certitude de l'ignorant. » (proverbe arabe)

« Il n'est rien de plus effrayant que l'ignorance agissante. » (Goethe)

« Qui ne sait rien, de rien ne doute. » (Pierre Gringore)

« Celui qui confesse son ignorance la montre une fois; celui qui essaye de la cacher la montre plusieurs fois. » (proverbe japonais)

SOURCES :
Le Petit Robert
Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines
Vocabulaire technique et critique de la philosophie
Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes (Larousse)

Préparé par :
NADIA KHOURI

LES DÎNERS DE *Cité libre*

LA CONTESTATION DE LA LOI RÉFÉRENDAIRE À LA COUR SUPRÊME

ROBERT LIBMAN
Ancien chef du Parti égalité
Appelant à la Cour suprême



JULIUS GREY
Conseiller de monsieur Libman
dans le renvoi à la Cour suprême

Où:

À MONTRÉAL

À la Maison Egg Roll
3966, Notre-Dame Ouest (Métro Saint-Henri)

Quand:
le jeudi 13 novembre 1997
de 17h30 à 21h

Renseignements et réservations:

Nathalie MacDougall
(514) **846-2253**

À OTTAWA

Au Market Banquet Hall
108, rue Clarence

Quand:
le mercredi 19 novembre 1997
de 17h30 à 21h

Renseignements et réservations:

Rolande Beauchemin
(819) **770-2467**



Novembre–décembre 1997